



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation externe

Section : grammaire

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Nadine LE MEUR

Présidente du jury

SOMMAIRE

Présentation du concours

Composition du jury pour la session 2023	3
Observations sur la session 2023	4
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	10

Première partie : rapport sur les épreuves écrites

11

Composition française	12
Thème latin	21
Thème grec	27
Composition principale de linguistique	32
Option A, ancien français	32
Option A, français moderne	41
Option B, grec	51
Option B, latin	56
Composition complémentaire de linguistique	65
Option A, grec	65
Option A, latin	68
Option B, ancien français	73
Option B, français moderne	79
Version latine	86

Seconde partie : rapport sur les épreuves orales

91

Explication d'un texte français tiré du programme	92
Questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français	98
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	99
Explication d'un texte grec tiré du programme	99
Explication d'un texte latin tiré du programme	102
Leçon de linguistique	104
Leçon de linguistique, option A	104
Leçon de linguistique, option B	107
Explication improvisée d'un texte grec ou latin	109
Explication improvisée d'un texte grec	109
Explication improvisée d'un texte latin	111

Composition du jury pour la session 2023

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Dans le présent rapport, « candidat » est employé comme terme générique désignant à la fois les candidates et les candidats. Il en va de même pour les termes « enseignant », « professeur », etc.

Observations sur la session 2023

La session 2023 de l'agrégation de grammaire s'est tenue de manière satisfaisante, malgré un nombre toujours relativement restreint de candidats. Sur les 44 candidats inscrits à la session 2022 (contre 47 l'an dernier), seuls 19 se sont en effet rendus aux écrits et 18 ont composé dans toutes les épreuves (contre 16 l'an dernier : on observe donc une légère hausse). Pourtant le nombre de postes (9) offerts au concours doit encourager les candidats à s'y présenter. Le jury, qui a entendu 12 admissibles à l'oral (7 femmes et 5 hommes – 11 admissibles l'an dernier), n'a malheureusement pu pourvoir que 8 postes cette année encore (5 femmes et 3 hommes ont été reçus), les autres candidats étant trop insuffisamment préparés au concours.

Les candidats admissibles venaient des académies d'Amiens (2, reçus), de Bordeaux (3, dont 2 reçus), Lyon (1, reçu), Montpellier (1, reçu), Nantes (1) et Paris-Créteil-Versailles (4, dont 2 reçus).

La session 2023 se caractérise par un fait notable, qui confirme la tendance observée ces dernières années : 11 des 18 candidats ayant participé à l'ensemble des épreuves écrites relevaient de l'option A (contre 2 en 2020, 6 en 2021, et 8 en 2022), 6 d'entre eux ont été admissibles (contre 1 en 2020, 2 en 2021, et 5 en 2022) et 4 reçus (contre 0 en 2020, 2 en 2021 et 2 en 2022), ce qui est très encourageant pour cette option.

Le jury a par ailleurs eu le plaisir de constater une hausse générale du niveau moyen des candidats cette année, qui a permis de fixer la barre d'admissibilité à 08,38/20 (contre 07,01/20 l'an dernier), la moyenne des admissibles s'établissant à 10,51/20, et la barre d'admission à 09,3/20 (contre 08,01/20 l'an dernier et 08,78/20 en 2021), la moyenne des admis s'élevant à 11,57/20. Les moyennes de presque toutes les épreuves d'écrit sont en effet supérieures à celles de l'an dernier (composition française : 8,45 contre 7,94 en 2022 ; thème latin : 9,58 contre 8,12 en 2022 ; composition principale : 9,04 contre 7,66 en 2022 ; composition complémentaire : 6,72 contre 6,06 en 2022 ; version latine : 10,61 contre 10,06 en 2022), seul le thème grec connaît un très léger recul (8,44 contre 8,47 en 2022). On peut se réjouir de cette progression générale, en particulier dans l'épreuve de composition principale de linguistique et dans celle de thème latin.

La composition complémentaire de linguistique reste néanmoins le point faible des candidats. À l'oral, la leçon de linguistique est également celle qui enregistre la moyenne générale la plus basse (9/20). Ces constatations peuvent sembler surprenantes pour une agrégation de Grammaire, et l'on peut se demander si certains candidats ne choisissent pas ce concours pour de mauvaises raisons. La linguistique est et demeure la spécificité de cette agrégation : aucun candidat ne saurait y être reçu, en ayant « fait l'impasse » sur la linguistique.

Si la barre d'admission a pu être fixée plus haut que les années précédentes, les moyennes d'oral (contrairement à celles de l'écrit) enregistrent en revanche un recul par rapport à 2022 : 9,66 en français (contre 10,9 en 2022), 8,54 en explication grecque ou latine (contre 10 en 2022), 10,54 en improvisé (contre 10,75 en 2022) et 9 en leçon de linguistique (contre 9,72 en 2022), aucune note ne dépassant 17/20.

Le concours est exigeant : il faut s'y être préparé, pour avoir des chances d'être admis. C'est pourquoi il est important, pendant l'été, de lire toutes les œuvres de littérature française et de traduire au moins une partie des œuvres grecques et latines (le « programme restreint » a

minima), et, au cours de l'année, de s'entraîner aux épreuves du concours, en suivant des cours, éventuellement à distance.

Nous encourageons donc vivement les candidats à se préparer et à se présenter à l'agrégation de Grammaire !

Au terme de cette nouvelle session, le jury tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont été ses interlocuteurs au cours de l'année et qui, par leur engagement et leur professionnalisme, ont contribué à faire rayonner l'agrégation de Grammaire : la Direction du lycée Arago (Paris) qui nous a, cette année encore, réservé un accueil aussi efficace que généreux, le personnel de la direction générale des ressources humaines et le personnel du service interacadémique des examens et concours (Arcueil).

Nadine Le Meur-Weissman
Présidente du jury

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2023 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2020	Session 2021	Session 2022	Session 2023
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	4,4-14,8	1,6-13,3	1,5-14,7	2,2-14,3
Composition française	1-15 (moy. : 5,7)	1-10 (moy. : 5,6)	2-16 (moy. : 7,9)	2-15 (moy. : 8,4)
Linguistique : composition principale	1-16,5 (moy. : 6,9)	0,5-15 (moy. : 7,4)	1,5-16 (moy. : 7,7)	2-14 (moy. : 9)
Linguistique : composition complémentaire	2,5-14 (moy. : 7,3)	0-14 (moy. : 6,4)	0-14,5 (moy. : 6,1)	0,5-14,75 (moy. : 6,7)
Thème latin	1-17 (moy. : 10,2)	0,5-16 (moy. : 10,3)	0-15 (moy. : 8,1)	0,5-15,5 (moy. : 9,6)
Thème grec	1,5-16 (moy. : 10,3)	0,5-15,5 (moy. : 8,2)	0-17,5 (moy. : 8,5)	0,5-17 (moy. : 8,4)
Version latine	4-16 (moy. : 10,3)	2-16 (moy. : 10,7)	0-19 (moy. : 10,1)	1-18 (moy. : 10,6)

Bilan des épreuves orales

	Session 2023
Explication d'un texte français tiré du programme	6-17 (moy. : 9,7)
Grammaire et linguistique – option A	4-17 (moy. : 9,7)
– option B	2-13 (moy. : 8,3)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	2-16 (moy. : 10)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	3-17 (moy. : 10,7)

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel www.devenirenseignant.gouv.fr à l'emplacement suivant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2023 a été publié le 22 mars 2022 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7 h	9
Thème latin	4 h	5
Thème grec	4 h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4 h 30	8
– composition complémentaire	2 h 30	4
Version latine	4 h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Préparation	Épreuves	Durée	Coefficient
2 h	Explication française + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	12
2 h	Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	9
2 h	Exposé de grammaire et linguistique + entretien	30 mn 20 mn	9
45 mn	Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	15 mn 5 mn 10 mn	6

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*)

Dictionnaire de français *Le Petit Robert*

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection « Que Sais-Je ? » : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection « Vies quotidiennes » : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Rappel aux candidats

Consultez les annales de l'agrégation externe de grammaire afin de vous préparer au concours.

Sessions 1983-1999

Annales de l'agrégation de lettres classiques et de grammaire (1983-1999), Paris, Honoré Champion, 1999, 1 vol., 251 p.

Sessions 2000-2019

Pinguet J., Barnavon C. (éds), *Annales des agrégations externes de lettres classiques et de grammaire : 2000-2019*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2019, 1 vol., 336 p.

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont consultables et téléchargeables sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr, à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-de-l-agregation-de-3>

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Émilie Nguyen

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale – Versailles

Données chiffrées :

18 candidats ont composé.

La moyenne du lot est de 8,42 sur 20.

Les notes s'échelonnent de 2 à 15 sur 20.

La médiane est à 8 sur 20.

12 copies obtiennent une note inférieure à la moyenne.

La note de 2/20 correspond à un plan, sans parties rédigées.

Conseils aux candidats

1- Remarques générales

Le jury attend des candidats une graphie claire et aérée, une présentation du devoir suffisamment structurée pour en rendre immédiatement visible l'architecture globale. Il est toujours possible de sauter des lignes pour faciliter la fluidité de la lecture. D'une manière générale, ces attendus ont été respectés. Nous en remercions les candidats de la session 2023.

Rappelons qu'une orthographe et une syntaxe correctes sont exigées. Il est impératif de souligner les titres et d'en respecter la graphie (*À la recherche du temps perdu* ne comporte qu'une majuscule à l'initiale), d'achever ses phrases ou de ne pas oublier de mots. Bien que certaines de ces erreurs soient imputables à la situation particulière du concours, un grand nombre aurait pu aisément disparaître à la relecture, phase essentielle de l'épreuve. Il convient notamment d'accorder une attention particulière à la construction des verbes et de leurs compléments, voire à la construction de phrases entières. Les anacoluthes sont rarement heureuses. On attend d'un professeur de lettres une parfaite maîtrise de la langue, une orthographe sûre, une syntaxe irréprochable et un vocabulaire employé à bon escient.

Se dessine une tendance générale à rédiger des copies courtes. Or, si une langue concise peut s'avérer très efficace, un développement trop rapide risque de manquer plusieurs aspects attendus du sujet. Ces aspects émergent lors de l'élaboration de la problématique. Elle repose elle-même sur un examen méticuleux des termes du sujet et de la relation qui les lie. Nous invitons les candidats à se saisir pleinement des sept heures mises à leur disposition pour composer en français.

Le candidat doit prendre le temps d'analyser le sujet et de le questionner dans une introduction nourrie. Inversement, lorsque l'introduction excède la longueur d'une partie, le devoir souffre très vite d'un déséquilibre dont l'origine réside dans une maladresse de plan, une mauvaise gestion du temps ou une connaissance insuffisante de l'œuvre.

L'amorce est toujours délicate. Elle donne une première impulsion au raisonnement. Le jury a lu de bons devoirs débutant par la citation d'un autre auteur que Marcel Proust, mais encore faut-il que cette ouverture serve le propos et ne vienne pas gauchir le sens du sujet. Pourquoi convoquer Anatole France, Barrès, Bergson, Gide, Sartre enfin, avant de citer Gilles Deleuze, et consacrer une page entière à des considérations d'histoire littéraire très générales ? Pourquoi citer une nouvelle de Jorge Luis Borges (*Funès ou la mémoire*) ? Sa conception du temps, de l'aveu même du candidat, est très éloignée de celle de Marcel Proust. Ailleurs, ne risque-t-on pas, en partant de l'allégorie platonicienne de la caverne, de prêter à la recherche de la « vérité » une définition qu'elle n'a pas exactement dans le roman proustien ? Se référer à une lettre de Marcel Proust où l'auteur questionne la finalité de son roman ou citer simplement une phrase extraite du *Temps retrouvé* a paru souvent plus pertinent.

Même si le candidat a copié le sujet avant de commencer à composer (cette précaution est d'ailleurs inutile), il est attendu que la citation soit de nouveau formulée dans l'introduction. Cette citation empruntée à Gilles Deleuze dans *Proust et les signes* se composait de trois phases. Plutôt que de la restituer d'un seul jet, il paraissait utile de la découper pour mieux en extraire le mouvement, et d'en analyser les termes pour circonscrire le champ d'étude. L'examen de la citation fait émerger les éléments de la discussion qui président à la construction d'une argumentation progressive et dynamique d'une partie à l'autre. L'introduction constitue ce moment essentiel où le candidat dégage les tensions que soulève le sujet et en embrasse tous les termes importants en les faisant dialoguer entre eux. La dissertation se charge d'explicitier la citation, par définition très concise, et de la discuter. Elle est une démonstration ; elle cherche à convaincre le lecteur. Aussi ne peut-elle adopter une démarche antithétique où les propos de Gilles Deleuze seraient inconditionnellement suivis (« oui, *À la recherche du temps perdu* est une recherche de la vérité ») pour être ensuite tout aussi radicalement condamnés (« non, *À la recherche du temps perdu* n'est pas une recherche de la vérité, mais bien une recherche du temps passé et révolu »). Pour ce faire, l'élaboration de la problématique ne pouvait se construire en isolant les termes du sujet et en les traitant un par un : la vérité, le temps, le plaisir. Gilles Deleuze mettait le candidat sur la voie par l'emploi d'une expression capitale : « le rapport essentiel » que la vérité entretient avec le temps. C'est bien la nature de ce rapport et sa traduction dans le champ romanesque que le candidat interroge.

Seconde assertion : la vérité viendrait, selon Gilles Deleuze, remplacer la notion de « plaisir » dans trois thématiques récurrentes du roman. Ce glissement du « plaisir » vers la « vérité » mérite une discussion, tant les plaisirs esthétiques, amoureux et mondains comptent aux yeux du narrateur d'*À la recherche du temps perdu*. Le candidat ne pouvait faire l'économie de cette partie du sujet en l'appliquant au *Temps retrouvé*. La notion de plaisir a été trop souvent négligée dans les copies, en particulier dans la réfutation, alors qu'elle aurait pu relancer la discussion.

Gilles Deleuze est philosophe. Cependant, le traitement du sujet devait s'inscrire dans une perspective littéraire et non pas philosophique. La composition de cette section d'*À la recherche du temps perdu* comporte en elle-même cette ambivalence. Dans nombre de pages s'insèrent des réflexions plus proches de l'essai que du récit. L'analyse du sujet peut d'emblée relever cette caractéristique de l'écriture proustienne, mais elle ne doit pas s'enfermer dans une démarche qui serait spécifiquement philosophique.

La réflexion du candidat sur *Le Temps retrouvé*, orientée par la citation de G. Deleuze, n'avait pas à définir ce qu'est la vérité en tant qu'idée philosophique, dans l'absolu et détachée de son objet, mais pouvait partir d'une « vérité sur... », sur l'art, sur la nature, sur les personnages, sur l'image qu'ils se donnent et renvoient en société, sur les rapports sincères ou fallacieux qu'ils

entretiennent entre eux, sur ce qu'il est donné au narrateur de connaître au gré des rencontres et des séparations suivant la chronologie du roman.

Gilles Deleuze ne se contente pas de substituer la « vérité » au « temps » et au « plaisir » comme objet de la quête du narrateur et finalité du roman. Il interroge le rapport que la « vérité » entretient avec le « temps » dans le déploiement de la construction romanesque dont la résolution se trouve dans le *Temps retrouvé*, résolution que la composition circulaire de l'œuvre ne présente pas comme un *terminus post quem*. Le sujet implique que soit explicitée la nature de ce « rapport essentiel » entre « temps » et « vérité », le « temps » étant ce par quoi advient « la vérité ». Cette question est d'autant plus cruciale que la réflexion porte sur la dernière section d'*À la recherche du temps perdu*, très tôt programmée et rédigée par l'auteur pour nous donner des clefs de compréhension de son œuvre.

De trop nombreuses copies se sont contentées d'expliquer la pensée de Gilles Deleuze dans l'introduction, puis ont perdu de vue le sujet en diluant la réflexion dans des considérations générales. Elles ont, de ce fait, perdu en acuité. Le nom même de Deleuze disparaît alors de la copie, comme si la citation n'avait été qu'un prétexte à un développement aux contours imprécis.

La construction du plan vise à répondre à la problématique, à expliquer les différentes voies ouvertes par la citation, voies à discuter, nuancer ou préciser. Deux défauts majeurs ont été constatés : des problématiques trop simples, voire simplistes, et une énumération de questions en lieu et place de la problématique, perdant dès lors toute perspective.

Les meilleures copies se sont demandé dans quelle mesure la vérité se révèle avec le temps, mais aussi dans quelle mesure, parvenu à une vérité sur la nature (ou les natures) du temps, le narrateur trouve l'accès à une vérité intemporelle dont l'épiphanie peut supplanter les plaisirs mondains, sociaux, artistiques.

Dans une composition française, la force de l'argumentation repose sur l'analyse des exemples dont elle ne peut faire l'économie. Les incursions dans d'autres parties du roman sont autorisées, mais le cœur de la dissertation doit se concentrer sur *Le Temps retrouvé*. Il est attendu du candidat qu'il s'appuie sur une connaissance précise et complète de l'œuvre au programme, que ses exemples soient puisés dans chacune des parties de l'œuvre. Dans l'œuvre qui nous occupe, l'éventail des références devait couvrir à la fois le séjour à Tansonville, l'épisode parisien et la matinée chez la Princesse de Guermantes. Restreindre ses exemples au seul « Bal des têtes » ou à « L'Adoration perpétuelle » ne donnait qu'une analyse partielle du sujet et appauvrissait la discussion. Le jury attend d'une dissertation sur une œuvre travaillée pendant l'année qu'elle sorte de l'allusion vague à des morceaux choisis pour illustrer son propos et étayer sa réflexion par une sélection de passages utiles à la démonstration, commentés de manière littéraire pour soutenir le développement de l'argumentation. Quelques copies se sont référées aux grands thèmes liés à l'ensemble de *La Recherche* sans pouvoir attester une connaissance pointue et fine du *Temps retrouvé*. D'autres ont adopté une structure paratactique faite de citations plus ou moins longues des extraits les plus connus et n'ont pu, de ce fait, résoudre la question posée par le sujet. Enfin, certains candidats ont cru qu'ils pouvaient compenser leur méconnaissance du roman par des digressions très générales sur la philosophie de Platon ou des considérations sur une histoire littéraire vaguement contemporaine de Marcel Proust. Or, sont valorisées les copies qui témoignent d'une fréquentation régulière avec l'œuvre, d'une connaissance des problématiques littéraires qu'elle soulève, d'une capacité à l'appréhender dans sa globalité et dans ses détails en variant les approches.

La conclusion n'est pas non plus un élément à négliger, bien au contraire. Le candidat y montre sa capacité à synthétiser sa pensée en une formulation forte, où ne persistent pas d'ambiguïtés. Une bonne copie a su passer des assertions de Gilles Deleuze à ses propres conclusions,

précisant à quels aspects du temps et à quelles formes de vérité pouvait correspondre la pensée du philosophe, quand elle s'applique à une œuvre de nature littéraire. Au demeurant, les trois termes clefs du sujet, « vérité », « temps » et « plaisir » doivent s'y trouver et leurs relations explicitées.

2- Éléments d'analyse et voies ouvertes par la citation

Le jury accepte plusieurs chemins pour traiter le sujet et ne lit pas les copies à la lumière d'un plan préconçu. Aussi proposons-nous ici quelques entrées en lien avec le sujet de la session 2023, volontairement sans donner de corrigé de plan.

Une Recherche de la vérité à travers le temps qui passe

La connaissance que le narrateur acquiert d'un personnage, proche (Saint-Loup) ou plus lointain (le duc de Guermantes), se construit avec le temps, au gré des rencontres, insignifiantes ou marquantes, impromptues ou régulières. Cette connaissance accède au statut de vérité, quand le narrateur parvient, au-delà des apparences et des contingences, à réunifier les éléments parcellaires consignés à chaque moment de sa vie.

L'altération physique du baron de Charlus vieillissant est l'un des fils rouges qui traversent les trois parties du *Temps retrouvé*. Cette vérité du temps se donne au prix d'un effort de l'intelligence de la part du narrateur. La transformation du corps et de sa posture, du visage et des expressions, de l'élocution même, s'impose à l'évidence, une fois que le travail de l'observation et de l'analyse a redressé les illusions trompeuses : « Une seconde, je me demandai qui me disait bonjour : c'était M. de Charlus. »

Après « l'attaque d'apoplexie » dont est victime le baron de Charlus, ce moment de reconnaissance passe par une phase liminaire de sidération, tant la modification est stupéfiante. La rencontre est, dans son instant premier, une scène à laquelle le narrateur, « frappé du spectacle », assiste comme de l'extérieur, avant que le lien familial ne soit rétabli.

La description des effets du temps sur le physique des personnages culmine dans l'épisode du « Bal des têtes », où s'élabore une galerie de portraits particuliers et généraux. À la variété de ces portraits, par individus ou par types, correspond la variété des effets du temps sur les personnalités et les tempéraments grandis ou avilis, sur les corps décrépits, gonflés, effrités, sveltes aussi, et l'ingéniosité des artifices déployés, comme autant de mensonges pour masquer la vérité du temps.

Il arrive encore que le narrateur se refuse à admettre une vérité du temps et se vexe d'être appelé par la duchesse de Guermantes « mon vieil ami », n'étant pas observateur de lui-même, incapable de se mettre à distance, tel un objet à considérer avec impartialité. Accepter d'avoir vieilli, c'est reconnaître la vérité douloureuse d'une mort prochaine, c'est aussi partager le destin de la foule présente à la matinée chez la Princesse de Guermantes : « Alors moi qui depuis mon enfance vivais au jour le jour, ayant reçu d'ailleurs de moi-même et des autres une impression définitive, je m'aperçus pour la première fois, d'après les métamorphoses qui s'étaient produites dans tous ces gens, du temps qui avait passé pour eux, ce qui me bouleversa par la révélation qu'il avait passé aussi pour moi ».

Les apories de la Recherche

Le temps apporte l'oubli, et l'oubli met fin à la possibilité d'une recherche du temps passé. Des vérités en sont réduites à n'être qu'approximatives, car l'oubli, même partiel, nuit à l'exactitude du souvenir. S'en suivent des confusions (Madame Sazerat confond Bloch et le narrateur), la

construction d'une mythologie du passé (les relations purement mondaines avec Madame de Souvré sont nimbées d'un halo de douceur), le pardon (Legrandin enterre une ancienne querelle avec Bloch).

L'inadéquation des souvenirs entre deux êtres ayant pourtant vécu l'un avec l'autre n'apporte pas une vérité sur le passé, mais sur leur irréductible solitude. Ils vivent, en réalité, des expériences parallèles dans une forme de désunion des consciences que la relation amoureuse ne résout pas. Dans *Le Temps retrouvé*, le narrateur poursuit sa quête et cherche toujours à comprendre qui était Albertine. Certaines impasses viennent de lui : « Ma mémoire avait, la mémoire involontaire elle-même, perdu l'amour d'Albertine. » Questionner Gilberte sur les orientations sexuelles d'Albertine n'aboutit à aucune certitude, puisque ses réponses changent : « J'ai dit cela, moi ? vous devez vous tromper ». Approximatives ou confuses, elles relancent la quête d'une connaissance vraie sur la personnalité de Gilberte ou sur celle d'Albertine, sur la relation des deux femmes, sur la valeur des mots échangés, contredite par les dénégations de Gilberte, dont les motivations, elles aussi, demeurent obscures. La rectitude du souvenir d'autrui dépend du degré de sincérité de celui ou de celle qui l'énonce. Sa réception et la validité de son interprétation dépendent de la passion de celui qui le reçoit, affligé par la souffrance du jaloux, à la recherche d'une vérité douloureuse plus qu'en quête d'un plaisir ravivé par l'évocation d'un amour défunt. L'oubli touche aussi toute une société où Madame Verdurin peut, par le jeu des alliances, se hisser au titre de Princesse de Guermantes, comme si les règles de la généalogie n'étaient plus les garde-fous de la mémoire. Les querelles ont passé « et ainsi le salon de de la Princesse de Guermantes était illuminé, oublieux et fleuri, comme un paisible cimetière ». L'oubli qui touche la société résulte de la mort de ceux qui pourraient en perpétuer les règles et la hiérarchie : leur « nombre diminuait tous les jours ». Il provient aussi d'une mémoire défaillante durant « moins que la vie chez les individus ».

Une conscience, en recherche, dans la pleine durée de son existence.

Le récit du *Temps retrouvé* épouse le point de vue du héros central, narrateur ancré dans le temps. Bien que Marcel Proust n'ait pas pu donner une version définitive de son texte, *Le Temps retrouvé*, tel qu'il est composé dans l'édition du concours, comporte trois parties : le séjour à Tansonville, le Paris de la guerre et enfin la matinée chez la Princesse de Guermantes. Les candidats ont légitimement insisté sur la dernière partie sans toujours exploiter les deux premières, manquant ainsi la possibilité de confronter différents rapports au temps. À Tansonville comme à Paris, le narrateur se heurte à l'impossibilité de ressusciter le temps. Le héros reste soumis à la temporalité comme unique aspect du temps. L'épisode de « L'Adoration perpétuelle » marque l'accès à une forme de vérité affranchie de toute temporalité puis, lors du « Bal des têtes », le narrateur se trouve à nouveau plongé dans une expérience de la durée.

Un(e) candidat(e) prend bien en compte la pluralité des parties du *Temps retrouvé* et écrit, à bon escient :

Certaines vérités sont inaccessibles, d'autres le sont plus ou moins, mais requièrent plus de temps pour y parvenir. Le narrateur s'adonne bien souvent à l'expérimentation et se fait alors philosophe ou scientifique. Tel un chercheur, il observe le monde qui l'entoure, les personnes qu'il côtoie, relève des indices, les analyse pour tenter d'en tirer des conclusions, des « lois ». Ce qui est souvent bien décevant pour le lecteur, c'est que généralement, la conclusion sans appel qui pourrait, par conséquent, faire office de vérité ou de « loi » comme le dit le narrateur, ne vient pas ; cette conclusion n'est, pour la plupart des cas, qu'une suite d'hypothèses, comme si le narrateur était inapte à trouver les vérités qu'il cherche.

Une approche globale du *Temps retrouvé* aurait pu mettre en valeur le contraste entre chaque partie et le retentissement, préparé et amené, de l'épisode de « L'Adoration perpétuelle » : la découverte des réminiscences comme fondement de la création artistique et comme vérité nue sur la vie.

Le roman s'achève sur le mot « Temps », avec une majuscule, un Temps propre à embrasser toutes les formes du temps, « perdu », « retrouvé », aboli. La vie s'inscrit dans le temps comme une chaîne perpétuelle et continue. L'unité du moi s'y affirme à travers l'accumulation des époques. Dans les dernières pages, l'image des échasses représente le temps selon une ligne verticale, l'homme à son sommet, vacillant sur les années. Une dernière vérité sur la relation de la littérature au temps vient clore le roman : le projet de décrire les hommes dans le Temps, aussi considérable soit la masse des jours écoulés dans chacune de leur vie. Seule une forme littéraire peut artistiquement mener à bien ce projet.

Le temps passé (perdu?) à tenter de connaître des vérités sur autrui

L'écrivain crée son œuvre à partir de l'expérience vécue, matière de son passé. Si l'impulsion initiale de l'inspiration est donnée par les réminiscences, le temps de l'écriture est aussi celui où l'intelligence rassemble les souvenirs composés de « vérités relatives » qu'elle parvient à hausser, par les jeux de rapprochements et de comparaisons, au niveau de vérités générales comme le souligne une copie :

« Des observations qu'il fait, le narrateur tire des conclusions et dégage des lois, comme pour percer à jour la vérité cachée dans chaque événement, chaque échange qu'il peut avoir ou chaque comportement qu'il analyse. »

Exemplifiée par l'expérience de la mondanité et par les personnages tels Saint-Loup ou le baron de Charlus, la vérité d'un milieu ou d'une personnalité – autrement dit les lois qui régissent un comportement et des affects, des choix et des contradictions – n'est accessible qu'avec le temps. « Les gens, c'est-à-dire ce qu'ils sont pour nous – n'ont pas dans notre mémoire l'uniformité d'un tableau ». À cette image diffractée des êtres (diffractée par les « contingences » de la rencontre ou encore par le désir et la passion), le narrateur ajoute le combat contre l'oubli et l'imperfection de la mémoire.

En adoptant le point de vue d'un personnage unique en la personne du narrateur, Marcel Proust interdit à son héros de connaître totalement autrui. La narration suit le héros dans sa découverte progressive du monde. Au fur et à mesure, les erreurs premières sont levées et les hypothèses fausses écartées selon un cheminement nullement systématique ou linéaire. Les personnages varient au gré du temps. Dans *Le Temps retrouvé*, rassemblées en un même lieu, les figures majeures ou secondaires du roman atteignent un degré de vérité inégalé, puisque peuvent s'y concentrer, par l'intermédiaire de la mémoire du narrateur, leurs multiples images aux différentes étapes de leur vie. En choisissant un narrateur omniscient, Marcel Proust n'aurait pu donner cette issue à son roman. Seul le regard d'un héros extérieur aux consciences des autres et perméable aux erreurs et aux mensonges se voit contraint de reconstruire, pour lui-même, le portrait d'autrui selon une dynamique de la durée et du changement. Le retour des personnages assure la progression du récit, dès l'origine tendu vers le moment ultime de la matinée chez la Princesse de Guermantes.

Le retour des personnages assure la construction d'une vérité sur eux-mêmes et sur le temps

Les retrouvailles relancent la trame narrative : elles sont le moment où se mesure l'action du temps. Elles ponctuent les étapes de la recherche.

La trame narrative s'ancre dans une réalité identifiable. Les éléments concrets et historiques ne sont pas absents du roman proustien, mais ce qui importe dans la guerre des tranchées, ce ne sont pas la chronique de la guerre et le journal du front, qui donnent son cadre lointain à la narration. L'importance des événements se mesure à la manière dont ils agissent sur la personnalité des personnages, Saint-Loup par exemple. Ils dévoilent un aspect nouveau ou jusque-là caché au narrateur et, peut-être, au personnage lui-même : l'abnégation et le courage dans la proximité fraternelle avec ses hommes dans le cas de Saint-Loup. Il ne renonce pas pour autant à ses passions. Un nouvel aspect de sa vie et de ses goûts est dévoilé par sa fréquentation de l'hôtel de Jupien. Le temps opère comme le révélateur d'une vérité cachée, car la vérité d'un personnage ne peut advenir que dans la durée. Elle ne se réduit jamais à un instantané. Il faut du temps pour que surgissent les événements et qu'ils modifient les êtres.

Le temps est aussi perçu comme l'agent du vieillissement. Malgré quelques exceptions relevées chez les invités de la princesse de Guermantes, il apporte généralement une dégradation physique et intellectuelle. Avec le baron de Charlus, Marcel Proust peint une personnalité qui se façonne et un corps qui évolue au fil du temps. Le narrateur en dégage des lois, des mécanismes qui président aux actes du baron et orientent ses goûts. Son corps réagit au temps de manière alchimique, en contexte, au contact des autres. Dans le processus d'écriture se consignent les étapes du temps. Dans le mouvement de la phrase s'expriment les éléments et le cheminement de l'analyse vers l'émergence d'une vérité sur le baron de Charlus.

En suivant la forme du roman rythmée par le passage du temps, Marcel Proust ne peint pas de portrait statique. La construction du portrait ne s'achève même pas avec la mort du personnage. Il ne pourrait s'achever qu'avec la disparition du personnage de la conscience du narrateur, donc l'oubli. Aussi, tant qu'Albertine perdure dans le souvenir et reste un sujet de conversation et de questionnement, son portrait et la vérité sur elle-même évoluent encore. Quand Saint-Loup commente l'art de la guerre, lequel, porté au rang de science, est un objet de discussions entre professionnels de la guerre et spécialistes, ces discussions ne montrent pas des erreurs, mais une « vérité qui évolue ».

« Il s'agit donc bel et bien, pour le narrateur, (...) de déceler la part immuable de vérité dans le passage du temps, ou plutôt malgré lui et à travers lui », écrit justement un(e) candidat(e).

La vérité de la littérature est-elle une négation du temps ?

Pour Marcel Proust, la littérature c'est la vie elle-même : « la seule vie (...) pleinement vécue, c'est la littérature », la littérature pour celui qui l'écrit et pour celui qui la lit. *Le Temps retrouvé* livre une révélation : dans son travail, l'artiste retrouve sous la surface des mots, des sentiments, des habitudes, les « impressions vraies » obtenues par la mémoire involontaire. Elles sont le point de départ de son œuvre. L'intelligence seule ne peut y accéder. Par le travail conjoint de la mémoire et du style, l'artiste partage avec nous sa propre vision du monde et sort de la solitude de son individualité pour la communiquer à ses lecteurs.

L'œuvre trouve son inspiration première dans ces « impressions vraies », où le temps passé et le temps présent se confondent en un même point. Ce point, sur la ligne du temps, marque le surgissement du souvenir authentique dans sa pleine vérité. C'est là une forme de rapport au temps, un aspect que prend le temps par l'opération de la mémoire involontaire, plus qu'une

réelle négation du temps. Quand bien même cette expérience nous placerait hors du temps, elle se définirait toujours en opposition au cours naturel de la vie, que régit un principe d'altération et de vieillissement. Le décompte du temps perdue pour le narrateur – il prend conscience de son propre vieillissement lors du « bal de têtes » – mais l'expérience de la mémoire involontaire garantit le souvenir de l'action néfaste du temps. Il touche l'essence de la vie commune à celle de l'art et trouve sa vocation.

Un(e) candidat(e) écrit sur le rapport spécifique que l'artiste entretient avec le temps :

« Le parcours de l'artiste a pour conséquence de transformer le temps. Pour tous ceux qui ne sont pas artistes, il est linéaire. Le créateur, lui, dépasse cette linéarité du temps. »

Assis dans la bibliothèque du prince de Guermantes, le narrateur énumère en cascade ces « extases de mémoire » mêlant deux moments distincts de la vie : « les pavés inégaux » et Venise, le bruit d'une « cuiller contre une assiette » et un voyage en train, une « serviette » de table et l'hôtel de Balbec. Ce miracle sensitif et mémoriel procure au narrateur une « félicité » diamétralement différente des plaisirs mondains et « frivoles » auxquels le narrateur s'attendait en pénétrant dans l'hôtel des Guermantes.

À la suite de l'analyse de ce passage, une copie nuance les propos de G. Deleuze :

« Si l'on constate un lien évident chez Proust entre temps et vérité, peut-être existe-t-il un lien encore plus prégnant entre absence de temps (a-temporalité ou extra-temporalité) et vérité. »

Ces « impressions véritablement pleines, celles qui sont en dehors du temps » sont intégrées, « serti[es] » dans la matière de l'œuvre aux côtés d'autres vérités de « la vie passée », « celles qui se rapportent au temps, au temps dans lequel baignent et changent les hommes ». L'intelligence de l'écrivain fonctionne à la manière d'un peintre qui dessinerait des croquis sur un carnet dans la perspective d'un tableau futur. Loin d'être dénigrée par opposition à la mémoire involontaire, elle travaille à relever des faits et des détails, à comparer deux expériences vécues sur la ligne du temps que trace la vie du narrateur.

La littérature entretient un double rapport au temps selon qu'il embrasse toute la matière de la vie ou selon qu'il demande à être aboli pour que surgisse l'essence de la vie.

L'inspiration naît de la mémoire involontaire ; l'intelligence consigne les souvenirs, les compare et les met en forme. L'intelligence qui s'exprime à travers le discours produit des vérités moins puissantes que celles qui ont suivi un chemin plus long, de l'impression transmise par les sens à l'intelligence qui en restitue l'esprit par la recreation. L'opposition entre le présent du narrateur et le passé du narrateur donne la mesure du changement opéré par le temps et cette découverte s'apparente à un dévoilement. Mais la puissance de ces vérités est confirmée par le travail de la mémoire. La mémoire involontaire, par conséquent authentique, extrait le narrateur du temps grâce à la force de l'expérience mémorielle qu'elle procure.

Le plaisir est lié à la découverte de la vérité

Le sens de la vérité artistique, une fois découvert, sonne le renoncement aux plaisirs mondains, pour lesquels le narrateur tardait à se consacrer entièrement à l'écriture.

Avant cela, les souvenirs forgés par l'intelligence, « tirés de la mémoire », apportent des « vérités relatives ». Une remémoration de cette nature engendre peu de « joie ». Elle conserve aussi la « souffrance » d'une expérience malheureuse, ravivée et restituée en même temps qu'émerge la

matière du souvenir. Le souvenir que le narrateur extrait de la gangue d'un présent obscur et confus procure néanmoins une lucidité capable de prévaloir sur la douleur ou d'élever la médiocrité d'un événement au rang d'épisode mémorable. Du reste, la véritable félicité naît de l'épiphanie de « l'impression vraie » et supprime toute autre forme de satisfaction.

Quand le processus d'écriture est enclenché, le plaisir naît de la conception du roman. Le plaisir esthétique accompagne la découverte de la vérité ; la découverte de la vérité s'accompagne d'un plaisir esthétique. Elle abolit le temps dans sa durée et autorise l'unité retrouvée entre le narrateur passé et le narrateur présent. Cette expérience fondatrice est la source de la littérature, le point de départ de l'écriture rendue possible et efficiente. Marcel Proust a décrit cette révélation esthétique, tributaire de la mémoire, bien avant la rédaction de la section finale, mais il a retardé cette clef de lecture en donnant à son roman le caractère d'un roman d'apprentissage. Toutefois, *Le Temps retrouvé*, dans sa composition, conserve cette opposition entre un avant et un après de la révélation. La lecture du pseudo-journal des Goncourt apporte des éléments sur la conception de l'esthétique du narrateur. Il s'y sent incapable d'observer pertinemment et durablement le monde comme devrait l'observer un véritable écrivain, ne portant pas son attention sur la partie des êtres où résiderait leur vérité. La littérature ne lui apporte pas la félicité attendue. La description est mensongère. Sa capacité est intermittente. Cette lucidité est la source d'une vive déception, que les plaisirs frivoles viennent compenser. Par contraste, cette déception profonde annonce l'état d'euphorie extatique de « L'Adoration perpétuelle » et la découverte de vérités pérennes, et non plus relatives, sur les êtres et l'inspiration littéraire.

On lit dans une copie, où sont pertinemment associés plaisir et vérité :

« C'est en effet le déplaisir qui règne à l'issue de la lecture du journal, au moment même où le narrateur est le plus dans l'erreur, alors qu'il croit que sa vocation d'écrivain ne repose en fait sur rien. Quand il comprendra au contraire en quoi doit consister son art et quelle est sa véritable conception de la littérature (...), le narrateur sera au contraire non seulement au plus proche de la « vérité », mais en éprouvera également un plaisir certain. »

Si plaisir il y a, c'est un plaisir intellectualisé par la confiance en une écriture vraie où, dans le style, l'imperfection de la vie est dépassée. L'expérience vécue n'est pas restituée telle quelle, mais traduite. Le narrateur a vieilli, il ressent et voit le passage du temps, mais les « réminiscences » et les « résurrections de la mémoire » lui procurent une « joie extra-temporelle ». Cet instant, hors du temps, permet de lier le passé à l'avenir, de réunifier le passé et le présent. Son roman n'est plus un projet hypothétique ; à la fin du *Temps retrouvé*, le narrateur atteint le but qu'il s'était fixé de devenir écrivain. Sa vie passée est la matière de son œuvre. À partir de cette certitude, sorti d'une « lucidité stérile », le narrateur baigne dans la « félicité », mêlée de plaisir et de vérité, née de l'exactitude d'un souvenir puissant et de l'expérience féconde qu'elle produit.

Thème latin

Rapport établi par

Christian Nicolas

Professeur à l'université Jean Moulin – Lyon III (UDL)

Titre à traduire : Une méchante femme

Pygmalion, selon sa coutume, la fit boire la première ; elle but sans crainte, se fiant au contrepoison. Pygmalion but aussi, et peu de temps après il tomba dans une défaillance.

Astarbé⁽¹⁾, qui le connaissait capable de la tuer sur le moindre soupçon, commença à déchirer ses habits, à arracher ses cheveux et à pousser des cris lamentables. Elle embrassait le roi mourant, elle le tenait serré entre ses bras ; elle l'arrosait d'un torrent de larmes, car les larmes ne coûtaient rien à cette femme artificieuse. Enfin, quand elle vit que les forces du roi étaient épuisées et qu'il était comme agonisant, dans la crainte qu'il ne revînt et qu'il ne voulût la faire mourir avec lui, elle passa des caresses et des plus tendres marques d'amitié à la plus horrible fureur ; elle se jeta sur lui, et l'étouffa. Ensuite elle arracha de son doigt l'anneau royal, lui ôta le diadème, et fit entrer Joazar⁽²⁾, à qui elle donna l'un et l'autre.

Elle crut que tous ceux qui avaient été attachés à elle ne manqueraient pas de suivre sa passion et que son amant serait proclamé roi. Mais ceux qui avaient été les plus empressés à lui plaire étaient des esprits bas et mercenaires, qui étaient incapables d'une sincère affection ; d'ailleurs ils manquaient de courage, et craignaient les ennemis qu'Astarbé s'était attirés ; enfin ils craignaient encore plus la hauteur, la dissimulation et la cruauté de cette femme impie : chacun, pour sa propre sûreté, désirait qu'elle pérît.

Fénelon, *Télémaque*, livre VII

⁽¹⁾ Traduire par *Astarba*, -ae, fém.

⁽²⁾ Traduire par *loazar*, -aris, masc.

Ce texte de 260 mots émanait d'un auteur classique et grand pourvoyeur de thèmes latins et grecs. Il présentait un bon niveau de difficultés grammaticales de tout type qui permettaient aux candidats de bien se positionner et aux correcteurs de bien étalonner leur barème. Il était d'une taille qui permettait aux candidats de garder un temps de relecture.

Quelques statistiques :

Le jury a eu à lire 18 copies, dont 17 complètes. Les notes se sont échelonnées de 0,5 à 15,5, la moyenne était à 9,58 et la médiane à 11. Cette note de 11 pour la copie médiane témoigne que le lot était plutôt homogène et de bonne facture, avec 11 copies à 10/20 au moins : 15,5 (1 copie), 15 (2 copies), 14,5 (1 copie), 13,5 (2 copies), 11,5 (1 copie), 11 (2 copies), 10 (2 copies), 9 (1 copie), 7 (1 copie), 6 (1 copie), 4,5 (1 copie), 4 (1 copie), 1 (1 copie), 0,5 (1 copie).

La raison de cette bonne impression concernant la qualité de latinistes de nos candidats 2023, partiellement confirmée à l'oral lors de l'épreuve d'explication improvisée, est sans nul doute que ces derniers s'étaient bien préparés à cette épreuve qui ne souffre guère l'improvisation ni la trop longue interruption.

La note de 0,5 est attribuée à une copie incomplète, interrompue avant la moitié du texte. Une si longue lacune, avec les usages du concours, conduit inmanquablement à cette note minimum. L'autre copie très mal notée, à 1/20, contenait trop d'erreurs et son auteur avait dû

manquer de temps pour se relire. Toutes les autres copies sont au moins acceptables et, notamment, le nombre de barbarismes constatés restait dans la zone du présentable.

Quelques éléments de docimologie :

La traque aux barbarismes reste de mise. Rappelons quelques principes. Un barbarisme est une forme inexistante et analogiquement fautive. Ainsi **diadematem* (alors que le mot est neutre), ou **digite*. Mais il arrive qu'on sanctionne ainsi des formes par ailleurs réelles mais dont la présence prouve une erreur morphologique importante : ainsi un datif **eae* ou toute autre forme de pronom mal décliné. Dans cette situation, nous sanctionnons même d'un barbarisme aggravé. On a aussi trouvé un *uolat* mis pour un *uelit*, que nous avons sanctionné d'un barbarisme. Inversement, certains barbarismes (ceux notamment qui ne changent pas le son du mot, par gémination ou absence de gémination de consonne par exemple) sont comptés pour moitié, comme **innimici*. D'autres (par exemple **praetera* pour *praeterea*, bizarrement récurrent) peuvent passer pour de purs *lapsus calami*. Mais nous invitons les candidats à se relire très soigneusement et à écrire le plus distinctement possible pour éviter au jury de devoir trancher entre des leçons ambiguës.

Pour les erreurs de grammaire relevant du solécisme, on retrouve sans surprise des erreurs de genre qui sont induites par des réflexes francophones : sur le pronom relatif (« *Astarba*, **qui* » pour *quae*, etc.) ; sur les abstraits en *-or* (**hac timore*) ; sur la prégnance de *suus* pour traduire « son, sa, ses » (*ut consuetudo *sua fuit*) ; *tantus* pour *tot* (« tant de ») ; etc. Un passage du texte (« et que son amant serait proclamé roi ») a bien joué son rôle de juge de paix et beaucoup sont tombés dans le piège en ne trouvant pas ce qui aurait dû être un infinitif futur passif. Il fallait aussi penser au pronom *secum* pour un segment particulier du texte.

Quelques commentaires sur le texte :

Le texte était un récit, émaillé de passages représentant la pensée de tel ou tel énonciateur (Astarbé, les courtisans, Pygmalion filtré par la pensée d'Astarbé). Toutes ces pensées, craintes ou intentions rapportées relevaient du discours indirect et les réflexes des candidats sur ce serpent de mer étaient bien sûr l'objet de toutes les attentions. Nous reviendrons sur telle ou telle difficulté de détail. Mais pour ce qui relève du récit, une différence stylistique (payée en bonifications) a pu se faire entre des candidats peu habiles, se contentant de décalquer les structures du français, et d'autres plus aguerris et qui ont tenté de rendre le récit selon le génie latin. Prenons l'exemple de la phrase : « Ensuite elle arracha de son doigt l'anneau royal, lui ôta le diadème, et fit entrer Joazar, à qui elle donna l'un et l'autre ». Quatre actions sont évoquées, en trois courtes indépendantes et une subordonnée. Le latin aura tendance à ne faire de ce bloc narrativement homogène qu'une seule phrase complexe dont la principale sera la dernière action dans l'ordre chronologique, les trois autres actions se présentant comme des satellites de la dernière, des subordonnées de cette principale. On peut donc, avant de traduire, passer par une phase intermédiaire qui pourrait être : « Ensuite, après qu'elle eut arraché l'anneau royal et ôté le diadème, Joazar ayant reçu l'ordre d'entrer, elle lui donna l'un et l'autre ». Reste alors à réfléchir sur la pertinence d'utiliser des ablatifs absolus ou plutôt des participes apposés, à bien raisonner à ce sujet, et on peut sortir de ce segment avec un bonus, justifié par une imitation de la densité du latin et de son usage préférentiel des participes. Par exemple : « Deinde, anulum ab eius digito arreptum et diadema demptum loazari iusso ingredi utrumque dedit », soit quatorze mots latins pour vingt-six dans le texte d'origine. Cette manière de subordonner plusieurs actions de récit à une principale là où le génie français tend à faire des phrases courtes et juxtaposées fait en général bonne impression.

Dans les éléments de discours indirect, il fallait appliquer les consignes standard. La question de la traduction des pronoms et possessifs de troisième personne est cruciale et ne

pouvait être économisée ; ne pas traduire pour chaque secteur concerné un « lui » ou un « sa » revenait à se faire taxer d'un solécisme par défaut. Remarque : on admet qu'un *sibi*, un *eorum* ou un *suas* en facteur commun, dans le même nœud syntaxique, ne soit pas redonné ; mais hors cette situation, on est en demeure de trancher à chaque fois entre réfléchi et non-réfléchi.

Le détail du texte :

Titre : « Une méchante femme ». Un titre en *De* est salutaire. On ne pose guère de question ici, le texte annonce seulement un portrait ou un récit centré sur ladite femme. Mais on attend en revanche la traduction de « Une ». En l'espèce, puisqu'elle a un nom, cela relève de *quaedam*.

« Pygmalion, selon sa coutume, la fit boire la première ; elle but sans crainte, se fiant au contrepoison. Pygmalion but aussi, et peu de temps après il tomba dans une défaillance. » Fidèle à ce qui vient d'être dit sur l'économie du récit latin, nous proposons de rassembler tout ce bloc narratif en une seule phrase. L'avantage est multiple : le résultat a chance de faire « plus latin », et ce choix économise des mots de liaison, puisque, à l'arrivée, il y a moins de phrases. Un des moyens d'y arriver est d'explicitier un lien de cause à effet : « Celle-ci, après que Pygmalion, selon sa coutume, lui eut ordonné de boire la première, sans crainte, confiante dans le contrepoison, but de telle manière que Pygmalion but également et que, peu après, il s'évanouit. » Pour ce qui est des pronoms et possessifs de P3 ou P6, regardons-les au cas par cas : « selon **sa** coutume » relève d'un réfléchi direct tout à fait simple ; « **lui** eut ordonné de boire » = « eut ordonné qu'elle bût » ; le pronom féminin de P3 sera le sujet d'une infinitive dépendant de *iussit*, dont l'énonciateur est Pygmalion (et non pas Astarbé) : il n'y a donc aucune raison d'utiliser un réfléchi, ni direct, ni indirect : *iussit eam bibere*. « Confiante » : on a pris soin de mettre un *illa* en tête, qui force *Astarba* (son référent) à être pensé comme le sujet de la principale ; on lui appose donc un participe *confidens* ou, au parfait de ce semi-déponent, *confisa*, en se souvenant de la valeur quasi-aoristique des participes parfaits déponents : *sine timore, antidoto confisa*. Vient le verbe principal *bibit*, ici employé absolument (c'est possible et même fréquent), accompagné d'un *sic* ou autre corrélatif de *ut* consécutif. Rappelons que la consécutive n'est pas régie par la concordance des temps et que, en l'occurrence, c'est un parfait ponctuel *biberit* qui convient, puis, en coordination, un second pour marquer la défaillance qui s'ensuit.

« Astarbé, qui le connaissait capable de la tuer sur le moindre soupçon, commença à déchirer ses habits, à arracher ses cheveux et à pousser des cris lamentables. Elle embrassait le roi mourant, elle le tenait serré entre ses bras ; elle l'arrosait d'un torrent de larmes, car les larmes ne coûtaient rien à cette femme artificieuse. » Même effet que précédemment : on rassemble ce bloc en une seule phrase centrée sur la personne d'Astarbé et sur l'action principale (et chronologiquement la dernière) « elle l'arrosait d'un torrent de larmes » ; tout ce qui précède gravite autour de ce noyau par subordination ou coordination. Une difficulté réelle est dans le segment « qui le connaissait capable de la tuer » : le verbe de connaissance induit ici une complétive infinitive, c'est-à-dire une pensée rapportée de type discours indirect. Donc *Astarba, quae sciebat / cognouerat*, + prop. inf. Dans cette infinitive le sujet sera *eum* ; nulle raison de mettre un réfléchi puisque Pygmalion n'est pas l'énonciateur. Mais comment traduire l'autre pronom de P3, « la », dont le référent est Astarbé ? Eh bien par *se*, puisqu'il faut référer à l'énonciatrice : *Astarba, quae cognouerat eum posse se interficere*. Mais l'ambiguïté est grande et l'on ne peut pas être sûr que *se* ne soit pas réfléchi direct (« il pouvait se tuer », crédible après tout) et, surtout, on peut, le jour du concours, hésiter entre ce réfléchi indirect et un non réfléchi qu'une sorte de sous-énonciation pourrait rendre plausible : ne sommes-nous pas pour un court instant dans les pensées de Pygmalion, Astarbé étant un objet comme un autre dans cette proposition et non plus l'énonciatrice ? C'est donc le moment d'utiliser *ipse*, l'ambiguïté étant

suffisante pour devoir être levée. En même temps, c'est un habile refus de choix entre *se* et *eam*... Rappelons alors que *ipse*, chez César, qui est coutumier du discours indirect, représente l'équivalent d'un réfléchi indirect, en référence à l'énonciateur principal (ici Astarbé). Je propose donc « Astarba autem, quae cognouerat eum posse **ipsam** interficere », qui désambiguïse (il ne peut plus s'agir de supposer un suicide, comme cela resterait possible avec *eum posse se interficere*) et qui est pratique dans une zone à sous-énonciation possible où les emplois standard du réfléchi indirect sont brouillés. Voir sur la question les pages d'Ernout-Thomas, § 211, stimulantes mais qui ne permettent pas de régler définitivement le problème.

En tout cas, qu'il y ait une seule énonciation (Astarbé) ou deux (Astarbé faisant penser Pygmalion), nous sommes dans un discours indirect, ce qui interdit la présence d'indicatifs dans le segment qui suit, « en cas de soupçon », transposé « au cas où elle en vienne à être soupçonnable » : cette proposition, partie prenante du discours indirect, doit passer automatiquement au subjonctif imparfait (pour la concordance) ; un bon tour équivalent se lit chez Cicéron : *si quam in similem ante suspicionem uenerit* (Cic. Div. 2.32), donc ici *si quam in suspicionem ueniret* <Astarba>. L'indéfini *qui<s>* vient alors (voir l'exemple cicéronien authentique) se coller directement à *si* (ou *nisi*, *ne*, *num*...), quitte à décaler la préposition dans le régime de laquelle il se trouve : *si quam in suspicionem*, nettement plus sûr que *si in quam suspicionem* qui n'existe pas et qui peut, voire doit, être sanctionné.

Dans la principale qui suit (« commença à lacérer ses vêtements et à arracher ses cheveux »), nul doute sur l'emploi de *suus* réfléchi direct. Voici typiquement un cas où le facteur commun est réel et où l'on peut économiser un réfléchi : « uestitus **suos** lacerare coepit atque crines scindere » : inutile de répéter *suos* devant *crines* car on est dans le même nœud syntaxique. Il suffit d'avoir tranché une fois pour deux ou plusieurs situations identiques. Dans le même genre, on pouvait dans la suite risquer (sans nécessité, mais avec une prise de risque modérée) un facteur commun hétérogène pour rendre « Elle embrassait le **roi** mourant, elle **le** tenait serré entre ses bras ; elle l'arrosait d'un torrent de larmes » : nous proposons de considérer les deux premières propositions comme des satellites de la troisième (notre principale) : « lui donnant des baisers et le tenant embrassé, elle le mouillait de larmes abondantes ». Un seul COD commun aux trois verbes, malgré le fait qu'il fonctionne ici comme complément de participes apposés, là comme celui du verbe conjugué : « **regem** morientem osculans lacertisque suis amplexa abundantibus lacrimis conspergebat ». Ce type de facétie presque illogique est fréquent. Si on ne l'ose pas le jour du concours, il faut ajouter *eum* à côté de *conspergebat*.

« Car les larmes ne coûtaient rien à cette femme artificieuse. » : sous *labor* dans Gaffiot, on trouvait un bon équivalent, *labor maior est totam causam dicere* (Cic. Br. 209), « cela coûte plus de travail (peine) de plaider une cause entière » ; d'où ici « nam nullus ei callidae mulieri labor erat flere », littéralement « car pour cette femme rusée, pleurer n'était aucun travail », « n'était pas du tout une difficulté ».

« Enfin, quand elle vit que les forces du roi étaient épuisées et qu'il était comme agonisant, dans la crainte qu'il ne revînt et qu'il ne voulût la faire mourir avec lui, elle passa des caresses et des plus tendres marques d'amitié à la plus horrible fureur ; elle se jeta sur lui, et l'étouffa. » La principale correspondra à « elle l'étouffa », tout le reste gravitant autour de ce noyau : « enfin, dès qu'elle vit que le roi, les forces s'étant épuisées, rendait comme son dernier souffle, comme elle craignait que, revenu à lui, il n'ordonnât qu'elle mourût avec lui, passant des caresses etc. à la plus horrible fureur, l'ayant attaqué elle <l'>étouffa » / « Denique, ut primum uidit regem, uiribus exhaustis, quasi extremum uitae spiritum edere, cum timeret ne recreatus ipsam secum mori iuberet, ex adulationibus uehementissimaeque amoris (ou amicitiae) indiciis ad immanissimum furem commutans, in eum subito aggressa suffocauit ». On notera, dans les derniers mots, le facultatif facteur commun hétérogène (auquel on préférera *in eum subito aggressa eum*

suffocavit si l'on craint une imprudence) ; on notera à nouveau l'emploi de *ipsam* pour référer à l'énonciatrice principale Astarbé (dont on est en train d'exposer les craintes) dans un secteur où le sous-énonciateur est Pygmalion (sujet de *iuberet*) ; cela est d'autant plus légitime que figure dans cette même infinitive le nécessaire réfléchi indirect *secum* (« qu'elle mourût avec **lui** », référant au sujet de la proposition rectrice *ne iuberet*) : *ipsam* évite ainsi l'emploi de deux réfléchis indirects *se* avec référents différents (*cum timeret ne iuberet se* (Astarbé) *secum* (Pygmalion) *mori*), complexité très réelle ! Il évite aussi de référer par *eam* à l'énonciatrice principale Astarbé dans une infinitive qui dépend d'une sous-énonciation prise en charge par Pygmalion (*cum timeret ne iuberet eam* (?) *secum mori*). Selon Ernout-Thomas cité plus haut, les deux solutions (*se secum* et *eam secum*) semblent possibles, mais *ipsam* en remplacement de *se* ou de *eam* offre des garanties indéniables dans une zone qui s'apparente à un non-droit.

« Ensuite elle arracha de son doigt l'anneau royal, lui ôta le diadème, et fit entrer Joazar, à qui elle donna l'un et l'autre. » Passage commenté plus haut, pour montrer les différences dans la conduite syntaxique du récit en français et en latin.

Tout le dernier paragraphe peut se résoudre en une seule phrase, dont le segment ultime sera la principale, « chacun, pour sa propre sûreté, désirait qu'elle pérît. ». Ainsi la coordination « Mais » appelle une corrélation « *Quamquam... tamen* », qui permet de fusionner deux nœuds différents en français ; et toute la fin se comprend comme une expansion du sujet « ils », par des nœuds relatifs ou circonstanciels. « Elle crut que » engage un segment de discours indirect dans lequel toute mention à l'énonciatrice Astarbé devra se faire au moyen de réfléchis : « tous ceux qui avaient été attachés à **elle** ne manqueraient pas de suivre **sa** passion et que **son** amant serait proclamé roi » : de fait, au style direct, on verrait à la place des mots en gras des éléments de P1, « moi », « ma », « mon ». Il en résulte que la relative « tous ceux qui etc. », si on en fait une relative latine, doit être au subjonctif plus-que-parfait *coniuncti essent* (ou imparfait *essent* si l'on considère *coniuncti* comme un adjectif, ce qui, sur la question de l'aspect, est indifférent). « Ne manqueraient pas de suivre sa passion et que son amant serait proclamé roi » a posé un problème récurrent. Nous sommes là dans l'infinitive qui dépend du verbe d'opinion « elle crut ». Mais les deux propositions, si elles expriment bien le futur dans le passé au moyen du conditionnel français, ne sont pas à la même voix. Une même forme en *-tuos esse* puis en *-turum esse*, ne peuvent convenir en même temps ; pour marquer le passif de « serait proclamé roi » il faut bel et bien un infinitif futur passif (ce que *-turum esse* ne peut jamais être), et cela devrait donner *<eos> secuturos esse et suum adulterum creatum iri*. Mais ces formes en supin + *iri* sont exceptionnelles chez Cicéron qui préfère largement la périphrase en *fore ut* + subj. Dans ce cas, mieux vaut l'anticiper aussi sur la première infinitive et écrire *credidit fore ut ei (...) suam libidinem sequerentur ac suos adulter rex crearetur*, ou quelque équivalent.

« ceux qui avaient été les plus empressés à lui plaire » : on trouvait sous *studiosus* une formulation cicéronienne très conforme qu'on pouvait imiter en « *illi tamen qui studiosissimi fuerant in ea colenda* » (avec, comme dans l'exemple du Gaffiot, une présence obligatoire ici de l'adjectif verbal en fonction de gérondif). Attention : dans cette proposition, Astarbé n'est plus énonciatrice, comme elle l'était dans la mouvance de « elle crut ». Donc il faut l'anaphorique.

La suite, qui donne des éléments de caractère des courtisans d'Astarbé, se comprend comme une série de causes qui expliquent la principale « ils désiraient tous qu'elle mourût ». L'on en fait donc un bloc explicatif en *cum* + subj. impf. avec quatre verbes sous la dépendance d'une seule et même conjonction. Dans le segment « craignaient les ennemis qu'Astarbé **s'était** attirés », on a tout intérêt à mettre la relative au subjonctif, dans la mesure où on est dans un soupçon de discours indirect, puisqu'on est pour un court instant dans la pensée des courtisans.

« chacun, pour sa propre sûreté, désirait qu'elle pérît » : le caractère distributif du groupe sujet impose quasiment le tour *suus quisque* ou *se quisque*, chaque élément au bon accord. Rappelons que, dans ce cas, l'indéfini *quisque* se colle sans intermédiaire au réfléchi : *pro sua quisque salute*, et non **pro sua salute quisque* ni **quisque pro sua salute* etc. Il faudra toujours mettre d'abord une forme du pronom ou déterminant réfléchi et immédiatement derrière la forme de *quisque* au bon cas : *sibi quamque, suum cuique, suis quisque in aedibus*, etc.

Corrigé proposé :

De improba muliere quadam

Illa, postquam Pygmalion more suo eam iussit primam bibere, sine timore, antidoto¹ confisa, sic bibit ut Pygmalion quoque biberit et paulo post eum animus reliquerit.

Astarba autem, quae cognouerat eum posse ipsam interficere, si quam in suspicionem caderet/cecidisset, uestitus suos lacerare coepit atque crines scindere ac flebiliter gemere et regem morientem osculans lacertisque suis amplexa ui lacrimarum² conspergebat, nam nullus ei callidae mulieri labor erat flere. Denique, ut primum uidit regem, uiribus exhaustis, quasi extremum uitae spiritum edere, cum timeret ne recreatus ipsam secum mori iuberet, ex adulationibus uehementissimique amoris indiciis ad immanissimum furorem commutans, in eum subito aggressa suffocauit.

Deinde, anulum ab eius digito arreptum et diadema demptum loazari iusso ingredi utrumque dedit.

Tunc, quamquam illa credidit fore ut omnes ei qui sibi deuincti essent suam libidinem certo sequerentur suusque adulter rex crearetur, illi tamen qui studiosissimi fuerant in ea colenda, cum essent abiecti uenalesque animis nec possent sincerius diligere quemquam, ceterum uirtute carerent iidemque cum hostes quos contra se ipsa Astarba coegisset, tum etiam magis illius impiae mulieris superbiam, dissimulationem saeuitiamque timerent, omnes pro sua quisque salute cupiebant eam mori.

¹ Le terme *antidotum* est non classique, mais il a l'avantage d'être plus précis que le simple *remedium*.

² L'expression *uis lacrimarum* au sens de « torrent de larmes », « larmes abondantes » est chez Cicéron, *Rep.* 6, 14. Nous l'avons trouvée et valorisée dans plusieurs copies.

Thème grec

Rapport établi par

Pascal Luccioni

Maître de conférences à l'université Jean Moulin – Lyon III (UDL)

« O Macarée ! me dit un jour le grand Chiron dont je suivais la vieillesse, nous sommes tous deux centaures des montagnes ; mais que nos pratiques sont opposées ! Vous le voyez, tous les soins de mes journées consistent dans la recherche des plantes, et vous, vous êtes semblable à ces mortels qui ont recueilli sur les eaux ou dans les bois et porté à leurs lèvres quelques fragments du chalumeau rompu par le dieu Pan. Dès lors ces mortels, ayant respiré dans ces débris du dieu un esprit sauvage ou peut-être gagné quelque fureur secrète, entrent dans les déserts, se plongent aux forêts, côtoient les eaux, se mêlent aux montagnes, inquiets et portés d'un dessein inconnu. Les cavales aimées par les vents dans la Scythie la plus lointaine ne sont ni plus farouches que vous, ni plus tristes le soir, quand l'Aquilon s'est retiré. Cherchez-vous les dieux, ô Macarée ! et d'où sont issus les hommes, les animaux et les principes du feu universel ? Mais le vieil Océan, père de toutes choses, retient en lui-même ces secrets, et les nymphes qui l'entourent décrivent en chantant un chœur éternel devant lui, pour couvrir ce qui pourrait s'évader de ses lèvres entr'ouvertes par le sommeil. Les mortels qui touchèrent les dieux par leur vertu ont reçu de leurs mains des lyres pour charmer les peuples, ou des semences nouvelles pour les enrichir, mais rien de leur bouche inexorable. »

Maurice de Guérin, *Le Centaure*.

Le texte proposé cette année au concours était un bref extrait du *Centaure* de Maurice de Guérin. Le vocabulaire et le style étaient par endroits nettement poétiques ou archaïques (« chalumeau » au sens d'instrument de musique à vent, « cavale » au sens de jument), ailleurs quelque peu abstrait (« soin », « portés d'un dessein inconnu »). Une difficulté particulière était offerte par une allusion à un élément qu'on associera à l'histoire naturelle ou au mythe, comme on voudra : les cavales (juments) « aimées par les vents » renvoyaient, comme certains candidats ne l'ont malheureusement pas compris, à la fécondation supposée des juments par le vent, à laquelle fait référence notamment un texte classique de Virgile (*Géorgiques*, III, 266 sqq.). Tout cela ne devait pas empêcher les candidats de donner de ce texte de facture somme toute assez classique une traduction en grec attique ; de fait, parmi les dix-huit copies reçues cette année par les correcteurs, plusieurs copies étaient satisfaisantes ou très satisfaisantes (trois notes au-dessus de 15, dont un 17). Mais sept copies (plus du tiers de l'effectif) ont reçu une note inférieure à 6, montrant par là que le thème grec reste un exercice très discriminant. La moyenne de l'épreuve, à 8,44, est très légèrement inférieure à celle de l'an dernier (8,47).

Comment se préparer à l'épreuve de thème grec ? Les conseils que l'on peut donner ne se démarqueront guère de ceux que l'on aura pu lire dans les rapports des années précédentes : les candidats doivent parfaire au cours de l'année leur connaissance de la morphologie nominale et verbale, et de la syntaxe d'usage en grec attique de l'époque classique. De nombreuses grammaires et plusieurs manuels traitent ces questions de façon satisfaisante. Cela doit permettre non seulement d'éviter les fautes les plus lourdement sanctionnées, mais encore de ne pas hésiter longuement sur tel ou tel aoriste, sur la déclinaison de tel participe ; toute hésitation risque de priver le candidat de précieuses minutes au cours de la phase de relecture. Il en va de

même de la connaissance du vocabulaire : il faut pendant l'année lire assez de grec pour acquérir le vocabulaire qui permettra de traiter rapidement certains passages plus faciles du thème, de travailler efficacement avec le Bailly, et (encore une fois) de gagner du temps. Bien entendu, la réalisation d'un certain nombre d'exercices sous la direction d'un enseignant, pendant l'année, pourra aussi contribuer à la réussite des candidats. Ici comme en bien d'autres domaines, seule la pratique permet de progresser.

Dans le détail, rappelons aux candidats qu'après une lecture de l'ensemble du texte, qui devrait permettre d'éviter certains contresens sur le français, la traduction doit être faite avec l'aide du dictionnaire de version et éventuellement du dictionnaire de thème ; comme on n'est jamais très accoutumé à écrire en grec ancien, il faut faire suivre l'étape de la traduction d'une étape de relectures sélectives.

Au-delà des barbarismes de morphologie, fréquents, soulignons quelques fautes récurrentes. Les noms propres se trouvent souvent dans le Bailly (on y apprendra, si on ne le savait pas encore, que « Scythie » se dit tout bonnement Σκυθία, à moins qu'on ne veuille le rendre, comme nous avons fait, au moyen d'un ethnonyme), à condition de savoir y chercher (« Macarée » se dit Μακαρεύς : il fallait donc connaître le vocatif des noms en -εύς...); il est préférable de ne pas les inventer. Les mots tardifs ou poétiques doivent être évités, dans la mesure du possible : ainsi ἄγμα « débris » ne se rencontre qu'à partir de l'époque impériale, de même que le comparatif ἀνερημώτερος « (plus) sauvage ».

Deux points de syntaxe importants : les candidats doivent savoir quel type de verbe demande tel ou tel type de complétive ; ainsi, ὄρω, comme tous les verbes de perception par les sens, demande une participiale et non une infinitive comme ce serait le cas avec un verbe de pensée. La syntaxe des pronoms reste souvent mal connue par les candidats : rappelons que dans le groupe nominal « cet homme », en grec οὗτος ὁ ἄνθρωπος, l'article ὁ n'est nullement facultatif !

Pour la commodité des candidats, nous donnons dans la suite de ce rapport une traduction phrase par phrase, complétée par les annotations qui nous ont paru utiles. Cette traduction n'a pas valeur de modèle *ne varietur* ; elle peut sans doute être améliorée, et bien d'autres traductions étaient possibles : il s'agit simplement d'une proposition.

O Macarée ! me dit un jour le grand Chiron dont je suivais la vieillesse, nous sommes tous deux centaures des montagnes ; mais que nos pratiques sont opposées !

ἽΩ Μακαρεῦ, Χείρων ὁ μέγας ποτέ μοι ἔφη, ὄθ' εἰπόμην αὐτῷ καταγεγηρακῶτι ἰ ἀμφοτέροι μὲν οὖν κένταυροί ἐσμεν ἐκ τῶν ὄρων ἰ ὡς δ' ἐναντία τὰ ἔθη ἡμῶν.

Pour « suivre », le verbe φοιτᾶν aurait été possible également, mais nous pourrions faire usage de ce verbe dans la suite du thème. Pour la « vieillesse », on peut noter que le parfait γεγήρακα est très rare en attique, et on peut préférer le composé καταγεγήρακα (ici au participe). L'adjectif ἐναντίος traduit bien l'idée d'opposition. Peut-être le verbe διαφέρειν aurait-il pu cependant suffire ici (ὡς δὲ τοῖς ἔθεσι διαφέρομεν).

Vous le voyez, tous les soins de mes journées consistent dans la recherche des plantes, et vous, vous êtes semblable à ces mortels qui ont recueilli sur les eaux ou dans les bois et porté à leurs lèvres quelques fragments du chalumeau rompu par le dieu Pan.

ἽΩσπερ γὰρ ὄρᾱς, ἐγὼ μὲν πᾶσαν τὴν ἡμέραν φροντίζω ὅπως φυτὰ ζητήσω, σὺ δ' ὅμοιος εἶ τοῖς θνητοῖς οἱ παρὰ τῶν ποταμῶν ἢ τῶν ὑλῶν συνέλεξαν καὶ πρὸς τὰ στόματα προσήνεγκαν μέρη τινὰ τοῦ καλάμου τούτου, οὗ Πὰν ὁ θεὸς κατέαξεν.

Après un verbe d'effort comme φροντίζω, la langue classique emploie le plus souvent le futur (ζητήσω) mais on rencontre aussi le subjonctif (on aurait eu ζητῶ ici), moins courant, mais

cependant acceptable en thème (Bizos, *Cours de thème grec*, p. 58). Pour les « mortels », malgré le caractère poétique du texte proposé, on n'emploiera pas l'adjectif substantivé βροτός, évité par les prosateurs attiques.

Pour les « eaux » (deux fois dans le texte), on devait se méfier du pluriel ὕδατα qui se dit plutôt en prose classique des eaux répandues : pluie, libation... Les correcteurs ont cependant accepté ὑδάτων ici (et ὕδατα plus bas).

La répétition de la préposition παρά est facultative dans ce type de séquence, et on peut la mettre en facteur commun (Kühner-Gerth I, 548-549).

Avec le relatif simple complément d'objet dont l'antécédent était au génitif, il fallait faire l'attraction, ou bien on aurait pu remplacer le relatif simple par un relatif composé : τοῦ καλάμου, ὄνπερ Πάν ὁ θεός κτλ.

Attention à l'accentuation du nom du dieu (oxyton), distinct du neutre de l'adjectif πᾶς, qui fait πᾶν.

À la place de κατέαξεν (de κατάγνυμι), on pourrait avoir κατέθραυσεν, mais non διέρρηξεν, qui signifie plutôt « déchirer » (un objet mou, un tissu).

Dès lors ces mortels, ayant respiré dans ces débris du dieu un esprit sauvage ou peut-être gagné quelque fureur secrète, entrent dans les déserts, se plongent aux forêts, côtoient les eaux, se mêlent aux montagnes, inquiets et portés d'un dessein inconnu.

Ἐντεῦθεν γὰρ οἱ θνητοὶ οὗτοι, ἅτε πνεῦμά τι ἄγριον ἐν τοῖς ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἀπολειφθεῖσι πνεύσαντες ἢ καὶ μανίαν ἀπόκρυφόν τινα ἴσως ἀπολαμβάντες, εἰς τὰ ἔρημα εἰσέρχονται καὶ εἰς μέσας τὰς ὕλας ὀρμῶσι καὶ παρὰ τοὺς ποταμοὺς βαίνουσι καὶ εἰς τὰ ὄρη φοιτῶσιν, ἀκαταστάτως ἔχοντες καὶ ὀρμῇ ἀγνώστῳ φερόμενοι.

Au sens médical, « inspirer » (par opposition à « expirer ») se dit εἰσπνεῖν, mais ce verbe n'est couramment employé qu'à partir d'Aristote. Nous lui avons préféré le simple (πνεῖν), qui s'utilise volontiers dans des emplois plus ou moins métaphoriques.

La traduction de « secret » était difficile. Nous nous sommes permis ἀπόκρυφος (épïcène), qui, à défaut d'être employé par les orateurs, se rencontre chez Hérodote et Xénophon.

Pour « se plonger », on pourrait à la rigueur penser à εἰσδύεσθαι, mais l'action décrite par ce verbe a semble-t-il dans les textes quelque chose de dissimulé, de subreptice, comme « se glisser » en français. Le verbe ὀρμῶσι peut convenir pour rendre l'idée d'un élan contenue dans le français « se plonger » et « au fond » sera rendu par l'adjectif μέσας (qu'il ne faut pas enclaver, en ce sens).

Pour « inquiets », nous avons opté pour une périphrase un peu lourde, mais on pourrait sans doute accepter μεριμνῶντες ; ce verbe (ici au participe) plutôt poétique ou tardif a cependant plusieurs exemples chez Xénophon.

Les cavales aimées par les vents dans la Scythie la plus lointaine ne sont ni plus farouches que vous, ni plus tristes le soir, quand l'Aquilon s'est retiré.

Αἱ δὲ παρὰ τοῖς ἐσχάτοις Σκύθαις ἵπποι, ὅταν ὑπὸ τῶν ἀνέμων φιλῶνται, οὔτε δειλότεραι σου, οὔτε μᾶλλον σκυθρωποὶ πρὸς τὴν ἐσπέραν, ἐπειδὴν ὁ βορέας ἀπολίπη.

« dans la Scythie la plus lointaine » se rapporte directement à l'expression nominale (« les cavales ») et non au verbe qui suit (« ne sont »). L'expression grecque devra donc être dans l'enclave.

Dans la mesure où les actions décrites sont censées se produire dans le temps sinon éternel, du moins indéfini qui est celui du mythe et de l'histoire naturelle, la subordonnée « quand elles sont aimées par les vents » est obligatoirement rendue par un éventuel.

Cherchez-vous les dieux, ô Macarée ! et d'où sont issus les hommes, les animaux et les principes du feu universel ?

Ἄρ' οὖν τοὺς θεοὺς ζητεῖς, ὦ Μακαρεῦ, καὶ πόθεν ἐγένοντο οἱ ἄνθρωποι καὶ τὰ ἄλλα ζῶα καὶ αἱ ἀρχαὶ αἱ τοῦ καθόλου πυρός ;

Rappelons que la deuxième personne du pluriel de politesse du français ne peut être rendue en grec : il faut donc garder la deuxième personne du singulier chaque fois que le « vous » du français renvoie à un singulier.

« Principes » se dit normalement ἀρχαί, mais l'on accepterait aussi στοιχεῖα, « éléments », de sens à vrai dire assez proche. En revanche, pour « universel », on a préféré l'adverbe καθόλου (un exemple chez Xénophon) à l'adjectif κοσμικός, qui a paru restreint à la langue technique des philosophes.

Mais le vieil Océan, père de toutes choses, retient en lui-même ces secrets, et les nymphes qui l'entourent décrivent en chantant un chœur éternel devant lui, pour couvrir ce qui pourrait s'évader de ses lèvres entr'ouvertes par le sommeil.

Ὁ μέντοι Ὠκεανὸς ὁ παλαιός, πατήρ ὢν τῶν πάντων, ταῦτα τὰ ἀπόρρητα ἐν ἑαυτῷ κατέχει, καὶ αἱ περὶ αὐτὸν νύμφαι ἀίδιον χορεῖαν πρὸ αὐτοῦ χορεύουσιν ᾄδουσαι, μὴ ἀκουσθῆ ὅσα κινδυνεύοι ἂν καθεύδων ἐκ τῶν ἑαυτοῦ ἀκλήστων χειλῶν ἀφιέναι.

« Père de toutes choses » : rappelons qu'en attique, l'apposition à un groupe nominal est en principe soutenue par un participe.

Pour « secrets », il valait mieux éviter de recourir au singulier, car le pluriel ἀπόρρητα semble justement plus fréquent que le singulier chez les auteurs classiques.

Pour « ses lèvres », dans notre construction, le possessif renvoie au sujet de la proposition : le pronom à utiliser est donc le réfléchi (qui désigne ici « l'Océan » sujet de κινδυνεύοι) qui doit être enclavé.

Rappelons enfin que μέντοι, comme la plupart des particules de coordination du grec ancien, occupe la deuxième position dans la phrase ; quelles que soient les coquetteries occasionnelles des auteurs de l'époque impériale qui se piquent de mettre μέν, δέ ou μέντοι en troisième ou quatrième position, on se conforme ici sagement à l'usage de l'époque classique, et les candidats doivent faire de même.

Les mortels qui touchèrent les dieux par leur vertu ont reçu de leurs mains des lyres pour charmer les peuples, ou des semences nouvelles pour les enrichir, mais rien de leur bouche inexorable.

Οἱ δὲ θνητοὶ οἱ τοὺς θεοὺς ταῖς ἑαυτῶν ἀρεταῖς ἐκίνησαν λύρας ἔλαβον ἀπὸ τῶν ἐκείνων χειρῶν, ὥστε τὰ ἔθνη κηλεῖν, ἢ νέα σπέρματα, ὥστε ταῦτα πλουτίζειν, οὐδὲν μέντοι ἐκ τῶν ἀπαραιτήτων στομάτων τῶν ἐκείνων.

Pour la relative οἱ ... ἐκίνησαν, on peut penser que Chiron a dans l'esprit une liste bien connue de mortels qui ont su toucher les dieux – l'indicatif (ici, aoriste) rendra bien le caractère quasiment historique de l'action envisagée ; mais on pourrait aussi penser que Chiron pense indistinctement à tous les mortels qui, dans le passé, ont, régulièrement, touché les dieux ; dans ce cas, il faudrait mettre un optatif de répétition dans le passé (κινήσειαν).

Dans « de leurs mains », on a utilisé le démonstratif en fonction de possessif (« des mains de ceux-ci »), et le pronom doit dans ce cas être enclavé (ἐκείνων, qui désigne les dieux, est placé entre l'article et le substantif ; ἐκείνων est de nouveau possessif dans la traduction de « leur bouche », mais on a préféré répéter l'article après le substantif pour rendre le groupe nominal plus lisible).

Les deux propositions « pour charmer les peuples », « pour les enrichir », auraient pu être traitées comme des propositions finales (ἵνα τὰ ἔθνη κηλῶσι... ἵνα ταῦτα πλουτίζωσι). Mais dans ce cas précis, une subordonnée avec ὥστε + infinitif, exprimant la conséquence telle que conçue

par l'auteur, peut rendre convenablement le projet divin à l'œuvre dans ces dons de la musique ou des semences.

On notera qu'en face du français « leur bouche », le grec préfère un pluriel distributif.

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Cécile Rochelois

Maîtresse de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

et

Véronique Magri

Professeure à l'université Côte d'Azur, CNRS, BCL

Première partie : ancien français (*rapporteur : Cécile Rochelois*)

Bibliographie indicative pour l'option A et l'option B

ANDRIEUX-REIX Nelly, *Ancien français. Fiches de vocabulaire* [1987], Paris, PUF, 8^e éd. corrigée, 2004.

BAZIN-TACCHELLA Sylvie, « *C'est tout neant des choses de ce monde. Négation et restriction dans la poésie d'Eustache Deschamps* », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation 2023 », n° 24, automne 2022, mis à jour le : 13/12/2022, URL : <https://revues.univ-pau.fr:443/opcit/index.php?id=744>.

BERTRAND Olivier, Ménégaldo Silvère, *Vocabulaire d'ancien français* [2006], Paris, Armand Colin (coll. « U »), 2010.

BURIDANT Claude, *Grammaire du français médiéval*, Société de Linguistique Romane / Éditions de linguistique et de philologie de Strasbourg, 2019.

CAZAL Yvonne, PARUSSA Gabriella, *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, Paris, Armand Colin (Cursus), 2015.

Dictionnaire du Moyen Français, version 2020 (DMF 2020). ATILF – CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

GUILLOT Rolland, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008.

HELIX Laurence, *L'épreuve de vocabulaire d'ancien français. Fiches de sémantique*, Nantes, Éditions du temps, 1999.

JOLY Geneviève, *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 1998.

JOLY Geneviève, *Fiches de phonétique*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 1999.

A ce devriez sur toutes choses tendre 8
Car tous ces poinz fist jadis assavoir
Aristoté au grant roy Alixandre.

Proposition de traduction du vers 1 au vers 10 :

Aimez les bons, donnez aux misérables,
soyez généreux quand il faut,
durs avec les méchants et miséricordieux envers les pauvres,
et soyez économes quand ce sera le moment.
Sachez à qui vous faites un don
et s'il l'a mérité !
Faites du bien commun votre devoir ! »
Voici à quoi vous devriez vous consacrer en priorité
car Aristote enseigna autrefois
tous ces points au grand roi Alexandre.

Remarques sur les vers 1 à 10 :

On pouvait calquer les adjectifs substantivés « les bons » et « les mauvais » pour conserver l'opposition présente dans le texte original, mais il fallait traduire « larges » car « être large » est familier en français moderne, ainsi que « souffraiteus », dans la mesure où le sens le plus courant de « souffreteux » en français moderne est « maladif », alors que l'adjectif évoquait ici le dénuement matériel. La forme *restraignez* est l'impératif présent de *restreindre*, qui prend ici le sens de « limiter ses dépenses » (cf. *DMF*, s. v. *restreindre*), d'où la traduction proposée (« soyez économes »). On a accepté une traduction plus générale comme « soyez stricts ». Le jury apprécie de manière générale les traductions qui prennent le risque de ne pas coller au texte en moyen français et de ne pas suivre la traduction de l'édition au programme, par exemple en traduisant « tous ces points » par « tous ces principes » dans le refrain de la ballade.

« De Dieu soiez en tous temps cremeteus,
Amez, servez, et il vous secourra !
Gardez la loy de justice a tous ceuls
Et a cellui qui contre offensera 14
Sanz espargnier ! Chascun vous doubtera.
Ne convoitiez de vos subgiez l'avoir,
Vo parlars soit toudis trouvé en voir ! »
Faictes aux grans et petiz leur droit rendre 18
Car tous ces poinz fist jadis assavoir
Aristoté au grant roy Alixandre.

Proposition de traduction du vers 11 au vers 20 :

« Craignez sans cesse Dieu,
aimez-le, servez-le et il vous portera secours !
Faites respecter sans exception ni restriction la loi de la justice
à tous ceux qui y porteront atteinte. Chacun vous craindra.
Ne convoitez pas le bien de vos sujets
et prononcez toujours des paroles avérées ! »
Faites rendre justice aux plus humbles comme aux plus nobles
car Aristote enseigna autrefois
tous ces points au grand roi Alexandre.

peut-être plus particulièrement, dans le cas de *decevoir*, en utilisant la ruse ou la trahison. Il est conseillé de rendre les binômes synonymiques de ce type par deux termes de sens proche en français moderne, de manière à conserver ce trait de style caractéristique des textes médiévaux. Au vers 26, la conjonction de coordination *ne*, dont l'emploi est attendu dans une proposition négative comme celle-ci, pouvait être traduite par son équivalent moderne *ni* ou, comme nous le proposons dans la traduction ci-dessus, par la conjonction *ou*. Plusieurs traductions rendaient heureusement le groupe nominal *bon nom*, par exemple « bonne réputation », « gloire » ou « renom ».

2. Phonétique [4 points]

Retracer, du latin au français moderne, l'histoire phonétique et graphique de *loy* (v. 13 ; étymon : *legem*).

Cette question de phonétique historique est très classique. Elle est prise comme exemple dans le *Précis de phonétique historique* de Noëlle Laborderie (5. 3. 1, p. 35) et l'évolution de *legem* à *loi* est traitée intégralement dans la *Phonétique historique du français* de Gaston Zink (p. 104-105). On attend une reconstitution étape par étape de l'évolution phonétique avec la date de chaque étape, sa transcription entre crochets et des éléments de description ou d'explication du phénomène phonétique. Comme le soulignait l'expression « histoire phonétique et graphique » dans la consigne, la réponse devait aussi comporter une analyse de la graphie.

Du point de vue de l'évolution phonétique, les phénomènes les plus importants étaient d'une part la fausse palatalisation de l'occlusive vélaire sonore [g] en position intervocalique entre voyelles palatales, qui aboutit au VII^e siècle à la semi-consonne palatale [y], vocalisée en [i] vers le IX^e siècle, et d'autre part l'évolution de la voyelle tonique [é], d'abord entravée par la géminée [yy] issue de la palatalisation de [g], avant de devenir le premier élément d'une diphtongue formée par coalescence [éj] au moment de la vocalisation de [y] en [i]. La suite de l'évolution de la diphtongue en [ôj] puis [wá] ne présentait aucune difficulté.

Les connaissances des candidats sur ces phénomènes, leur chronologie, leur description et leur explication (ex : pourquoi [é] ne subit-il pas de diphtongaison spontanée au VI^e siècle ?) se sont révélées très inégales. Le jury est satisfait de constater la rareté des copies qui ne traitent pas du tout cette question et la grande précision de certaines réponses. Il est surprenant en revanche de constater que, même dans les copies très bien informées sur les évolutions phonétiques, la question de la graphie est très souvent oubliée. Peut-être cela paraît-il trop évident à certains candidats, mais l'on attendait au moins une remarque sur le caractère conservateur de la graphie *oi*, qui note la prononciation du XII^e siècle, et un mot sur l'emploi de la lettre *y* dans le digraphe *oy*, caractéristique du moyen français (voir Yvonne CAZAL, Gabriella PARUSSA, *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, p. 158-159).

3. Morphologie [4 points]

a. Relever et classer les verbes à l'impératif dans l'ensemble du passage.

L'extrait comptait dix formes pour quatorze occurrences (deux pour *amez*, *soiez* et *faites*) de verbes à l'impératif, toutes au présent et à la P5. Il convenait de rappeler que l'impératif français est un mode hérité de l'impératif latin, qui se conjugue exclusivement aux P2, P4 et P5 (alors que seules la P2 et la P5 existaient en latin) et que quatre verbes (*avoir*, *estre*, *savoir*, *voloir*) empruntent les formes du subjonctif présent, alors que, pour les autres verbes, on utilise les formes du présent de l'indicatif. Cette distinction morphologique pouvait fournir un premier critère de classement. On pouvait par ailleurs classer les impératifs dont la forme est celle de l'indicatif selon qu'ils présentent une opposition ou non entre la base de la P2 et celle des P4 et

P5. Il ne fallait pas oublier dans le relevé de préciser l'infinitif de chaque forme et la conjugaison d'un verbe par type était la bienvenue.

1. Les impératifs formés comme l'indicatif présent

a) construits sur une seule base

➤ Verbes du premier groupe

donnez (v. 1 ; de *donner*) ; *gardez* (v. 13 ; de *garder*) ;

convoitiez (v. 16 ; de *convoitier*)

On pouvait noter pour cette forme la particularité de la désinence *-iez*, issue des verbes dont la base était palatalisée.

➤ Verbes des autres groupes

restraignez (v. 4 ; de *restreindre*) ; *faictes* (v. 7 et v. 18 ; de *faire*, qui présente dans un premier temps une base forte unique [*fai*, *faimes*, *faites*], avant la réfection de *faimes* en *faisons*) ; *servez*

(v. 12 ; de *servir*)

b) construits sur deux bases avec une opposition entre une base forte à la P2 et une base faible aux P4 et P5 (traités dans la question de diachronie)

amez (v. 1 et v. 12 ; de *amer*) ; *tenez* (v. 23 ; de *tenir*)

2. Les impératifs formés sur le subjonctif présent

soiez / soiés (v. 2, v. 11 et v. 21 ; de *estre*)

saichez (v. 5 ; de *savoir*)

La forme de P3 du subjonctif présent *soit* au vers 17 n'avait évidemment pas sa place dans ce relevé : il s'agit d'une forme de subjonctif présent employée en proposition indépendante pour exprimer le souhait.

b. Donner les paradigmes de *amez* (v. 1) et *tenez* (v. 23) dans l'ancienne langue, puis étudier l'évolution de ces paradigmes jusqu'en français moderne.

<u>amer</u>	<u>tenir</u>
P2 <i>aime</i>	<i>tien</i>
P4 <i>amons</i>	<i>tenons</i>
P5 <i>amez</i>	<i>tenez</i>

Il convenait d'expliquer l'alternance de base ainsi que les désinences personnelles à partir des paradigmes du latin classique :

<u>amare</u>	<u>tenere</u>
<i>áma</i>	<i>téne</i>
+ <i>amámus</i>	+ <i>tenémus</i>
<i>amátis</i>	<i>tenétis</i>

Les formes de P4 sont empruntées à l'indicatif présent, par analogie avec les formes de P2 et P5 qui avaient abouti au même résultat à l'impératif et à l'indicatif présent.

Si cette question de morphologie n'a pas les mêmes objectifs que la question de phonétique historique (il n'est pas question par exemple de proposer une évolution complète de mot), il fallait recourir aux connaissances sur l'évolution phonétique pour expliquer l'opposition entre les deux bases, en particulier les diphtongaisons de [á] et [é] sous l'influence d'une nasale dans *áma* et *téne*. Le jury apprécie et valorise les candidats capables de préciser l'évolution des paradigmes latins aux paradigmes français.

Après avoir traité la formation des paradigmes médiévaux à partir du latin, il convenait d'observer et d'expliquer dans la mesure du possible l'évolution des formes en moyen français jusqu'en français moderne. La réfection progressive en moyen français de la base atone par analogie avec la base tonique va uniformiser le paradigme du verbe *aimer* (*aime*, *aimons*, *amez*). Dans le cas de *tenir*, l'alternance de base se maintient. L'ajout d'un *-s* à la P2 de *tiens* est un phénomène d'analogie par rapport à la P1 du présent de l'indicatif ou de la P2 de l'impératif des

verbes qui comportaient un -s étymologique (G. JOLY, *Précis d'ancien français*, p. 142). On rencontre ce -s final dès le moyen français, même s'il ne s'imposera vraiment qu'au XVII^e siècle.

4. Syntaxe [4 points]

Étudier les démonstratifs dans l'ensemble du passage.

Six formes de démonstratifs figuraient dans cet extrait. Il convenait de rappeler en introduction leur origine. Toutes les formes présentes dans l'extrait sont issues de démonstratifs latins renforcés : **ecce ille* pour *cilz* (v. 6), **ecce istos* pour *ces* (v. 9, v. 19 et v. 29), **ecce illos* pour *ceuls* (v. 13), **ecce illui* pour *cellui* (v. 14) et **ecce hoc* pour *ce* (v. 8 et v. 24). Ces considérations morphologiques avaient leur place en introduction, mais l'on attendait de préférence un classement syntaxique des formes, selon qu'elles sont employées comme pronom ou comme déterminant. Il fallait par ailleurs donner dans le cours de l'étude une identification des formes (cas, genre, nombre) et analyser le fonctionnement de la référence, déictique (pas d'exemple ici), par anaphore ou par cataphore.

1. Les démonstratifs employés comme pronoms

a) Les démonstratifs issus de la série *cil*

- en emploi anaphorique

La forme *cilz* (v. 6), au cas sujet masculin singulier (avec un -z ajouté pour marquer ce cas), a pour antécédent le référent de la relative substantive « a qui vostre don se fera ». Si la forme de CSS masculin *cil* est encore attestée jusqu'au XVII^e siècle, elle est déjà concurrencée dans la langue du XIV^e siècle par les formes de cas régime *cestui* et, surtout, *celui* (voir C. MARCHELLO-NIZIA, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 157-158). À l'époque d'Eustache Deschamps, c'est donc un archaïsme.

- en emploi cataphorique

Les référents de *ceuls* (v. 13), au cas régime masculin pluriel, et de *cellui* (v. 14), au cas régime masculin singulier, sont identifiés au moyen de la relative déterminative « qui contre offensera » (v. 14).

b) Le pronom démonstratif neutre *ce*

- pronom sujet anaphorique

« et ce vous aidera / A gouverner » (v. 24)

Le pronom démonstratif *ce* reprend par anaphore les préceptes de bon gouvernement donnés par Aristote à Alexandre et formulés du vers 21 au vers 24.

- *ce* complément après une préposition, en emploi anaphorique

« A ce devriez sur toutes choses tendre » (v. 8)

Ici aussi, le pronom démonstratif reprend l'ensemble des conseils formulés du vers 1 au vers 7.

2. Un démonstratif employé comme déterminant

Le démonstratif *ces* (v. 9, v. 19 et v. 29), employé dans le refrain de la ballade comme déterminant du groupe nominal *ces poins*, se réfère par anaphore aux enseignements formulés dans chaque strophe, avec une valeur résomptive.

Les principaux critères d'évaluation pour cette question sont l'exhaustivité du relevé, la clarté de l'introduction et du classement choisi et la qualité des analyses pour chaque forme.

5. Vocabulaire [4 points]

Étudier les mots *desservi* (v. 6) et *preus* (v. 23).

Les questions portaient sur un mot vedette du lexique médiéval, à savoir *preux*, dont l'histoire est traitée dans de très nombreux ouvrages de préparation aux concours, et sur le verbe *desservir*, qui ne fait pas partie des grands classiques des questions de concours, mais qui permettait de vérifier le sens de l'observation des candidats et leur curiosité pour l'histoire du

lexique français. Le jury attend dans la réponse des connaissances sur l'origine étymologique et la formation du mot, sur ses sens médiévaux et leur évolution jusqu'au français moderne, sur d'autres termes qui permettent de mieux comprendre l'histoire du mot étudié, qu'ils fassent partie de son paradigme morphologique ou sémantique. Pour ce dernier aspect, il est inutile de livrer au jury une liste de termes sans glose ni réflexion. Mieux valent un ou deux termes commentés qu'une liste de dix mots en désordre. Enfin les candidats ne doivent surtout pas oublier l'enjeu principal de cette question de vocabulaire : le commentaire du sens pris par le mot en contexte.

Le verbe *desservir*, employé au vers 6 au participe passé pour former un passé composé, avait ici le sens de « mériter ». Il s'agit d'être digne d'un don, vraisemblablement par ses qualités morales. Le généreux donateur doit se renseigner sur ceux qui bénéficient de ses largesses, afin qu'elles profitent seulement aux bonnes personnes. Ce verbe *desservir* est hérité du latin *deservire* qui signifie « servir avec zèle, se consacrer à » et qui est lui-même un dérivé de *servire* par adjonction du préfixe *de-* qui avait dans ce contexte une valeur intensive. En moyen français, le verbe *desservir* pouvait signifier « servir avec zèle ; servir à quelque chose » et par un glissement métonymique qui va de la cause vers la conséquence, « gagner quelque chose en servant », d'où le sens de « mériter ». On le rencontre aussi employé avec le sens de « récompenser, payer quelqu'un » (DMF 2020, s. v. *desservir*). Certains candidats ont pensé à signaler que ce sens de « mériter » rappelait le sens courant du verbe anglais *to deserve*. Cette remarque était parfaitement pertinente, d'autant plus qu'elle trouve une explication lexicologique qui éclaire l'histoire sémantique du mot : l'anglais *to deserve* est emprunté à l'ancien français *desservir* (comme de nombreux mots anglais, empruntés à l'ancien français à partir de 1066, date de la bataille de Hastings et début de la période anglo-normande). En anglais, le verbe va conserver ce sens jusqu'à nos jours, alors que ce même sens se perd en français, concurrencé puis évincé par d'autres emplois.

C'était un autre aspect intéressant de la question : le verbe *desservir*, dont nous venons d'évoquer les divers sens médiévaux, encore vivant et polysémique jusqu'au XVII^e siècle, ne connaît plus aujourd'hui que des emplois restreints : en contexte religieux (« desservir une chapelle ») ou encore « assurer un service de communication ou de distribution ». Son homonyme *desservir* au sens de « débarrasser des plats qui ont été servis » ou de « rendre un mauvais service à quelqu'un » est plus couramment employé en français moderne. Cet autre verbe *desservir*, attesté pour la première fois en moyen français, est formé par dérivation préfixale à partir de *servir*, au moyen du préfixe négatif *des-*, lui-même issu du préfixe latin *dis-*. Les deux verbes se distinguent par leur origine (héritage latin pour le premier, création française par dérivation pour le second) et par la valeur du suffixe *des-* (intensive dans le premier, privative ou bien inverseur dans le second, selon les deux sens signalés). Le jury a valorisé les réponses des candidats qui ne confondaient pas ces deux emplois de *desservir*, surtout si la distinction était fondée sur des considérations diachroniques.

Quant au mot *preux*, qui peut être adjectif ou substantif, il est employé dans l'extrait comme substantif, précédé de l'article défini *les* et coordonné à un autre groupe nominal au pluriel (*les anciens*). Le texte évoque par ces deux groupes nominaux les conseillers dignes de la confiance du roi, à savoir les hommes d'expérience et de valeur. L'association au début et à la fin du vers 23 des adjectifs *saiges* et *preux* pouvait rappeler le célèbre vers de *La Chanson de Roland* (« Rollant est proz et Olivier est sage ») pour évoquer une image de la perfection. Eustache Deschamps applique dans son œuvre l'adjectif *preux* à Charlemagne, souverain idéal (ballade 26, v. 7), ainsi qu'à son héroïque contemporain Bertrand Du Guesclin (ballade 38, v. 3), et le motif des Neuf Preux est central dans plusieurs poèmes (ballades 26, 38, 64, 159). Le mot *preux* est un terme mélioratif dont le sens varie selon le système de valeur mis en jeu. Le paradigme sémantique du terme, en particulier les autres adjectifs qui lui sont associés couramment en français médiéval, et plus particulièrement par Eustache Deschamps, par exemple dans les ballades 38 ou 53,

permet de préciser son sens en contexte. On pouvait évoquer une association fréquente avec les adjectifs *hardi*, *sage*, *courtois* ou encore *vaillant*. L'étude du paradigme morphologique était l'occasion de faire des remarques sur l'histoire du sens et de l'usage de *preux* à travers les évolutions du féminin, qui apparaît en moyen français et figure sous la forme *preues* au vers 31 de la ballade 64, ou encore sur la formation et l'évolution jusqu'à nos jours du composé *prud'homme*. On attendait aussi une remarque au moins sur l'origine étymologique de l'adjectif, hérité d'une forme de latin tardif **prodis* (de *prodesse*, « être utile » en latin classique), d'autant plus que cette idée d'utilité et de service est demeurée dans la suite de l'évolution un sème fondamental, qui permet de mieux saisir la diversité des emplois de *preux* en français médiéval.

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Véronique Magri)

Bibliographie indicative pour l'option A et l'option B

- BESCHERELLE (2022), *Chronologie de l'histoire de la langue française*, Paris, Hatier.
- DELAUNAY Bénédicte et LAURENT Nicolas ([2012] 2019), *La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier.
- Grammaire du français. Terminologie grammaticale*. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>.
- LE GOFFIC Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- NARJOUX Céline (2018), *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur.
- PELLAT Jean-Christophe, CALTOT Pierre-Alain (2017), *Le Grevisse de l'enseignant. L'Analyse des textes*, Paris, Magnard.
- PELLAT Jean-Christophe, FONVIELLE Stéphanie (2016), *Le Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René ([1994] 2016), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SIOUFFI Gilles (éd.) (2020), *Histoire de la phrase française*, Paris, Actes Sud.
- WILMET Marc (2010, 5^e éd.), *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette-Duculot.

Texte de référence : Marceline Desbordes-Valmore, *Les Pleurs* [1833], Paris, Flammarion, GF, n° 1613, 2019, p. 96-97.

1. Lexicologie (4 points)

Faites l'étude des mots : « tourment » (v. 23) ; « soufferts » (v. 26).

On rappellera qu'il ne s'agit pas de rédiger un article de dictionnaire mais d'analyser le mot en contexte. L'essentiel est l'étude en synchronie et dans le texte. Bien entendu, une connaissance de l'étymon et de l'évolution éventuelle du mot en diachronie ne peut qu'être valorisée mais elle n'est pas obligatoire.

Le déroulé de cette question comprend deux étapes :

- l'analyse morphologique et morphosyntaxique qui a pour enjeu de préciser la formation du mot, le cas échéant (procédés de dérivation ou affixation et de composition) ou, pour les mots simples, de rattacher le mot à sa famille morphologique et lexicale.
- l'analyse sémantique du mot en langue et en contexte. On pensera aux différents sens d'un mot selon les contextes d'emploi et on envisagera le mot dans l'extrait étudié avec toutes ses ramifications possibles à même de conduire à l'étude stylistique proprement dite.

« **Tourment** » : dérivé de l'étymon *tormentum*, « machine de guerre », « instrument de torture ». Rappelons le sens concret vieilli ou littéraire désignant une souffrance ou une torture physiques et le glissement vers le sens abstrait de « souffrance morale ». Le verbe *tourmenter* a été formé sur le substantif. Le tourment est associé à l'amour dans *Les Pleurs* : « c'est toujours cet amour qui tourmente les hommes » (André Chénier, p. 51) ; « je vous aime. Ce sera, pleur par pleur, et tourment par tourment » (p. 231).

La décoloration engendrée par le tourment s'associe au paradigme de la pâleur, récurrent dans le recueil, et participe de la poétique de Marceline Desbordes-Valmore, elle qui traduit un sentiment par un effet physique et concret. Sujet du verbe « décolore », le mot « tourment »

recupère une part de son sens concret tout en s'insérant dans le réseau des manifestations physiques de l'émoi amoureux, développé par des mots comme « les traits », « les pleurs », qui font écho au « front » des nouvelles amours de l'être autrefois aimé par la poétesse. Enfin, le mot « tourment » entre dans le champ lexical dysphorique de la désillusion amoureuse : « triste », « amers », « accablée ».

« **Soufferts** » (v. 26) : participe passé du verbe *souffrir* dans la forme de passé composé « ai soufferts ». L'accord se fait avec le complément d'objet placé avant, « les jours », et donne résolument la valeur d'un verbe transitif à « souffrir ». De même, le parallélisme de construction rehaussé par la distribution régulière de part et d'autre de la césure de deux énoncés similaires conduit à une analyse syntaxique identique des deux hémistiches : « les pleurs que j'ai versés / les jours que j'ai soufferts ».

On rappellera qu'il est judicieux de s'appuyer sur les constructions possibles d'une forme verbale pour en étudier la possible polysémie. L'emploi absolu est récurrent dans *Les Pleurs* à l'instar de l'énoncé suivant : « Je n'ai su qu'aimer et souffrir ».

L'emploi transitif « quelqu'un souffre quelque chose » est donné comme littéraire par le *Trésor de la langue française* quand le verbe signifie « souffrir » « avec une idée de douleur physique ou morale ». Une autre occurrence dans *Les Pleurs* mêle des éléments identiques : « Il fit tes jours, tes nuits, tes tourmens et tes biens ! » (XLII).

Le *TLF* précise que les emplois transitifs s'accompagnent d'un COD qui dénote quelque chose de douloureux ou de pénible (*souffrir le martyr*) ; comme ce type de connotation n'est pas associé au mot « jours » en langue, l'interprétation du verbe s'oriente vers un synonyme de « supporter ». Il n'en reste pas moins que les connotations négatives drainées par le verbe « souffrir » même se trouvent exacerbées par l'environnement cotextuel et le réseau dysphorique qui parcourt le poème.

2. Grammaire (8 points)

A. Étudiez les adjectifs dans le poème depuis le vers 9 « Te voilà donc heureux » jusqu'au vers 26 « soufferts ». (6 points)

Toute question de grammaire appelle une introduction théorique qui définit et problématise la notion à étudier ; elle est suivie de l'analyse précise et classée des occurrences présentes dans le texte. On rappelle qu'un relevé au fil du texte, fût-il exact, est insuffisant – c'est une erreur qu'on retrouve dans certaines copies en dépit du rappel régulier au fil des rapports de jury.

L'impréparation des candidats est souvent cause d'erreurs d'identification basiques, entre déterminants et adjectifs en particulier. Il est admis que la terminologie grammaticale distingue nettement les mots placés à la gauche du nom, rangés sous l'étiquette « déterminants du nom », et les éléments possiblement placés à sa droite, qui entrent dans la catégorie des caractérisants. Les anciennes dénominations d'adjectifs déterminatifs (démonstratifs ou possessifs) sont abandonnées au motif que les déterminants sont obligatoires tandis que les adjectifs qualificatifs sont facultatifs syntaxiquement.

Des erreurs plus grossières sont à relever comme celle d'une copie qui attribue la fonction épithète au déterminant « deux » par exemple ; ceci témoigne de la méconnaissance des notions grammaticales élémentaires. La question des adjectifs est complexe en ce sens qu'elle doit convoquer plusieurs niveaux d'analyse, qui touchent à la morphologie, à la syntaxe, à la sémantique corrélée à celle de la place de l'adjectif.

Enfin, il faut rappeler que la cohérence est requise et qu'il n'est pas attendu qu'une même occurrence soit analysée de deux façons différentes dans la même copie, sans aucune explication.

Morphologie : l'adjectif est un mot variable en genre et en nombre selon le nom auquel il se rapporte.

Les adjectifs forment une classe variée dont on rappellera trois types :

- l'adjectif qualificatif qui précise les qualités du nom qu'il complète.
- L'adjectif relationnel ou pseudo-adjectif qui dérive d'un nom, précise les relations du nom avec d'autres éléments.
- La forme adjectivale du verbe ; en l'occurrence pour le texte d'étude, le participe passé à fonctionnement adjectival.

Syntaxe : étymologiquement mot adjoint à un autre mot ; au sein du groupe nominal, il est facultatif sur le plan syntaxique.

L'adjectif qualificatif peut varier en degré et peut occuper la fonction d'attribut et d'épithète.

L'adjectif relationnel équivaut à un complément de nom qui explicite le nom dont il dérive ; il ne peut pas varier en degré ; il ne peut pas être coordonné à un adjectif qualificatif ; il n'admet pas la fonction attribut.

Sémantique : l'adjectif, contrairement au nom, ne peut pas référer seul ; il est adjoint à un nom qu'il complète par une propriété permanente ou momentanée.

- Du point de vue logique, on oppose l'adjectif classifiant qui indique une propriété permettant d'établir une classe d'objets identifiables de manière objective et l'adjectif non-classifiant qui traduit le point de vue de l'énonciateur. La place de l'adjectif peut discriminer tel ou tel emploi.
- L'adjectif relationnel est toujours postposé et joue un rôle déterminatif par rapport au nom support.

Le classement des occurrences du poème (v. 9-26) doit tenir compte de tous ces postes d'observation en évitant les redites. Le classement dépend forcément des occurrences du texte et sera préférentiellement d'ordre syntaxique. On pouvait ainsi proposer un classement en deux grandes parties fondées sur les fonctions occupées par les adjectifs. Les fonctions *attribut* et *épithète* sont les fonctions possibles de l'adjectif à valeur caractérisante mais ces fonctions peuvent être remplies par d'autres parties de discours (la proposition subordonnée relative adjectivale est commutable avec un adjectif et peut assurer la fonction d'épithète ; le nom peut être attribut ou épithète).

1. L'adjectif attribut

L'attribut du sujet est un constituant obligatoire du groupe verbal dont le noyau est un verbe attributif. L'attribut est par nature adjectival et s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.

« Te voilà donc **heureux** » (v. 1) : « voilà » est un présentatif qui autorise l'antéposition du pronom personnel, en emploi conjoint, ce qui rappelle l'origine verbale de « voilà ». Il est suivi d'un adjectif qui joue le rôle d'un attribut du pronom « te ». L'emploi de « voilà » est prédicatif.

« **Heureux** par tant d'objets » (v. 2) : ce segment de phrase est un raccourci syntaxique, elliptique. Il faut comprendre « [puisque tu es rendu] heureux par tant d'objets ». L'adjectif « heureux » serait ainsi attribut d'un « tu » non explicité.

« Je leur sais gré d'être **belles** » (v. 17) : « belles » est attribut d'un nom qui n'est pas explicité mais dont la référence se construit au gré de reformulations ; la formulation neutre « tant

d'objets » est reprise par le pronom indéfini « d'autres » avant que le pronom « elles » marque le genre des objets en question et puisse appeler la rime occupée par l'adjectif « belles ».

2. L'adjectif épithète

Il peut être associé sans pause au nom support et jouer un rôle de caractérisation ou de détermination ; lorsque l'épithète est détachée du nom, elle joue un rôle de prédication extérieure au syntagme nominal. On distinguera les deux cas :

2.1. L'épithète liée

L'épithète liée est une expansion du nom et fonctionne comme constituant facultatif du groupe nominal. L'analyse doit croiser plusieurs facteurs qui concernent la morphologie, la place, l'apport sémantique de l'adjectif.

Quoique la postposition soit majoritaire en français, la place de l'adjectif est réglée par des paramètres d'ordre rythmique (l'adjectif plus court que le nom, les adjectifs monosyllabiques et usuels sont placés préférentiellement avant le nom, le français respectant la cadence majeure), d'ordre syntaxique (l'adjectif dérivé nominal ou verbal, l'adjectif qui reçoit une expansion sont postposés), d'ordre sémantique enfin. Certains adjectifs changent de sens selon leur place (« une fine mouche » / « une aiguille fine ») ou bien signalent une perception subjective si l'adjectif est antéposé tandis qu'ils prennent une valeur descriptive après le nom. Ces modulations sémantiques de l'adjectif selon sa place peuvent être imagées par un schéma d'inclusion qui relie l'adjectif et le nom dans le cas de l'antéposition et un schéma d'intersection quand l'adjectif est postposé ; autrement dit : antéposé, l'adjectif voit son sens modulé en fonction du substantif qu'il qualifie, alors qu'il garde une autonomie plus grande en postposition. Ceci est corroboré par la place de l'accent tonique en français sur la dernière syllabe articulée du mot ou du groupe de mot. Antéposé, l'adjectif a tendance à perdre toute accentuation au bénéfice du nom.

Quant à l'apport sémantique, certains adjectifs véhiculent une information nécessaire à l'identification du référent du nom ou à sa détermination : ils sont non supprimables et essentiels. Dans le cas contraire, l'épithète est supprimable et sera dite explicative.

Pour les occurrences du texte, le critère de la place de l'épithète est discriminant :

- Antéposée :

« ce **doux** éclat » (v. 15) : « doux » est épithète de « éclat » et se place entre le déterminant et le nom. Cette épithète est explicative, le référent du nom étant identifiable par le recours au contexte, signifié par le déterminant démonstratif de valeur déictique. Le critère rythmique (adjectif monosyllabique et plus court que le nom) peut justifier sa place ; s'ajoute une valeur subjective liée à sa nature d'adjectif non classifiant et évaluatif (en l'occurrence mélioratif).

- Postposée :

« d'un regard **glacé** » (v. 21)

On règlera le cas de « glacé », certes dérivé du verbe *glacer*, mais qui a acquis une autonomie telle qu'il bénéficie d'une entrée lexicale autonome dans le dictionnaire. On le traitera donc comme adjectif qualificatif. Sa place attendue est cependant après le nom par la valeur descriptive qu'il véhicule en langue, ici métaphorique. Il est épithète essentielle du nom « regard » : non supprimable, il contribue à réduire l'extension du mot « regard ».

« l'air **pur** du matin » (v. 16)

« au ruisseau **désert** » (v. 20)

Les cas de « pur » et « désert » sont traités de manière similaire : épithètes du nom qui les précède et de valeur non essentielle. « L'air » est déterminé par l'article défini et le complément prépositionnel subséquent « du matin » instaurant un cas de détermination complète tandis que « au ruisseau » précédé de l'article défini contracté prend une valeur déictique ou symbolique et n'a pas besoin de complémentation supplémentaire. « Air » et « pur » sont tous deux monosyllabiques et l'ordre paraît imposé par la tournure lexicalisée tandis que la place de « désert » s'explique par sa valeur descriptive et son affichage comme propriété objective.

« son cours **triste et paisible** » (v. 20)

On peut hésiter sur ces deux occurrences coordonnées, dont la place est réglée par la longueur même du groupe formé par les adjectifs coordonnés. Le déterminant possessif peut suffire à déterminer le substantif « cours » renvoyant au « ruisseau » ; néanmoins la complétude sémantique du groupe nominal semble nécessiter l'ajout des deux épithètes.

2.2. L'épithète détachée

L'épithète détachée n'est pas une expansion du nom mais complète le groupe nominal. Le poème présente trois occurrences :

« plus **voilés**, plus **rêveurs** » (v. 24) : épithètes détachées de « mes traits » ; l'adverbe « plus » qui les modifie toutes deux construit un comparatif de supériorité (degré relatif).
« malgré moi **découverts** » (v. 25) : épithète détachée de « les pleurs » et de « les jours ».

- Deux adjectifs sont dérivés verbaux : « voilés », « découverts »
- Un adjectif est qualificatif « rêveurs »

On terminera en évoquant le cas de « l'impossible » (v. 19) : nom par conversion à partir de l'adjectif.

B. Faites toutes les remarques nécessaires sur :

« Si je dois au passé quelques éclairs heureux,
Il est temps de mourir à ce qu'il eut d'affreux » (v. 29-30). (2 points)

Du point de vue macrostructural, la phrase se présente comme un système hypothétique où le présent de l'indicatif est utilisé dans les deux membres, la subordonnée introduite par la conjonction « si » et la principale. Il s'agit ici d'une simple hypothèse, *ie* un fait envisagé comme cadre de la prédication, d'où l'emploi du présent de l'indicatif, synonyme de « au cas où » et non pas de « à condition que ».

L'équilibre entre les propositions est quelque peu rompu par le passage d'une première personne du singulier à une tournure impersonnelle (« il est temps ») suivie d'un infinitif qui efface *de facto* toute marque temporelle et personnelle. La relative périphrastique complément essentiel de l'infinitif est introduite par le pronom démonstratif de valeur neutre qui donne l'accord masculin à l'adjectif complément ; cet adjectif est appelé plus précisément *épithète indirecte* du pronom. « Ce que » est analysable comme locution pronominale insécable ou pronom relatif complexe. On parle dans ce cas de relatif périphrastique ou décumulatif.

La relative poursuit le mouvement d'abstraction : auto-référée, elle ne fait qu'impliciter le référent sans le nommer. C'est cette bascule syntaxique de l'ancrage personnel à l'abstraction, opérée d'un hémistiche à l'autre, qui rend ce vers remarquable. Une argumentation est mimée qui fait figure de stratégie d'auto-persuasion.

3. Étude de style (8 points)

On insistera sur un point essentiel souvent oublié par les candidats que ce soit à l'écrit ou à l'oral : l'étude stylistique doit tenir compte du genre littéraire auquel appartient le texte d'étude. Contenu et forme d'un texte sont inséparables. Si l'étude littéraire s'intéresse au contexte, à l'histoire, à la biographie, aux thèmes développés dans le texte, l'étude de style repose sur ce pré-supposé que la manière de dire est aussi signifiante que ce que l'on dit, que le sens résulte de l'interaction entre appareil formel et contenu.

En l'occurrence, analyser un poème versifié revient à démontrer comment les propriétés formelles du poème, qui touchent à la prosodie, à la versification, produisent des effets de sens et mènent à l'interprétation du poème et à son originalité. La méthode d'une analyse stylistique est comparative et déductive : elle met en œuvre le processus de la commutation qui consiste à remplacer un élément par un autre qui peut occuper la même place dans la phrase ; la commutation s'exerce sur l'axe paradigmatique.

Pour rappel : L'axe syntagmatique correspond à l'axe des contraintes (l'organisation des mots est régie par les contraintes syntaxiques qui font qu'un tas de mots ne constitue pas une phrase ; les mots doivent être organisés). L'axe paradigmatique correspond à l'axe des choix (le locuteur sélectionne des mots dans le répertoire virtuel de la langue pour construire son énoncé).

En vrac, quelques erreurs ou confusions : on confond encore « acceptation » et « acception », « connotation » et « dénotation », les vers et les lignes, on parle de « césure à l'hémistiche » alors que l'hémistiche est une moitié de vers, d'enjambement alors que ce procédé est reconnaissable à la séparation qu'il opère entre deux unités reliées par une solidarité syntaxique immédiate (verbe/complément d'objet, antécédent/relative restrictive par exemple), la narratrice et la poétesse, sans parler d'une orthographe fautive sur le mot « alexandrin ».

La mise en scène du dépit amoureux

Le registre élégiaque qui domine *Les Pleurs*, recueil de celle que Sainte-Beuve appelait « la *Mater dolorosa* de la poésie », est associé à la plainte sur le plan thématique ; l'étymon supposé du mot « élégie », *elegia*, en fait un authentique acte de langage caractérisé comme cri montré et ritualisé, par des traits de style reconnaissables, telles les modalités de phrase affectives, la forte présence de la première personne du singulier, les figures de l'interlocution – autrement dit un fort ancrage discursif et une force expressive soutenue qui a partie liée avec le dramatique. Le poème *Réveil* s'ouvre sur deux quatrains aux rimes embrassées et de facture narrative, où les verbes au passé simple et à l'imparfait rapportent un épisode présenté comme préambule au reste du poème. La poétesse apprend par ce « ils » indéterminé le bonheur de l'être autrefois aimé. L'extrait proposé à l'étude se compose d'un sizain distribué en un distique à rimes plates et d'un quatrain à rimes croisées, suivi d'un groupement de vingt vers, qui occupent le cœur du poème, avant qu'une dizaine de vers assurent la clôture du poème.

Après l'ouverture narrative qui martèle une explication en forme de justification, portée par le présentatif « c'est qu'ils » réitéré dans la première strophe, l'extrait illustre les critères de la poésie élégiaque : la thématique en est le dépit amoureux ; la forme prend l'allure d'une lettre à l'absent aux accents plaintifs, où se mêlent souvenirs de l'objet perdu, prières, imprécations, exclamation d'une douleur contenue.

La mise en scène du dépit amoureux s'appuie sur le paradoxe ou le contraste constitutif entre d'une part ce qui est dit en apparence, et qui pourrait se résumer en l'acceptation de la fin d'une histoire et la capacité à se réjouir du bonheur de l'autre, et d'autre part ce qui s'affiche en

parallèle : la présence obsessionnelle de l'autre et le dépit amoureux où se lit davantage l'amour encore vivace qu'un renoncement apaisé. La rhétorique du poème développe une stratégie d'auto-persuasion où se confrontent raison et émotion. Après avoir observé comment le discours rationalisant se heurte à l'émotion incontrôlable, l'étude développera les marques de la stratégie d'évitement développée dans le poème.

1. Un discours rationalisant vs une émotion incontrôlable

1.1. La structure de l'extrait

L'extrait se compose d'un premier groupe de vers constitué d'un distique de rimes suivies et d'un quatrain aux rimes croisées auquel succède un groupe de vingt vers qui affichent une organisation plutôt claire. Un quatrain aux rimes croisées ouvre et ferme le fragment, cette symétrie assurant un bouclage qui permet de lire ce fragment central comme une unité. Ces deux quatrains encadrent un groupe de douze vers aux rimes simplement suivies, mimant la fluidité du discours familier. La régularité des alexandrins est cependant interrompue par l'insertion de deux octosyllabes (v. 17, v. 24) : l'un apparaît dès le premier quatrain, l'autre au cœur des douze vers. Le rythme des octosyllabes est lui-même différent : le premier laisse possible une légère suspension de la voix après la locution verbale « je leur sais gré », tandis que dans le second, la pause syntaxique marquée par la virgule après le premier comparatif « plus voilés » donne au vers un rythme manifestement moins fluide mais qui reproduit en chiasme le rythme du premier (5/3 et 3/5). L'alternance attendue entre rimes féminines, qu'elles soient audibles comme pour « moi-même » / « aime » ou purement graphiques, « troublée » / « accablée », et rimes masculines est respectée. La structuration de cette unité centrale contraste toutefois avec l'hétérométrie interne et peut ainsi mimer ce conflit sensible dans le poème entre l'effort de rationalisation et l'émotion qui submerge la poétesse.

1.2. L'effort de rationalisation

Cet effort se lit dans l'adverbe « donc » présent à deux reprises dans des vers successifs (v. 9, 10) et qui accompagne un énoncé thétique : le présentatif « voilà » à l'initiale pose le fait dans sa simple évidence. On peut lire encore cet effort aux vers 17-18 : « je leur sais gré d'être belles, / Si ces fleurs d'un moment consolent ton destin ». La postposition de la subordonnée hypothétique, qui inverse l'ordre attendu dans un système de ce type, produit l'impression d'une reconnaissance assourdie, accordée comme à regret, l'hypothèse occupant la place prédicative. La tournure « savoir gré » donne en outre une allure quelque peu protocolaire au vers et rompt avec la fluidité des vers alentour.

Le système hypothétique revient aux vers 29-30, cette fois en conservant l'ordre logique, la condition précédant la conséquence et reproduisant encore un mouvement de pensée ratiocinant. Si ces formules se placent du côté de la raison, nombre d'expressions laissent transparaître une émotion juste contenue.

1.3. L'émotion

L'émotion peut se lire d'abord au travers de l'intertextualité tragique qui se manifeste par le biais de vers qui paraissent faire écho à des vers raciniens : la relative substantive « ce qu'on aime » renvoie aux « objets » du vers 11 et évoque les abstractions de la langue classique. La rime « raison / poison » est-elle une réminiscence de *Phèdre* (« Ni que du fol amour qui trouble ma raison, / Ma lâche complaisance ait nourri le poison ») ? Le motif du regard qui parcourt le poème peut encore renvoyer à la tragédie classique, tandis que celui du bonheur est décliné grâce à l'adjectif « heureux », répété et à la rime « éclairs heureux » (v. 29), mais aussi au travers du substantif placé à la césure « quel bonheur » (v. 13) ; les échos phoniques relient ce champ

lexical à d'autres comme les « fleurs », image pour les amours d'autres femmes, mais aussi au mot « pleurs » à la césure du vers 14, ce qui permet de créer une rime riche interne. La dernière occurrence de l'adjectif « heureux » rime par ailleurs avec « affreux », par une rime suffisante et, si l'on admet qu'un lien phonique induit un rapprochement sémantique, on peut parler ici d'un lien antinomique qui module l'acception habituelle du terme « heureux » dans le sens dysphorique ; l'amour est indissolublement lié à la souffrance pour la poétesse.

La présence de phrases exclamatives et d'interjections dénote l'émotion et l'affectivité du discours. Cela est courant dans *Les Pleurs*. Le vers 25 s'ouvre sur l'interjection « oh », mot-phrase, imposant une pause après la première syllabe. Ce rythme discontinu s'accorde avec la déstructuration syntaxique qui fait antéposer l'adjectif « découverts », précédant alors les mots auxquels il est apposé, « les pleurs » et « les jours » situés au vers suivant.

Le vers 19 a un rythme plus heurté puisque l'interjection « ah » se trouve à l'intérieur du premier hémistiche et interrompt brutalement le lien entre thème et prédicat, celui-ci se réduisant d'ailleurs à un court énoncé elliptique « c'est trop ».

À ce contraste entre dynamique ratiocinante et manifestations affectives qui empruntent à la tragédie sans en être, répond sur le plan rhétorique une stratégie d'évitement.

2. Une stratégie d'évitement

Le poème se présente comme discours ou lettre à l'absent et adopte une structure à fort ancrage énonciatif, qui associe les pronoms de dialogue et le présent de l'énonciation, à valeur actuelle, auquel s'allient les impératifs récurrents.

L'observation du marquage des personnes révèle la volonté d'éviter apparemment le « tu », la deuxième personne à qui le discours est adressé, et le délitement progressif du « je », renvoyant à la poétesse.

2.1. La personne 2

Dans l'extrait proposé, aucune occurrence du pronom « tu » sujet n'est à relever. La poétesse utilise des détours syntaxiques qui permettent de l'éluder et de ne jamais lui accorder la présence d'un pronom sujet. C'est le pronom « te » à l'initiale du vers toutefois qui ouvre l'extrait en s'inscrivant comme objet du présentatif dynamique « voilà ». Il est repris au vers suivant, toujours objet mais complément du verbe à l'infinitif « revoir », cette fois. La présence en position frontale, aux vers 9 et 10, de la marque d'une deuxième personne objet et d'une première personne sujet est la seule concession au couple que laisse transparaître la poétesse.

L'ellipse de la personne 2 est encore davantage affirmée dans le raccourci syntaxique du vers 11 qui conduit à une rupture syntaxique forte entre les deux hémistiches. Le « je » qui ouvre le second hémistiche se heurte plus brutalement non pas à l'être aimé mais, pour ainsi dire, à son bonheur. C'est là la seconde occurrence de l'adjectif « heureux », qui occupe un poste-clé dans le vers à chaque fois : une première fois à la césure, une seconde fois à l'initiale du vers. Au vers 19, le pronom « le » prend une valeur neutre pour désigner l'ensemble de la situation décrite aux vers précédents, autrement dit le bonheur de l'être aimé encore, posé en contraste avec la peine de la poétesse.

Les impératifs qui se succèdent ensuite permettent *de facto* d'esquiver l'expression de la personne sujet : « reste », « laisse », « laisse-moi », « laisse tomber » ; à l'initiale du vers, la reprise de ce verbe « laisser » résonne rhétoriquement comme une anaphore et, sémantiquement, prend davantage le ton d'une supplication que d'une injonction. L'impératif doublé de la forme négative équivaut à une défense de même tonalité « ne viens pas me surprendre », « ne fais plus fermenter », « n'attends pas ». Observons que le vers « ne viens pas

... me défendre de vivre dans le passé » redouble la défense, une fois adressée à l'amant, une fois retournée contre la poétesse, et signale la situation aporétique de celle-ci.

Une périphrase métonymique désigne l'amant : « ton destin » (v. 18), qui permet encore d'éviter le « tu » direct en relayant la figure du bonheur, tandis que le syntagme « un regard glacé » (v. 21), remplace le déterminant possessif attendu par un simple article indéfini, comme pour tenter de mettre encore davantage à distance l'allocutaire.

2.2. La personne 1

Le pronom « je » est sujet de verbes dès le premier vers de l'extrait. Les verbes qu'il régit sont cependant des verbes à la forme négative comme ces exemples le montrent :

« je ne crains donc plus rien » (v. 10), où se lit une négation partielle qui se retourne en négation exceptive à la faveur de la reprise du pronom « rien » de part et d'autre de la césure.

« je n'ai plus à gémir » (v. 12), où le forclusif « plus » insiste sur la disjonction de deux époques, un avant et un après l'amour.

Le pronom « Moi », de forme pleine, est lui-même nié par le biais de la tournure emphatique par extraction « ce n'est plus moi qu'il aime » (v. 13).

Les périphrases métonymiques enfin effacent la personne du « je » : « mes pleurs » (v. 14), redéployé en une relative restrictive au v. 26 « les pleurs que j'ai versés », elle-même comme redupliquée avec la variante « les jours que j'ai soufferts », les deux énoncés occupant chacun un hémistiche et illustrant un parfait parallélisme ; les syntagmes « mon âme troublée » (v. 31), « mes traits » (v. 23) ou encore « mes peines » (v. 27) allient, comme souvent chez M. Desbordes-Valmore, le sentiment et les effets physiques produits par les sentiments. Les sentiments se muent en émotions concrètement perceptibles.

La tournure impersonnelle « il est temps de » rejoint, par son caractère d'évidence, le vers inaugural. Le « je » s'abstrait de l'énoncé et se décharge de toute velléité d'action, de toute tentative de résistance face à la force des choses.

Le « je » se met en scène dans une sorte de dédoublement comme pour développer une stratégie d'auto-persuasion : « je dirai » (v. 13) introduit le discours direct. Le syntagme introducteur et la parole rapportée au discours direct occupent tout un hémistiche au rythme heurté, puisqu'il est séparé en deux unités prosodiques de trois syllabes.

Enfin, le détour métaphorique fait encore figure de stratégie de diversion : l'image permet de s'éloigner apparemment du « je » : c'est l'image d'« une fleur accablée » (v. 33) qui fait écho à « ces fleurs » du vers v. 18 ; c'est l'image du « ruisseau désert » au vers 20.

Le titre même du poème « Réveil » se trouve en contraste avec l'épigraphe si l'un signifie bien le retour au monde réel après une période de sommeil ou d'aveuglement, tandis que la seconde partie de l'autre, « ce n'est plus vivre », fait figure d'euphémisme équivalant à « mourir ». Le poème oscille d'ailleurs entre ces deux pôles, du retour à la vie après les tourments de l'amour ; de la fin d'une vie après le désamour de l'être aimé. Cette contradiction est résumée dans le contraste final du « tranquille poison » (v. 34) qui rime en outre avec le mot « raison ». Une relation similaire est encore décelable entre les adjectifs « triste » et « paisible » coordonnés (v. 20).

« Je respire » appelle l'assonance de « gémir » (v. 11-12) et la rime de « dormir » (v. 14) comme celle de « vivre » (v. 22). Ce vers 22 à la césure élidée suspend le passage d'un hémistiche à l'autre et exprime, en même temps que la vie dans le passé, dans les souvenirs, la mort symbolique dans le présent. La même dynamique se lit au vers 30 : le premier hémistiche sonnerait comme un souhait de mourir si le verbe placé à la césure était en emploi absolu, mais le complément qui occupe le second hémistiche restreint la portée du verbe au contenu désigné par la relative auto-référée. Le quatrain final de ce fragment, par le détour de l'image de la fleur fanée, décrit cependant une lente agonie de la poétesse – le syntagme « tranquille poison » ne

signifie pas une opposition, mais est à interpréter comme une hyperbole du « poison », dont les effets sont lents mais assurés et inéluctables.

Conclusion

Voilà un poème qui procède par euphémisation : il dit la fin acceptée d'un amour, la résignation et la sérénité retrouvée. La mise en forme cependant affiche la présence obsessionnelle de l'être aimé, l'émotion et la souffrance toujours présentes. Dans ce contraste permanent se lit une stratégie d'auto-persuasion de la poétesse, qui met en scène le dépit amoureux comme une lutte entre raison et émotion passionnée, à peine voilée.

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Julien du Bouchet

Maître de conférences à l'université de Montpellier

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

En linguistique ancienne, option B, sept candidats ont composé sur les questions de linguistique grecque et latine. La moyenne de l'ensemble de l'épreuve s'établit à 7,43/20 (concours 2022 : 7/20 ; 2021 : 7,32/20) ; la moyenne est ainsi sensiblement plus élevée que lors de deux derniers concours, avec un ensemble de copies dont la notation allait de 7/20 à 14/20 : deux copies ont été notées au-dessus de la moyenne, avec les notes respectives de 10/20 et 14/20 ; une copie a reçu la note très honorable de 9/20 et deux copies 7/20. Les deux dernières copies ont en revanche reçu des notes très faibles (3/20 et 2/20), qui témoignent d'une préparation insuffisante à l'épreuve de linguistique des langues anciennes, que ce soit par le manque de connaissances linguistiques et par le défaut de méthodologie. Le jury a pu constater cette année de manière plus appuyée le fait que les compositions de linguistique grecque et de linguistique latine obtenait des résultats comparables : cela laisse envisager que les candidats n'ont pas négligé l'une des deux langues anciennes au profit de l'autre et que leur gestion du temps leur aura globalement permis de traiter avec une certaine égalité les deux langues. Il ne peut qu'encourager les futurs candidats à agir de même pour assurer des notes correctes dans les deux langues à la fois.

Le présent rapport rappellera ainsi quelques principes essentiels qui doivent permettre aux futurs candidats de mieux percevoir les attentes spécifiques à une composition de linguistique en langues anciennes et de répondre à ces attentes qui restent, somme toute, très raisonnables. Nous renverrons à certains rapports pour éviter des redites : s'agissant ainsi des qualités rédactionnelles exigées – dont l'usage approprié de l'astérisque et du vocabulaire linguistique –, le jury se permet de renvoyer les candidats au rapport du concours 2020. Concernant les principes généraux de méthode, notamment pour les différents moments attendus dans une composition de linguistique des langues anciennes, le jury invite les candidats à lire les rapports des dernières années.

En tout premier lieu, les candidats doivent bien lire l'intitulé du sujet pour éviter des extrapolations qui leur seraient préjudiciables. Pour rappel, la composition repose à chaque fois sur un corpus d'étude qu'il convient de bien travailler : à cet égard, il faut que les candidats repèrent correctement toutes les formes qui entrent dans ce corpus. Il n'est pas rare que des candidats se fourvoient dans l'analyse des occurrences qu'il faudrait relever, ce qui est souvent révélateur d'une maîtrise insuffisante du texte au programme. Il est donc essentiel de travailler à la traduction du « programme restreint » très tôt dans l'année pour assurer la bonne compréhension de cette partie du programme de grec et de latin.

Le repérage des occurrences correctes ne suppose pas, pour autant, de les mentionner toutes si elles sont trop nombreuses et pour ainsi dire redondantes. Il faut effectivement envisager

le corpus pour sa représentativité des faits de langue étudiés. Il n'est d'ailleurs pas rare que le corpus ne permette pas d'embrasser tous les faits essentiels liés à la question posée. Ce n'est que pour ces cas d'espèce indispensables que les candidats peuvent citer des formes hors corpus. À titre illustratif, si la question porte sur la formation du subjonctif en latin, les candidats peuvent (et même doivent) penser à fournir, fût-ce rapidement, un exemple pour chacun des quatre « temps », sans oublier la voix passive, si le corpus n'avait pas cette représentativité.

Le présent rapport n'a pas vocation à constituer un corrigé de référence : y sont uniquement consignées certaines difficultés ou méconnaissances, afin d'en éviter la répétition ; quelques descriptions et analyses sont certes données, à titre illustratif, sans prétention au traitement exhaustif de tous les points qui méritaient d'être vus. Les remarques présentes en notes de bas de page relèvent d'approfondissements, pour que les candidats qui le souhaiteraient puissent aller plus loin dans leur travail de préparation. Ces éléments doivent être perçus comme des connaissances plus poussées qui sont assurément valorisées si elles sont tout à fait maîtrisées et convoquées à bon escient.

Il est rappelé que certaines questions de linguistique sont désormais disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université « AMUPodcast » : <https://urlz.fr/hmUI>

Le 29 septembre 2023, a lieu à Aix-en-Provence une demi-journée d'étude consacrée aux épreuves de linguistique des langues anciennes (linguistique grecque et linguistique latine). Les (futurs) candidats sont invités à se tenir informés à ce sujet (via Compitum, l'APLAES, la CNARELA notamment) pour pouvoir suivre les communications proposées dans ce cadre, communications qui seront rapidement disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université.

Première partie : grec (rapporteur : Julien du Bouchet)

Texte de référence : Euripide, *Médée*, 230-247

La moyenne des notes obtenues à la partie grecque de la composition principale de linguistique est de 7,6/20. Sur les sept copies, trois sont à la moyenne ou au-dessus (entre 10 et 14/20) et les quatre autres se situent entre 2 et 7/20. La question de phonétique a été globalement un peu mieux réussie que la question, sans doute moins attendue, sur les procédés de dérivation et de composition nominales.

Question 1. Phonétique. Étude synchronique et diachronique des diphtongues dans le passage.

Il convenait de commencer par les questions de graphie. En matière de phonétique, on s'attend en effet à ce que des candidats à l'agrégation de grammaire soient au fait de la distinction entre son et graphie, et ne confondent donc pas diphtongues (son) et digrammes (graphie). Une conscience claire de cette distinction permettait d'éviter l'expression traditionnelle, mais malheureuse, de « fausses diphtongues » pour les voyelles longues [e:] et [o:] notées par les digrammes ει et ου dans l'alphabet ionien adopté par Athènes à la fin de la guerre du Péloponnèse, puis par le reste du monde grec. Il valait également la peine de commenter une autre convention graphique, beaucoup plus récente, celle de l'iota souscrit, artifice byzantin qui ne devient d'usage courant qu'à partir du XII^e siècle, pour noter les diphtongues à premier élément long [a:i], [ε:i], [o:i] (graphèmes α, η, ω), dont le second élément s'était amuï depuis longtemps.

Outre des indications de distribution dans le mot sur lesquelles il est inutile de s'étendre, la partie synchronique devait comporter une description phonétique. La diphtongue est une voyelle dont le timbre et l'aperture changent au cours de l'émission, et elle est à distinguer des voyelles en hiatus, comme dans $\chi\rho\epsilon.\acute{\omega}\nu$ (le point matérialise la frontière syllabique). Les diphtongues du grec ancien sont fermantes, c'est-à-dire que le second élément est d'aperture plus réduite que le premier, y compris dans le cas de celle notée $\upsilon\iota$ (attestée par exemple dans le nom du fils, $\upsilon\acute{\iota}\acute{\omicron}\varsigma$, ou dans le féminin des participes parfaits actifs en $-\upsilon\acute{\iota}\alpha$), qui n'était pas présente dans le texte. On pouvait enfin établir le statut phonologique des différentes diphtongues attestées à l'aide de paires minimales, par exemple celles opposant les désinences féminines et masculines dans $\kappa\alpha\kappa\acute{\alpha}\iota$ et $\kappa\alpha\kappa\acute{\omicron}\iota$ ou $\kappa\alpha\kappa\eta\grave{\iota}$ et $\kappa\alpha\kappa\acute{\omega}$, ou bien pour l'opposition entre $\acute{\epsilon}\pi\alpha\upsilon\sigma\epsilon$ ($\pi\alpha\acute{\upsilon}\omega$) et $\acute{\epsilon}\pi\alpha\iota\sigma\epsilon$ ($\pi\alpha\acute{\iota}\omega$).

En diachronie, on pouvait commencer par éclairer l'origine des digrammes $\epsilon\iota$ et $\omicron\upsilon$, à savoir une diphtongue ancienne monophtonguée à l'époque archaïque, par exemple dans la conjonction $\epsilon\acute{\iota}$, dont on peut rapprocher la variante dialectale $\alpha\acute{\iota}$, dans le radical du démonstratif $\tau\omicron\upsilon\tau\omicron$ < * $to-h_2u-to-d$, ou encore dans la négation $\omicron\acute{\upsilon}$, que certaines copies ont d'ailleurs bien expliquée d'après l'élucidation de D. Petit³. C'est cette évolution qui a permis aux digrammes en question de noter également des voyelles longues ayant pour origine une contraction (l'infinitif thématique $-\epsilon\iota\nu$ < * $-esen$ comme dans $\lambda\alpha\beta\epsilon\acute{\iota}\nu$, ou la désinence de génitif singulier thématique $-\omicron\upsilon$ < * $-osjo$ comme dans $\kappa\alpha\kappa\omicron\acute{\upsilon}$) ou un allongement compensatoire (ainsi $\epsilon\acute{\iota}\nu\alpha\iota$ < * $h_1es-nai$, l'accusatif pluriel thématique en $-\omicron\upsilon\varsigma$ < * $-ons$ comme dans $\nu\omicron\mu\omicron\upsilon\varsigma$, ou le suffixe féminin du participe $\mu\alpha\theta-\omicron\upsilon\sigma\alpha\nu$ < * $-ontjam$).

Concernant les diphtongues « véritables », les faits attestés dans le texte étant nombreux et, au reste, pas tous étymologisables avec certitude, on pouvait se contenter de rendre compte des plus clairs et des mieux connus. Ainsi, pour [ai], les désinences primaires moyennes en $-\tau\alpha\iota$ ($\chi\rho\eta\sigma\epsilon\tau\alpha\iota$, $\acute{\alpha}\chi\theta\eta\tau\alpha\iota$ dans le texte), refaites analogiquement sur $-\mu\alpha\iota$ à partir de l'ancien * $-toi$, ou bien les désinences nominales de nominatif féminin pluriel en $-\alpha\iota$ (cf. $\acute{\alpha}\pi\alpha\lambda\lambda\alpha\gamma\alpha\acute{\iota}$), analogiques de la désinence thématique $-\omicron\iota$ (d'origine pronominale). Pour [oi], le radical bien connu de $\omicron\acute{\iota}\kappa\omicron\theta\epsilon\nu$, * $\mu\omicron\iota\kappa\omicron-$, ou la désinence thématique attestée dans $\tau\omicron\acute{\iota}\varsigma$, issue de l'instrumental * $-\delta\acute{\iota}s$. Pour [eu], l'adverbe $\epsilon\acute{\upsilon}$ issu, avec réduction de l'hiatus, de * h_1esu . Pour [au], le radical de $\acute{\epsilon}\pi\alpha\upsilon\sigma\epsilon$ est ancien quoique sans étymologie.

Les diphtongues à premier élément long héritées ont disparu sauf en finale absolue, du fait de la loi d'Osthoff. Dans le texte proposé, ces diphtongues n'apparaissent que dans des désinences nominales ou verbales. Ainsi du datif singulier thématique * $-\delta\acute{\iota}$ < * $-o-ei$ (cf. ici le démonstratif $\tau\acute{\omega}\delta\epsilon$, dont l'univerbation est postérieure à la loi d'Osthoff) ou, dans la première déclinaison, $\beta\acute{\iota}\alpha$ et, avec la fermeture de [a:] en ionien-attique, $\acute{\upsilon}\pi\epsilon\rho\beta\omicron\lambda\eta$ ou $\xi\nu\nu\epsilon\nu\acute{\epsilon}\tau\eta$. De même les désinences du subjonctif présent, telles qu'attestées ici dans $\xi\nu\nu\omicron\iota\kappa\eta$. Comme on l'a dit à propos de l'iota souscrit, les diphtongues à premier élément long ont disparu, après l'époque classique, par amuïssement du second élément.

Enfin, il fallait noter que certaines diphtongues pouvaient être réduites par la crase, comme ici dans $\kappa\grave{\alpha}\nu$ < $\kappa\alpha\acute{\iota}$ $\acute{\alpha}\nu$, avec consonantisation, puis amuïssement, du second élément de la diphtongue. Même si la perspective s'étend rarement vers le grec moderne, il est bon de rappeler que l'ensemble des diphtongues du grec ancien ont été éliminées, par monophtongaison (par exemple [ai] > [ε]) ou par consonantisation du second élément (ainsi [au] > [af] ou [av]).

³ D. Petit, « Le verbe 'être' et sa négation dans les langues baltes », *Lalies*, 25, 2004, p. 195-216, ici p. 195-196 (cf. N. Guilleu, *CEG*, 12, 2012, s.v. $\omicron\acute{\upsilon}$).

Question 2. Morphologie. Dérivation et composition nominales, d'après les exemples du passage.

Il s'agissait de mettre en lumière ces deux procédés de création lexicale, qui se combinent d'ailleurs fréquemment. La dérivation procède par ajout d'un suffixe à une base, qui peut être elle-même déjà dérivée une ou plusieurs fois, comme dans l'exemple bien connu de παιδάριον. La composition procède par universion de deux bases lexicales, et est un procédé plus complexe. Le référence à l'article classique d'É. Benveniste, qui a fait l'objet d'une citation opportune dans une copie, reste éclairante même si elle est en partie dépassée⁴.

Le texte ne comportait pas de nom-racine dans la définition classique du terme, mais un nombre non négligeable de dérivés primaires relevant de types bien connus comme les noms d'action thématiques à degré plein et accent radical, du type λόγος : ainsi νόμους sur la racine *nem- « distribuer, assigner », mais aussi οἴκοθεν, οἶκος étant un ancien nom d'action dérivé d'une racine signifiant « s'installer ». Ζυγόν, quant à lui, est à peu près isolé, mais sa formation est claire : dérivé thématique de la racine *jeug- au degré zéro avec accent suffixal. Comme οἶκος (*uīcus*), il a un correspondant direct en latin, *iūgum*. On pouvait aussi citer l'ancien adjectif verbal en *-to- substantivé φυτόν.

Parmi les dérivés athématiques, les neutres en *-os du type γένος bien connu étaient représentés par le frère d'ἔθος, ἦθος, issu de *smēdʰ-os, et attesté ici au pluriel ἦθη. A la surprise du jury, ce mot n'a été cité dans aucune copie. Χρήμα (ici χρημάτων) est formé sur un vieux nom χρή, d'origine incertaine, à l'aide du suffixe *-mḥ. Le nom de la femme, au pluriel γυναῖκες dans le texte, est bien connu, mais le procédé dérivatoire en est incertain, comme pour le vieux nom du mari, ici πόσις, s'il ne faut pas le considérer comme un nom-racine *poti-s (il faisait en tout cas une autre apparition dans le texte, comme second membre du composé δεσπότης). Enfin, αἰών est un dérivé en suffixe à nasale sur une racine *h₂eǵ- qui a donné aussi l'adverbe αἰεί (cf. αἰέν).

Avec le suffixe de féminin *-eh₂, on trouvait βί-α (degré zéro de la racine *gʷeǵ- « vaincre »), puis les suffixes très fréquents, de valeur abstraite, -ία (καρδ-ίαν, sur la vieille base nominale au degré zéro *k_ṛd-, cf. κῆρ) et -μη (γνώ-μην, sur la racine *gneh₃- de ἔ-γνω-ν). Enfin, ξυμευέτη, « celui qui partage sa couche », attestait le type des noms d'agents en -της, mais nous l'analyserons parmi les composés.

La distinction fondamentale touchant les composés nominaux reste celle entre composés endocentriques et composés exocentriques. Parmi les premiers, le texte attestait les composés de dépendance, aussi dits composés déterminatifs. Les seconds étaient représentés par deux composés possessifs, ou *bahuvrīhi*. Dans tous les cas, l'interprétation correcte du type de composition représenté dépendait d'une compréhension précise du sens des mots concernés. La question de la forme des deux membres du composé était à aborder, mais nous la laisserons ici de côté.

Les composés déterminatifs comprenaient d'une part un mot fort célèbre, δεσπότης, dont le premier terme est le génitif d'un nom-racine signifiant « maison » *dem-s et le second la réfection

⁴ É. Benveniste, « Fondements syntaxiques de la composition nominale » (1967), dans *Problèmes de linguistique générale*, tome II, 1974, p. 145-162. Une synthèse plus récente, en anglais, ouvre la monographie d'O. Tribulato citée en bibliographie.

en *-eh₂- de *potis cité plus haut (il ne s'agit donc pas d'un simple juxtaposé, comme on a pu le lire). D'autre part, on avait trois composés dont le premier terme était une préposition de valeur adverbiale déterminant le second terme qui était un substantif dérivé : ὑπερ-βολή, ἀπ-αλλαγῆ, ξυυ-ευυέτη. Ces composés déterminatifs à premier membre prépositionnel n'ont été correctement analysés dans aucune copie, sans doute parce qu'ils n'ont pas été décrits par Benveniste. Ils ne faisaient, au reste, guère difficulté : pour prendre l'exemple de ὑπερβολή, « excès », il faut le comprendre comme signifiant « jet (-βολή) qui va au-delà (ὑπερ-) ».

Des deux composés possessifs attestés dans le texte, l'un comportait également une préposition de valeur adverbiale comme premier membre, mais l'interprétation orientait inévitablement vers un composé exocentrique : ἔμψυχα, neutre pluriel de l'adjectif épïcène ἔμψυχος « qui a un souffle vital (-ψυχος) à l'intérieur (ἔμ-) », « vivant ». Dans le cas d'εὐκλεῖς, le premier membre était l'adverbe εὖ et le second tiré de κλέος, donc « qui a bonne (εὐ-) réputation (-κλεῖς) ».

Pour conclure, les erreurs les plus fâcheuses commises dans le traitement de la question de morphologie découlent souvent d'une familiarité insuffisante avec le texte, l'interprétation du mot jouant un rôle décisif en la matière. On ne saurait donc trop insister, comme chaque année, sur l'importance de la lecture détaillée, crayon à la main et Chantraine (entre autres) sur la table, des textes au programme.

Bibliographie

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, Paris, 2013-2015
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972
Tribulato O., *Ancient Greek Verb-Initial Compounds. Their Diachronic Development Within the Greek Compound System*, Berlin/Boston, 2015

Seconde partie : latin (*rapporteur : Pedro Duarte*)

Texte de référence : Cicéron, *Philippiques* II, 17-19.

Pour la partie consacrée à la linguistique latine, la moyenne s'établit à 7,3/20 cette année (concours 2022 : 7,7/20), avec des notes comprises entre 02 et 14/20. Le passage proposé aux candidats cette année, extrait des *Philippiques* de Cicéron, était de la langue la plus classique. Le jury a donc envisagé de renouer avec la tradition d'une question de sémantique et de lexicologie, dont le sujet retenu, le lexique dénotant des actes de parole, ne devait pas décontenancer les candidats, tant ce vocabulaire leur est familier. C'est sans doute la nature même de la question qui aura davantage embarrassé certains candidats, appelant dans le présent rapport quelques considérations et principes méthodologiques pour traiter une question de sémantique et de lexicologie.

On rappellera encore certains principes rédactionnels importants et trop souvent malmenés, ce qui grève les copies concernées : il est pertinent de signaler la longueur des voyelles (*quō*, *quā*, etc.) ; dans une étude syntaxique, l'emploi de l'astérisque note que l'énoncé proposé est agrammatical ; dans une étude morphologique, le même astérisque note une reconstruction. Souvent, ces astérisques faisaient défaut dans la rédaction, ce qui induit des formulations erronées. La relecture est un moment important à cet égard, puisqu'elle doit permettre de finaliser une rédaction soignée et d'éliminer ces scories aisément amendables.

1. Étude morphosyntaxique des pronoms relatifs et des propositions relatives.

La mention conjointe dans l'intitulé du sujet des *pronoms relatifs* et des *propositions relatives* devait amener les candidats à s'interroger sur la distinction entre ces deux syntagmes, mais également leurs liens. Pour triviale que puisse paraître cette remarque, force est de constater que nombre de copies ont négligé le traitement de la partie attendue sur les propositions relatives.

Comme l'énoncé du sujet comportait le terme *morphosyntaxique*, il convenait de ne pas faire l'impasse sur ces considérations morphologiques. Celles-ci ne doivent pas se limiter à la récitation des formes pronominales, mais comprendre une analyse synchronique et diachronique des points les plus saillants :

- en synchronie : appartenance à la flexion dite pronominale, particulièrement notable par les désinences casuelles de gén. sing. *cuius*, dat. sing. *cui* et dat.-abl. plur. *quibus*, avec la neutralisation en genre pour ces formes ; relever les homonymies pour *quae*, *qui*, *quō* ; mentionner les allomorphes *qu-* et *cu-* du thème de relatif.
- en diachronie : rappeler le thème pronominal indo-européen **kʷo-* avec une confusion partielle avec le thème d'interrogatif **kʷi-*.

Le pronom relatif est un grammème variable en genre, nombre et cas, qui remplit la double fonction d'anaphorique et de subordonnant. Il est ordinairement à l'ouverture de la proposition relative en sa qualité de morphème de subordination. Son fonctionnement a donné lieu à diverses analyses, dont la fonction d'extraposition défendue par C. Touratier (1994 : 617-619)⁵. L'analyse du fonctionnement morphosyntaxique des pronoms relatifs implique notamment les faits

⁵ À cet égard, il est bienvenu de rappeler que le concours de l'agrégation n'est pas un concours d'érudition et que si de solides connaissances en linguistique sont indispensables et si la maîtrise de théories autorisées est appréciée, il n'est pas attendu des candidats qu'ils exposent l'état de l'art sur telle question de linguistique.

suiuants : la référence (l'antécédent) et les faits de congruence liés à cette référence ; la question du rôle syntaxique du pronom relatif dans la proposition relative ; le fonctionnement du pronom relatif comme morphème de subordination et la particularité du « relatif de liaison ». Il est nécessaire de commenter le cas employé pour le pronom relatif. En outre, s'arrêter à l'identification du cas est le meilleur moyen de se fourvoyer puisque les candidats risquent de ne pas avoir suffisamment réfléchi aux occurrences mentionnées. Une explication oblige à éprouver l'analyse faite en première instance. Dès lors, toute difficulté rencontrée pour bien expliquer le fonctionnement d'un pronom relatif doit être un indice d'une première analyse erronée. À titre d'exemple, les deux occurrences de *quod* aux lignes 12 et 13 sont des pron. rel. nt. sg. tous deux au nominatif puisqu'ils sont le sujet de la prop. relative dans laquelle ils se trouvent respectivement : ***quod proprie meum est*** et ***quod totum est senatus***. Certains candidats, en considérant les verbes des deux propositions principales (*laudasti* et *reprehendisti*), ont indûment analysé *quod* comme une forme d'accusatif. C'est l'ensemble de la proposition relative introduite par *quod* qui joue, dans les deux occurrences citées, le rôle de complément d'objet des deux verbes principaux : *quod proprie meum est laudasti*, *quod totum est senatus reprehendisti*. Assurément, une formulation *id quod proprie meum est laudasti* eût rendu plus manifeste les deux niveaux d'analyse syntaxique (compl. d'objet du verbe principal et rôle du pron. rel. dans la prop. rel.). Toutefois, les candidats ont dû rencontrer fréquemment cette construction, qui relève du type de la « relative sans antécédent » (là-dessus, voir C. Touratier [1994 : 627-629]). Une autre proposition relative introduite par *quod* présentait un fonctionnement notable en ce qu'il s'agissait d'une prop. relative qui commentait l'énonciation et qui n'avait pas un substantif ou pronom comme antécédent : *quod minime uult* (l. 16-17). La proposition relative commente en l'espèce le choix d'employer le mot *stultitiae* qui suit en se plaçant prétendument du point de vue de Marc-Antoine. Précisément, *stultitia* était développé par la relative *quā uincit omnis* (l. 17), où l'abl. s'explique par la valeur circonstancielle de « point de vue » (ou « *ablatius respectus* ») : « il [Marc-Antoine] vainc tout le monde *du point de vue de la stupidité / en stupidité* ».

Les syntagmes prépositionnels comportant un pronom relatif ont souvent été négligés ou mal analysés : il était ainsi possible de relever *in quā* (l. 18), compl. circ. de lieu (*in* + abl.) ; surtout *quem contra* a dérouté tous les candidats qui n'ont pas perçu la postposition (ou anastrophe) de la préposition, là où la récurrence de structures binaires dans ce passage des *Philippiques* devait inviter les candidats à repérer les parallélismes formels dans la phrase concernée : *Homo disertus non intellegit eum quem contra dicit laudari a se, eos apud quos dicit uituperari*. Sur la postposition de la préposition avec des pronoms, notamment des pronoms relatifs, voir Ernout-Thomas § 140 et Touratier (1994 : 719-721).

Dans le traitement des pronoms relatifs, les pronoms-adjectifs relatifs ont été rarement mentionnés, au moins pour étoffer la réflexion sur l'empan et la cohérence de la classe des pronoms (pronoms-adjectifs) relatifs : il s'agissait alors de *quālis* (l. 4), mais aussi de *quantus* (dans la série corrélatrice *tantus... quantus...*, l. 11). L'occurrence avec *quālis* était d'autant plus intéressante qu'il s'agissait d'un emploi où le relatif *quālis* pronominalisait *tālis* à l'intérieur d'une prop. const. : *praesertim cum senatus populusque Romanus haberet ducem, qualis si qui nunc esset, tibi idem quod illis accidit contigisset*, qui pourrait être reformulé de la sorte : *<ut> si qui nunc esset talis*. Dans le même ordre d'idées, il était également possible d'évoquer la question des adverbess relatifs, certes non représentés dans le passage, mais envisageables grâce au syntagme prépositionnel *in quā* (l. 19), auquel *ubī* aurait pu être substitué⁶.

⁶ En allant plus loin, il aurait également été possible de s'interroger sur *cum* subordonnant temporel, parfois rapproché des adverbess relatifs, par son étymologie (cf. arch. *quom*) et son fonctionnement, notamment dans la corrélation *cum... tum...* pour partie comparable au fonctionnement du relatif avec anaphorique *qui... is...* Il est alors possible de penser aux tours (*eo*) (*ipso tempore quo...* ou encore *quo tempore...*

De manière plus surprenante, le « relatif de liaison » n'a pas toujours été mentionné et encore moins analysé. Pourtant, ce « relatif de liaison » est très commun en latin et le passage en fournissait un exemple, à la ligne 6, en suivant l'établissement du texte proposé, avec une ponctuation forte avant le pronom relatif *quem* : *quem (...) doleo a te omnibus uitii iam esse superatum*. Le pronom relatif perd alors sa fonction de subordonnant, mais possède une fonction de connecteur interphrastique, dont la valeur sémantique n'est pas explicite mais doit être interprétée par le lecteur/auditeur. Certes, dans l'occurrence du texte, le fait que le relatif de liaison doive se comprendre dans une proposition infinitive (alias *A.c.I.*) régie par le verbe principal *doleō* ajoutait une légère complexité syntaxique par l'enchâssement, mais il s'agissait là d'une configuration fréquente.

Pour en venir à la proposition relative, celle-ci a un rôle syntaxique dans la phrase dans laquelle elle se trouve. Une distinction est importante entre d'une part **prop. rel. adjective**, jouant le rôle d'une expansion du syntagme nominal dont elle dépend, plus particulièrement la fonction d'épithète, et d'autre part **prop. rel. substantive**, qui peut occuper les fonctions dévolues à un syntagme nominal, dont la fonction de sujet du verbe principal ou encore de complément d'objet du verbe principal, pour reprendre les deux principales fonctions syntaxiques alors rencontrées. À cet égard, il était intéressant de considérer également la possibilité de distinguer une **prop. rel. prédicative**, comme dans l'énoncé *quis esset qui... non excitaretur ?* (l. 3-4). De fait, la prop. rel. n'est assurément pas suppressible, sauf à modifier profondément la structure et le sens de l'énoncé (dans *quis esset ?* le verbe *esset* serait de sens plein « exister », avec une construction absolue). La nature et la fonction de cette prop. sont parfois discutées et les différentes propositions admissibles étaient bien entendu acceptées par le jury : l'analyse d'une prop. rel. prédicative implique un emploi d'un subjonctif d'indétermination (Ernout-Thomas § 338), cependant que B. Bortolussi, dans sa grammaire du latin (1999 : § 214), avance l'identification d'une prop. rel. sans antécédent, au subjonctif, jouant le rôle de sujet de la phrase. Il convient de noter assurément la concordance des temps entre la prop. principale et la prop. rel. Par ailleurs, la présence d'une négation dans la prop. rel. pouvait suggérer le rappel de la structure *quis esset quin...* + subj. qu'il aurait été possible de trouver également.

L'étude syntaxique des propositions relatives mérite d'être liée à une considération sémantico-syntaxique entre les propositions relatives dites déterminatives et explicatives. Les prop. rel. déterminatives spécifient un sous-ensemble du syntagme nominal considéré en en restreignant l'extension. Ces prop. ne sont pas effaçables, à la différence des prop. rel. explicatives, qui constituent une apposition à un syntagme nominal et sont alors suppressibles. Les déterminatives peuvent notamment être identifiables par la présence de la série anaphorique *is, ea, id*, comme *eum quem contra...* (l. 14) et *eos apud quos...* (l. 15). En revanche, la relative *quā uincit omnis* (l. 17) qui avait pour antécédent *stultitiae* constitue une prop. rel. explicative, suppressible.

Un sort particulier devait être réservé à la construction de *idem* : *idem atque* ou *idem* + pronom relatif (l. 5). On notera que dans cette construction, l'emploi du subj. n'est pas contraint : *tibi idem quod illis accidit contigisset* (l. 5).

Signalons également deux confusions fréquentes : l'adverbe interrogatif *quī* « comment » (l. 7) a souvent été confondu avec le pronom relatif masc. sing. nom., ce qui aboutissait inévitablement à des contorsions syntaxiques pour essayer d'expliquer la présence d'un tel pronom relatif dans la phrase. Dans le même ordre d'idées, *quia* a parfois été mentionné pour signaler, en diachronie, l'appartenance au thème relatif, là où il faut en fait envisager une origine à partir du thème de pronom-adjectif interrogatif (**k^uih₂*).

Enfin, si le mode du verbe dans la prop. relative constitue un élément morphosyntaxique important, il ne pouvait motiver un plan comme il a été possible de le lire parfois (I - Le verbe de la prop. relative est à l'indicatif ; II - Le verbe de la prop. relative est au subjonctif).

Proposition de plan :

I - Le pronom relatif

- 1.1. Considérations morphologiques (synchronie et diachronie)
- 1.2. Emplois prototypiques du pronom relatif (morphème de subordination ; antécédent et congruence ; fonction du pronom relatif dans la prop. relative)
- 1.3. Cas remarquables (« relatif de liaison », postposition du relatif)

II - La proposition relative

- 2.1. Proposition relative adjective et substantive (fonctions de ces prop.)
- 2.2. Proposition relative déterminative et explicative (définition et critères sémantico-syntaxiques)
- 2.3. Cas particuliers : l'apposition à un énoncé, analyse de *quis esset qui... ?*

2. Le lexique dénotant un acte de parole : étude lexicale, sémantique et syntaxique.

Cette année, une question d'étude lexicale et sémantique (mais aussi syntaxique) a été proposée aux candidats : il convient de rappeler que l'analyse lexicale et sémantique d'un fait peut constituer une partie d'un sujet proposé voire l'essentiel de ce sujet, comme lors de l'édition du concours 2023.

Si le jury propose une question de sémantique, assurément, celui-ci présente une certaine diversité de termes et des cas notables. Il s'agit également d'un vocabulaire suffisamment connu pour plusieurs des termes ou groupes de mots qu'il faut étudier. À cet égard, certaines lacunes ne manquaient pas de surprendre : des candidats ignoraient ainsi le sens des déponents *fateor* « avouer », *queror* « se plaindre » (d'ailleurs parfois confondu avec *quaerō*). Ce dernier terme méritait d'ailleurs une précision : l'emploi ici relevé appartenait au lexique des actes de parole, cependant que le sémantisme de *queror* peut être celui de « pousser des cris ou sons plaintifs », sans produire nécessairement des sons articulés, ni, *a fortiori*, un discours. Il s'agit d'identifier cette représentativité du lexique attesté dans le passage pour définir le plan. Les candidats sont invités à ne pas chercher la complexité. Il vaut mieux privilégier un plan banal et bien classer et commenter les occurrences retenues que de s'essayer à un plan complexe et qui perd en clarté. Il convient de rappeler, à cet égard, que le concours de l'agrégation constitue un concours de recrutement de futurs enseignants : la clarté du propos et de l'exposé est donc essentielle.

Il convient de s'attarder un peu plus cette année sur quelques principes et conseils méthodologiques pour traiter une question de sémantique. Les principes énoncés ci-dessous doivent participer de la réflexion à mener lors de l'analyse des occurrences ; il ne s'agit pas d'une proposition de plan :

- **Bien identifier le corpus** : l'intitulé partant souvent d'une formulation en langue française, il convient de s'interroger sur le champ sémantique considéré pour identifier les termes latins qui peuvent être rangés sous ce champ sémantique. Cette approche, qui consiste à partir du signifié pour aller vers les mots (approche onomasiologique), mérite d'être bien perçue des candidats qui doivent, méthodologiquement, procéder également au mouvement

inverse de partir des mots pour aller vers les signifiés (approche sémasiologique). Cela doit leur permettre d'éviter des erreurs de constitution du corpus d'étude. À titre d'exemple, *putaremus* (l. 8) et *intellego* (l. 14) ne faisaient pas partie du lexique à étudier, puisqu'il s'agit, en l'espèce, de verbes d'opération intellectuelle, mais non de verbes dénotant un acte de parole. Certes, l'évolution sémantique de *intellego* pouvait susciter une interrogation depuis le verbe de base *legō* « collecter »⁷, mais cela était proprement périphérique par rapport au sujet donné. Les candidats ne doivent pas redouter de se constituer au brouillon un corpus d'exclusion, avec les termes qu'ils ne retiennent finalement pas. D'autres termes ont été indûment proposés, mais ces erreurs de constitution du corpus relevaient manifestement d'une mauvaise connaissance du sens des termes latins (*nefarius* a ainsi été indûment rapproché de *fārī*, au lieu de penser à *nefās*).

Certains termes ou syntagmes peuvent susciter une interrogation lors de la constitution du corpus. Prenons l'exemple de *redigere in memoriam* (l. 7) « remémorer ». Si la modalité de la remémoration est un acte de parole, le contenu sémantique porte sur une opération intellectuelle et non un acte de parole. En termes d'analyse sémique, il serait possible de dire que /par le discours/ constitue un sème afférent, et non pas un sème inhérent, lequel est /rappeler/.

- **Ne pas se limiter à des mots isolés** : l'étude d'un lexique implique de pouvoir relever également des syntagmes. Dans le cadre d'un syntagme nominal, des effets de sens se comprennent par le recoupement entre le sémantisme du nom régisseur et de l'adjectif employé (souvent) comme épithète. Dans des syntagmes verbaux, il peut être intéressant de noter le degré de figement qu'il peut y avoir dans de tels syntagmes. Il est alors pertinent de connaître la notion de « verbe-support », qui peut étoffer quelques analyses. À titre illustratif, *mentiōnem facere* « mentionner » devait être relevé. Le contenu informationnel principal réside dans le substantif et non dans le verbe qui « supporte » le contenu sémantique du substantif. En l'espèce, le syntagme verbal ne pouvait être mis en regard d'un dénominatif simple **mentiōnāre* (ou déponent **mentiōnārī*). Le tour est en outre semi-figé en ce que le substantif *mentiōnem* ne saurait visiblement être mis au pluriel dans ce syntagme verbal.
- Il est important de noter qu'il s'agit de bien identifier le **sens analysable en contexte** dans le passage proposé, sans fournir la liste de nombreux sens connus pour un mot polysémique, le cas échéant. La polysémie ne doit être analysée que dans la mesure où elle éclaire l'occurrence fournie dans le passage étudié. Ainsi, *disiunctus*, dont les sens plus usuels sont « éloigné, séparé, disjoint », prend dans notre passage (l. 11) le sens de « sans cohérence », éclairé par l'isotopie lexicale de la contradiction.
- Méthodologiquement, il convient de **toujours proposer un équivalent de traduction en français pour les mots analysés**. Bien entendu, l'analyse sémantique ne saurait se restreindre à cette seule indication d'une traduction pour rendre compte de la signification du mot en question. Dans le même ordre d'idées, la mention d'une racine indo-européenne n'a de sens que si l'on en rappelle le sens. Si certains candidats ont judicieusement précisé que *dīcō* a pour racine indo-européenne **deik-* « montrer », il est surprenant de constater qu'ils se sont parfois arrêtés là-dessus, sans commenter plus avant l'évolution sémantique du sens étymologique reconstruit « montrer » vers le sens de « dire ». D'autres copies ont eu le mérite de souligner ce point, à défaut de pouvoir le commenter totalement.

Rappelons au sujet des racines indo-européennes qu'il est attendu que soient connues les racines indo-européennes des mots les plus usuels, notamment du vocabulaire dit

⁷ Là-dessus, voir *DELL*, s.v. *legō* : « Le fait que gr. λέγω a servi à signifier “je dis” et lat. *legō* “je lis” indique quelque ancien sens technique, sans doute religieux et politique : *legere senātum* est caractéristique ».

fondamental ; tel était le cas pour **b^heh₂*- « dire » ou **deik-* « montrer ». En contrepartie, la connaissance de racines moins usuelles, rappelées à bon escient, donnera lieu à une bonification dans la notation. Enfin, certaines étymologies restent obscures, comme pour le verbe *sentio* sur lequel est formé, selon une morphologie lexicale plus remarquable, le substantif *sententia* (et non **sentientia*). En somme, l'étymologie ne saurait donc être l'alpha et l'oméga de toute étude sémantique et il convient de mesurer à juste titre non seulement le travail d'apprentissage et d'assimilation des racines indo-européennes, mais également leur usage dans une démonstration linguistique. Si l'année de préparation au concours implique de fréquenter le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* pour acquérir une partie du savoir étymologique indispensable, ce travail ne doit pas se faire écrasant, à vouloir embrasser un nombre extraordinaire de racines indo-européennes.

- **Classement des occurrences** : il faut **éviter et même fuir l'écueil du catalogue de mots**, *a fortiori* une énumération qui ne serait nullement raisonnée ou ordonnée. Lors du travail d'analyse, il convient de distinguer les lexèmes en termes de fréquence d'emploi et par leur place dans le lexique considéré. Il s'agit de s'interroger sur les orthonymes, soit les désignations et dénominations « justes », en regard des désignations par emplois figurés ou par parasynonymie, par exemple. Dans ce dernier cas d'espèce, il est bienvenu de préciser le rapport sémantique avec les orthonymes : emploi métonymique, par synecdoque, métaphorique. Il est également important de différencier les holonymes des méronymes, ou encore les hyperonymes des hyponymes pour rendre compte de la richesse d'un lexique et de sa « structuration » ou organisation. Le vocabulaire du combat était ainsi employé pour rendre compte, dans le contexte de productions orales, d'un discours contradictoire avec lui-même (*pugnārēs* l. 10 ; *contentiō* l. 11, avec un possible jeu de mots sur les sens de *contentiō* « élévation de la voix », « style passionné » mais aussi « lutte », ce dernier sens étant activé par l'emploi préalable de *pugnō*). De fait, la coprésence de termes peut participer de leur définition contextuelle de sens, en considérant la constitution d'isotopies.

Si le corpus ne présentait pas d'occurrence de *loquor*, ce verbe est suffisamment usuel et connu pour pouvoir être convoqué à bon escient et notamment pour préciser la distinction entre « dire » et « parler ». *Dīcō* est à cet égard un verbe technique, dont la technicité se révèle nettement dans cet extrait des *Philippiques*.

- **Veiller aux familles lexicales** : l'étude de familles lexicales doit permettre d'approfondir des analyses sémantiques et lexicologiques, en rendant compte de l'importance de telle famille et des variations de sens au sein de cette famille lexicale. Ainsi, il convenait de rapprocher *indiciīs* (l. 1) du fameux verbe *dīcō*, qui devait permettre de revenir sur l'évolution sémantique de la racine **deik-* depuis l'acte de monstration vers l'acte de parole. *Indicium*, formé sur *index*, dénote le fait de montrer du doigt pour révéler et dénoncer. Ce contexte permet de percevoir l'interaction entre un acte de monstration et un acte de parole, à travers le procès de dénonciation. Bien entendu, l'évolution sémantique de *dīcō* comme acte de parole sans arrière-plan juridique méritait un développement explicatif.
- De manière générale, il est pertinent de chercher des faits de **contraste** à l'intérieur du lexique étudié, pour rendre compte de la richesse de ce lexique ou de particularités liées à des cas d'antonymie ou de synonymie. En l'espèce, plusieurs couples d'antonymes étaient présents dans le passage proposé : *dīcō* vs. *negō* ; *laudāre* vs. *uituperāre* ; *cohaerentia* vs. *disiuncta/contraria*. L'étude lexicale implique de réfléchir aux **principes de constitution du lexique** (morphologie lexicale), notamment en termes de suffixation (comme le suffixe *-tiō* présent dans *ōrātiō*, *mentiō* et *contentiō* et qui permet de créer des noms abstraits). Cette réflexion sur la morphologie lexicale peut permettre de dégager des différences de sens (*ōrātor*, *ōrāculum*), voire également syntaxiques (*loquor* et *adloquor*), ou encore des variations en termes de fréquence (*confiteor* est plus usuel que *fateor*).

Parfois, le jury a pu s'étonner de la mauvaise compréhension de l'approche syntaxique du vocabulaire dénotant des actes de parole : l'étude syntaxique implique de voir les faits de construction notables, à l'instar de la très haute fréquence d'emploi d'une proposition infinitive après un verbe déclaratif (alias *uerba dicendi*). Cela appelait d'ailleurs conjointement la mise en regard de *dīcere* avec *negāre* (l. 5-6), d'autant plus que le passage présentait une occurrence de *dīcō* avec une négation : *Hoc uero ne P. quidem Clodius dixit umquam* (l. 6). Le tour *sententiae dictae sunt* (l. 18) pouvait également faire l'objet d'un commentaire syntaxique par le recours à un tour passif personnel. Cette phraséologie semble fréquente dans la langue juridique, en l'espèce. La syntaxe choisie participe ainsi de la caractérisation de l'isotopie du passage, à savoir la dimension juridique de la prise de parole.

Les concepts linguistiques employés doivent toujours être maîtrisés, faute de quoi leur usage à mauvais escient produit un effet peu heureux : ainsi, les notions de « locutoire », « illocutoire » et « perlocutoire » ont pu être utilisées de façon très inexacte. Le jury ne peut qu'inviter les candidats à assurer des définitions claires sur des notions et concepts fréquents et opératoires en linguistique.

Certains faits intéressants n'ont pas été relevés ou bien ont fait l'objet d'erreurs imputables à une maîtrise insuffisante du texte au programme :

- Le passage proposé offrait une occurrence d'un emploi métalinguistique de *dīcō* « dire tel mot » à la ligne 16, avec l'emploi d'une négation dite polémique : *non dico audaciae* (suivi de la correction *sed... stultitiae*).
- L'une des difficultés du passage pouvait résider dans le ton ironique employé par Cicéron, ce qui a échappé à certains candidats qui se sont ainsi trompés sur le sens de termes, soit qu'ils ne connaissaient pas auparavant, soit pour lesquels ils ont indûment compris un autre sens, en raison de la portée ironique du propos. Ainsi *disertus*, dans *homō disertus* (l. 14) a-t-il été parfois traduit par « bavard », alors que l'adj. signifie « habile à parler », quand il s'applique à un être vivant.

Une partie finale de l'exposé pouvait démontrer comment des connaissances linguistiques peuvent nourrir l'analyse stylistique et le commentaire du passage. Ainsi, l'expression de l'antagonisme du discours de Marc-Antoine par une série de métaphores guerrières (*pugnare tecum, contraria, contentio*) programme les paires antonymiques à venir : celles-ci peuvent reposer sur des antonymies usuelles comme *laudāre vs. uituperāre* ou bien sur des paires antonymiques discursives, comme l'opposition de *fatēbāre* à *querēbāre*. L'opposition des deux actes de parole (« confesser [une faute] » et « se plaindre ») prend ici valeur exemplaire des antinomies de la logique de Marc-Antoine.

Proposition de plan⁸ :

1. Verbes dénotant l'acte de parole

1.1. Hyperonymes

dīcere, negāre

spécialisation juridique : *contra / apud aliquem dīcere*

⁸ Ci-dessous, les formes citées sont volontairement mises au nominatif sing. ou à la P1 et non d'après leurs occurrences dans le texte, au regard de la récurrence de certains termes. Dans le développement, les candidats doivent avant tout citer les formes telles qu'elles apparaissent dans le passage étudié.

1.2. Hyponymes

1.2.1. Restriction de sens par l'orientation axiologique du propos

laudāre, reprehendere, uituperāre

1.2.2. Parole d'aveu

cōnfiterī, faterī et contextuellement *cōsensisse*

1.2.3. Autres occurrences

querī

mentiōnem facere (redigere in memoriā, mais corpus d'exclusion)

2. Substantifs dénotant une production langagière

2.1. Le son articulé

uōx (emploi métaphorique, l. 2 : *uoce paene litterarum* ; remarque morphologique bienvenue sur abl. *uōce*)

2.2. Production langagière construite

ōrātiō

indiciūm

sententia (sententiae dictae sunt)

Cas-limite : jeu de mots *contentiō* ?

3. Vocabulaire évaluatif des actes de parole

3.1. Qualités oratoires

disertus, contextuellement *cohaerēns*

3.2. Défauts oratoires

contextuellement *disiūctus, contrārius*

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

Benveniste Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

Benveniste Émile, *PLG = Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.

Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.

Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, retraitage 2001.

Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.

Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.

Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.

Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstambildungen.
Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin Kümmel und
Helmut Rix, Wiesbaden, 2001.

Beekes Robert S. P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd.,
Amsterdam, 2011.

Fortson Benjamin W., *Indo-European Language and Culture. An Introduction*, Malden Oxford
Carlton, Blackwell Publishing, 2004.

Meier-Brügger Michael, *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin, 2010.

Meiser Gerhard, *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt,
Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.

Weiss Michael L., *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, 2^e éd. Ann Arbor,
New York, 2020.

Bibliographie complémentaire (pour approfondissement sur les sujets proposés au concours
2023) :

Fleck Frédérique, *Interrogation, coordination et subordination : le latin quin*, Paris, P.U. Paris
Sorbonne, 2008.

Lavency Marius, *Grammaire fondamentale du latin*, tome V, volume 2 : *La proposition relative*,
Louvain Paris, Peeters, 1998.

Gavoille Laurent, *Oratio ou la parole persuasive : étude sémantique et pragmatique*, Louvain
Paris Dudley (Ma.), Peeters, 2007.

Roesch Sophie, *Verbum : étude sémantique*, thèse de doctorat inédite, 1998.

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Julien du Bouchet

Maître de conférences à l'université de Montpellier

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Cette année, de manière tout à fait notable, davantage de candidats ont choisi l'option A, à savoir onze candidats, pour sept candidats inscrits en option B. Le jury ne peut que se féliciter de voir confirmé l'attrait renouvelé pour l'option A, et appelle largement les candidats qui hésiteraient encore à s'inscrire au concours, notamment en option A, à oser franchir le pas, tout en se donnant les moyens de réussir par une préparation assidue. En ce sens, il est bienvenu de se renseigner sur les centres de préparation au concours qui peuvent exister dans telle ou telle académie, voire de se renseigner sur les offres à distance. Parfois, certaines universités n'affichent pas une préparation à l'agrégation de grammaire précisément parce qu'aucun candidat ne s'est manifesté jusque-là ; il ne faut pas hésiter à solliciter les enseignants-chercheurs des universités au besoin.

À la différence de ce que nous avons pu noter avec regret l'an passé, le jury a eu le plaisir de constater que tous les candidats inscrits en option A avaient bel et bien composé en linguistique des langues anciennes pour la composition complémentaire. Il importe, en effet, de rappeler aux candidats qu'ils doivent bien veiller à composer sur l'épreuve de linguistique à laquelle ils sont dûment inscrits, faute de quoi ils invalideront nécessairement non seulement cette épreuve-ci, mais l'ensemble même des épreuves qu'ils ont déjà passées, ce qui serait hautement regrettable.

La composition complémentaire de linguistique reste une épreuve difficile pour nombre de candidats, avec une moyenne qui s'établit à 4,7/20, mais il convient de souligner l'empan large des notes allant de 0,5 à 14/20. Les notes basses ne sont pas une fatalité et il convient au contraire d'engager les futurs candidats à se préparer avec conviction à cette épreuve qui reste à leur portée. Les exigences du jury sont tout à fait raisonnables. Nombre de copies ayant obtenu des notes très basses correspondent à des compositions proprement embryonnaires (quatre lignes parfois !) ou emplies d'erreurs lourdes : (très) mauvaise identification du corpus d'étude, à la fois par l'absence de formes à traiter – dont certaines incontournables –, par des erreurs d'analyse lourdes sur les formes dûment relevées, ou encore, à l'inverse, par l'étude de formes hors sujet. Un temps de lecture scrupuleuse du passage donné est donc essentiel et crucial ; il détermine la qualité de la composition qui suivra.

Il est rappelé que certaines questions de linguistique sont désormais disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université « AMUPodcast » : <https://urlz.fr/hmUI>

Le 29 septembre 2023, a lieu à Aix-en-Provence une demi-journée d'étude consacrées aux épreuves de linguistique des langues anciennes (linguistique grecque et linguistique latine). Les (futurs) candidats sont invités à se tenir informés à ce sujet (via Compitum, l'APLAES, la CNARELA notamment) pour pouvoir suivre les communications proposées dans ce cadre, communications qui seront rapidement disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université.

Première partie : grec (*rapporteur : Julien du Bouchet*)

Texte de référence : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XI, 48, 1-4

La moyenne des notes obtenues pour la partie grecque de la composition complémentaire de linguistique est de 4,3/20. Sur les onze candidats ayant composé, seuls deux ont eu une note au-dessus de la moyenne, dont une très honorable au demeurant (14/20). Les autres ont eu entre 0,5 et 5/20, ce qui donne à penser que la préparation de la composition de linguistique ancienne est négligée par la plupart des candidats de l'option A. C'est fort dommage, car l'expérience montre qu'un travail modéré, mais régulier et raisonné, garantit presque à coup sûr une note correcte, voire bonne.

Question 1. Phonétique. Étude synchronique et diachronique des consonnes aspirées dans le passage.

La question était classique, mais le texte choisi présentait l'intérêt, notamment, de comporter des noms romains qui pouvaient donner l'occasion de se demander comment le grec avait adapté les sons du latin — ce qu'une seule copie a fait.

Comme d'habitude s'agissant de phonétique, la logique imposait de commencer par se poser la question de la graphie, et donc de rappeler que l'alphabet concerné est l'alphabet ionien, adopté par Athènes, puis par le reste du monde grec, à la fin du ^ve siècle av. J.-C., alphabet dont une des particularités était d'avoir réaffecté la lettre H à la notation, non plus de l'aspiration, mais d'une voyelle longue. En conséquence, et malgré l'utilisation de l'esprit sur les voyelles initiales, l'aspiration à l'intérieur des mots, sauf après occlusive, n'a plus été notée : dans ἀναιρεθήσεται, on sait que la seconde syllabe commençait par une aspiration ([an^hai-]).

Dans la partie synchronique, outre les questions attendues de la distribution (partout, sauf en finale absolue, καθ' ἦν ne constituant pas une exception puisqu'il s'agit d'une unité prosodique) et des oppositions phonologiques, il convenait d'évoquer le rôle de l'élision (καθ' ἦν justement), la question du ρ- initial (Ῥώμη) et celle des groupes de consonnes aspirées (ἦχθη), conventions graphiques d'interprétation discutée. Comme cela a été évoqué, il fallait aussi poser la question de l'adaptation à la phonétique du grec des noms latins Φάβιος et Φούριος, où le graphème utilisé pour noter la labiale aspirée [p^h], comme dans le nom grec Φαίδων, sert à rendre la fricative [f] du latin, absente du grec à cette époque.

En diachronie, on pouvait distinguer les aspirées héritées des aspirées récentes. Les premières ont subi un dévoisement dans le passage de l'indo-européen au grec (loi de Grassmann) : ainsi dans Φαίδωνος, dans ἀδελφῶ, dans le suffixe passif *-d^heh₁- (ἦχθη, πιστευθεις, etc.) et dans le suffixe moyen ποιήσασ-θαι. En outre, l'aspiration était perdue dans les groupes consonantiques, comme avec les aoristes sigmatiques ou les futurs (κατέγραψεν < *-γραφ-σεν, καθέξειν, διεδέξατο). Les aspirées récentes sont surtout dues aux effets de l'élision dans un syntagme prépositionnel ou en composition : καθ' ἦν, ἔφεδρον (comparer ἐπ' ἄρχοντος), καθέξειν.

Question 2. Morphologie. Les thèmes de présent dans le passage (synchronie et diachronie).

Cette question n'était pas moins classique que la première. Trop souvent, la notion de thème n'a pas paru claire, le présent n'étant pas situé par rapport à l'aoriste et au parfait. Il fallait en outre, bien sûr, inclure dans l'analyse les formes de l'imparfait et les formes nominales, participes (même un participe substantivé lexicalisé comme ἄρχοντας) et infinitifs. On rappelle à ce propos que le participe et l'infinitif, contrairement à ce qu'une présentation scolaire malheureuse fait penser, ne sont nullement des « modes », terme qu'il faut réserver à l'indicatif, au subjonctif, à l'optatif et à l'impératif ! Une copie a même évoqué un verbe « conjugué au participe », formulation quelque peu choquante.

Dans la partie synchronique, on attendait par exemple des remarques sur la façon dont un locuteur pouvait reconnaître un thème de présent, sur l'opposition entre formes thématiques et athématiques, et sur la distinction entre formations récentes productives (verbes en -ζω comme νομίζω, παρασκευάζω) et formes anciennes fréquentes (comme le verbe εἶμι, ici attesté sous la forme du participe οὔσι).

En diachronie, le texte permettait de repérer des présents radicaux, athématiques (verbe « être », racine *h₁es-, cf. οὔσι, et verbe *deh₃- « donner » avec redoublement du radical, dans l'imparfait παρεδίδου) ou thématiques (ἔσπευδεν sur *speud-, δεομένων sur *deu-).

Les présents les mieux représentés dans le texte étaient toutefois des dérivés, parmi lesquels les dérivés en *-je/o- étaient de loin les plus fréquents, ce qui reflète la situation générale en grec classique. On pouvait répartir ces dérivés en *-je/o- en radicaux vocaliques et radicaux consonantiques. Les premiers correspondent à la plupart des verbes contractes : par exemple ἐνικά, présent νικάω, dénomiatif de νίκη ; εὐδοκιμοῦντα, participe de εὐδοκιμέω-ῶ, dénomiatif de l'adjectif εὐδόκιμος ; ξενολογῶν, participe de ξενολογέω-ῶ, dénomiatif de ξενολόγος ; ou encore ὀρῶν (ὀράω-ῶ) et πολιορκουμένων (πολιορκέω-ῶ). Les radicaux consonantiques correspondent aux verbes en -ζω notamment, et en particulier aux verbes en -ίζω et -άζω, suffixes extrêmement productifs : ainsi, νομίζω, tiré de νόμος, et παρασκευάζω sur παρασκευή.

Les deux autres suffixes représentés dans le texte étaient -νω, dans λαμβάνω (ici la forme composée ὑπελάμβανεν), avec la marque dérivationnelle redoublée, et probablement -σκω, dans ἄρχω (ici ἄρχοντας, ὑπῆρχον, ὑπάρχειν). Le jury n'attendait nullement une connaissance précise des hypothèses touchant ἄρχω, mais le texte présentait par ailleurs suffisamment de formes très bien décrites dans les manuels pour permettre un exposé clair et articulé.

Pour conclure, il ne s'agit pas, dans la composition complémentaire de linguistique, de connaître et traiter tous les détails des questions proposées, mais de faire preuve de certaines connaissances fondamentales, d'une part, et de capacités analytiques proprement linguistiques, de l'autre.

Bibliographie

- Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chanet A.-M. *Memento de morphologie verbale du grec attique classique*, Paris, 1985
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Seconde partie : latin (rapporteur : Pedro Duarte)

Texte de référence : Claudien, *La Guerre contre les Gètes*, v. 366-379.

La moyenne des compositions complémentaires en linguistique latine s'établit cette année à 4,6/20 (min. 0,5 ; max. 13 ; concours 2022 : 4,8/20). Les deux questions portaient sur un extrait de *La Guerre contre les Gètes* de Claudien. La langue étudiée, pour tardif que soit l'auteur, ne présentait pas de particularités notables ou déroutantes pour un état de la langue latine que les candidats connaissent souvent moins bien. Assurément, dans le cadre de la préparation au concours de l'agrégation de grammaire, la variété même du latin doit susciter l'intérêt des candidats et non quelque appréhension. En l'espèce, comme le poète est profondément influencé par la tradition épique du Haut-Empire, Virgile en tête, la connaissance des traits fréquents de la langue épique latine devait assurer aux candidats des analyses linguistiques précises et justes.

1. **Morphologie** : formation des adjectifs et leur déclinaison, d'après les exemples du passage. Études synchronique et diachronique.

Nombre de candidats ont voulu évoquer la question de la transcatégorisation, ce qui mérite effectivement d'être envisagé en diachronie pour en voir la pertinence et les caractéristiques notables, qu'il s'agisse de mots qui deviennent des adjectifs, à l'instar de participes pleinement intégrés comme adjectifs (ainsi *maestus*, historiquement participe de *maereō* mais qui n'est plus perçu comme tel, comme l'attestent d'ailleurs les degrés comparatif et superlatif de *maestus*), ou d'adjectifs qui deviennent, notamment, des substantifs (le composé parasynthétique adj. *rebellis*, -e → subst. *rebelle* v. 373, ou encore l'adj. *malus*, -a, -um qui donne lieu au subst. nt. *malum*, -ī, représenté v. 376). Cependant, cet aspect n'était pas le plus central et il est ainsi à regretter que l'intitulé du sujet ait parfois fait l'objet d'une lecture sans doute trop expéditive, laissant de côté une partie du sujet : les candidats devaient traiter de la formation des adjectifs (suffixation et composition, voire emprunts) et de leur déclinaison (désinences casuelles, paradigmes adjectivaux). Le corpus était à dessein riche pour permettre aux candidats d'avoir des exemples variés et il n'était donc pas attendu de traiter tous les adjectifs, dès lors que la composition écrite proposée présentait les différents cas d'espèce intéressants.

Une courte introduction devait revenir sur la définition de cette partie du discours (ou catégorie) pour rendre compte de certaines spécificités : sa flexion en genre, nombre et cas ; la distinction de deux grandes classes dans la tradition grammaticale entre « première classe adjectivale », où les trois genres grammaticaux sont distincts, et la « deuxième classe adjectivale », où les adjectifs sont épiciens (masculin/féminin, comme *erilis*, -e voire masculin/féminin/neutre comme *mendāx*, -ācis). Quand une question porte sur une partie du discours, il est possible de problématiser autour de la notion d'extension et d'intension des formes rangées sous cette catégorie : quelle est, en somme, la cohérence de cette catégorie ?

1. La formation des adjectifs :

1.1. Les adjectifs immotivés en synchronie :

cuncti (v. 373), *tōta* (v. 374), *laeta* et *tristior* (v. 375), *ātram* (v. 378). Il n'est pas possible, en synchronie, de distinguer des morphèmes autres que les désinences casuelles (ou encore le morphème de comparatif dans *tristior*). Ces lexèmes soulèvent des difficultés pour leur étymologie même. Rappelons que seules les étymologies des termes les plus usuels sont attendues de la part des candidats. Les termes relevés ici ne présentent pas d'étymologie

certaine, parfois malgré des parallèles dans des langues italiques comme lat. *ātram* et ombrien *atru*. Une étymologie synchronique était donnée par les locuteurs latins à *cuncti* < **co-iuncti*, mais cette hypothèse n'est pas retenue ; aucune autre étymologie ne s'impose.

En synchronie, il est également possible de s'interroger sur l'analyse de l'adj. numéral *ūnus*. De fait, le suffixe *-no-* est usuel et bien représenté en latin (par exemple, *Romānus*, *elephantīnus* et *elephantinus*), mais il est légitime de se demander si les locuteurs identifiaient ce suffixe dans *ūnus*, auquel cas cet adj. numéral serait au mieux semi-motivé.

1.2. Les adjectifs suffixés :

1.2.1. Les adjectifs formés sur une base nominale :

Il s'agit essentiellement des adjectifs dits de relation, comme *erilis* (v. 366) et *seruilis*, formés respectivement sur les termes *erus* « maître » et *seruus* « esclave », à l'aide du suffixe *-li-*, ou encore *Herculēō* (v. 377), fondé sur le nom propre *Herculēs*, avec le suffixe *-ēus*.

On adjoindra l'exemple du pronom-adjectif relatif *quālis* (v. 377-378), pour lequel se retrouve le suffixe *-li-*. Le thème de fondation en est le thème de relatif. Il est bienvenu de songer au binôme corrélatif *tālis... quālis...*, même si *tālis* n'était pas présent dans le passage proposé.

1.2.2. Les adjectifs formés sur une base verbale :

- le suffixe *-tus* est le plus représenté, avec des accidents phonétiques qui, par leur fréquence d'emploi, permettent d'envisager que, synchroniquement, les formes en *-tus* (*attonitū* v. 371, *dēiecta*, *mixta* v. 376, *sollicitus* v. 379) et *-sus* (*falsō* v. 367, *perōsus* v. 371) pouvaient être perçues comme des allomorphes. En diachronie, il faut rappeler que le suffixe **-to-* servait à former des participes qui prennent historiquement une diathèse majoritairement passive (mais *perōsus* [v. 371] peut signifier « qui hait » [sens ici attesté] et « haï »). Il serait possible de rappeler également que ce suffixe a pu servir, sur une base nominale, à créer des adjectifs comme *barba* → *barbātus*.

Pour illustrer les accidents phonétiques avec **-to-*, peut être repris *falsus*, dont l'analyse diffère selon les auteurs modernes : Monteil propose ainsi de partir du thème d'*infectum* **fal-d-* pour construire le participe passé **fal-d-to-*, qui, par assibilation, aboutit à *falsus*. Il semble plus économique de suivre notamment de Vaan et de partir du thème de *perfectum* **fal-s-* : **fal-s-o-* > *falsus*. Rappelons avec Ernout et Meillet que l'étymologie du mot est complexe : « En somme, étymologie embarrassante ».

- *mendāx* (v. 366) : la forme est assez remarquable dans la mesure où elle est construite sur la base du substantif *mendum* « erreur, faute », là où le suffixe *-āx* s'adjoind principalement sur une base verbale comme *edāx*, *bibāx*, respectivement de *edō* « manger » et *bibō* « boire ».

- autres suffixes représentés : *-bilis* dans *nōbilis* (v. 376), *-ndus* pour l'adj. verbal *infanda* (v. 377, emploi substantivé), *-uus* dans *uacuīs* (v. 369), fondé sur *uacō* « être vide ». Les valeurs des différents suffixes méritent alors un court commentaire, comme le signifié de virtualité pour *-bilis*, avec une évolution sémantique notable de *nōbilis* dont le rapport synchronique avec *nōscō* est questionnable.

1.3. Les adjectifs composés et les parasyntétiques :

Le passage présentait une seule occurrence d'adj. composé avec *reducem* (v. 370), puisque *princeps* (v. 374) était ici un substantif.

Les parasyntétiques sont formés conjointement par préfixation et suffixation. Leur identification est parfois malaisée puisqu'elle suppose d'avoir acquis l'assurance que préfixation et suffixation se sont alors produites conjointement pour le terme, comme *effrēna* (v. 369), formé sur le substantif *frēnum* : **ex-fren-a*. En contrepartie, puisqu'il existe sur *scīre* un adj. rare *scīus*, il n'est manifestement pas possible de faire de *conscīa* (v. 372) un parasyntétique. Ces connaissances

pointues qui impliquent souvent des vérifications dans les textes de la latinité conservés ne sont évidemment pas attendues des candidats à l'agrégation de grammaire qui ne sauraient être sanctionnés en cas d'erreur. Méthodologiquement, il aurait été intéressant d'avancer la notion de parasynthétique et de suggérer quelques possibilités.

2. La déclinaison des adjectifs :

L'intitulé de la question invitait explicitement à traiter de la déclinaison des adjectifs, ce qui ne saurait se résumer à la simple récitation (plus ou moins juste, d'ailleurs) des dites déclinaisons. La déclinaison des adjectifs suit en grande partie la flexion nominale. Les particularités concernent la deuxième classe adjectivale, dont les candidats devaient rappeler les faits morphologiques notables, dont les formes d'ablatif singulier et de génitif pluriel. On passera plus rapidement sur ces faits de langue, que les candidats retrouveront aisément dans des manuels de référence (voir la bibliographie sélective ci-dessous). On soulignera plus significativement la particularité de *ūnus* qui présente une déclinaison proche de la première classe adjectivale, cependant avec deux particularités notables : le gén. sing. épique *ūnius* et le dat. sing. épique *ūnī*. On rappellera enfin un fait trop rarement mentionné : quelle que soit la classe d'un adjectif pris au degré positif, sa forme synthétique au degré comparatif (le cas échéant) présentera un morphème *-ior/-ius* et suivra la même déclinaison, rangée dans la deuxième classe adjectivale, avec les particularités suivantes : abl. sing. en *-e*, gén. plur. en *-um*, nom./acc. plur. nt. en *-a*. Concernant le plan, il était possible d'envisager une distinction entre synchronie et diachronie, avec une sous-division interne selon les deux grandes classes adjectivales.

2. Syntaxe : étude de l'emploi des adjectifs d'après les exemples du passage.

Les adjectifs peuvent remplir trois fonctions dans la phrase : attribut, épithète ou apposé. De fait, l'adjectif doit être considéré au regard du mot sur lequel il porte et avec lequel il s'accorde en genre, nombre et cas (principe de congruence). Le texte proposé à l'étude présentait un grand nombre d'adjectifs en fonction d'épithète : il n'était pas pertinent de lister toutes ces occurrences. Il convenait de réserver un temps à l'étude de l'apposition (v. 371 : *attonitī*) et de l'attribut (v. 375 : *laeta* et *tristior*). *Attonitī* est apposé au sujet compris dans le verbe *stupuēre*, à savoir *famuli*, d'où l'accord syntaxique de l'apposé au masc. plur. nom.

Les tests syntaxiques sont utiles pour discriminer les emplois, notamment la fonction d'attribut : comme cette dernière fonction est essentielle dans la phrase, le mot attributif ne saurait être supprimé sans rendre la phrase agrammaticale – ou sans en modifier du moins très significativement le sens. Ainsi, au v. 375 : *frons laeta parum*, qu'il est possible de faire contraster avec **frons* seul (voire **frons parum*) pour observer que *laeta* remplit une fonction essentielle dans la phrase puisque sa suppression rend la phrase agrammaticale. L'énoncé est averbal et permet d'envisager une structure syntaxique minimale avec le sujet (*frons*) et ses prédicats (*laeta parum* et *non tristior*), à savoir des attributs du sujet. De manière contrastive, on pourra noter que des énoncés auxquels est retiré l'apposé (v. 371 *haerent attoniti* : *haerent*) ou l'épithète (v. 369 *effrena licentia... : licentia...*) restent parfaitement acceptables et grammaticaux. Toutefois, certains énoncés perdent leur acceptabilité grammaticale, dès lors que l'adjectif épithète est supprimé du syntagme nominal : ainsi un complément circonstanciel comme *uacuis tectis* (v. 369) réduit au seul *tectis* est questionnable quant à sa grammaticalité : *persultat uacuis effrena licentia tectis* vs. *?persultat effrena licentia tectis*. Des contraintes morphosyntaxiques président ainsi à l'analyse des faits, au-delà du seul adjectif, pour étudier le syntagme dans lequel il s'inscrit.

Les adjectifs peuvent également avoir des compléments : ces compléments peuvent être attachés au sémantisme de l'adjectif, comme *perōsus* (v. 371) qui se construit, en l'espèce, avec un objet à l'accusatif (*libertatem*). Dans le même ordre d'idées, *conscia* « conscient de », se construit souvent avec un complément d'adj. qui précise l'objet de cette conscience (au datif ou à l'ablatif). Le complément de l'adjectif peut être motivé par une donnée grammaticale, comme pour les adjectifs qualificatifs graduables au degré comparatif ou superlatif (dernier cas d'espèce non représenté dans le corpus d'étude). Ainsi, un adjectif au degré comparatif peut avoir un complément (le comparant) soit à l'ablatif, soit introduit par *quam* avec le comparant au même cas que le comparé. Ainsi convenait-il de relever au v. 375 *non tristior aequō* « pas plus triste que de raison ».

L'occurrence *maestō loue* (v. 379) a malheureusement été trop souvent omise, alors même qu'elle constituait le seul cas d'ablatif absolu dans le passage, avec une structure intéressante et bien connue : la défektivité du verbe « être » en latin – en l'espèce l'absence de forme de participe présent – explique la structure de cet ablatif absolu où le « sujet » de la proposition dite participiale est à l'ablatif (*loue*) avec un prédicat à l'ablatif également, sans participe ; en l'espèce, comme il s'agissait d'un adjectif, celui-ci s'accorde en genre et nombre avec le mot qu'il prédique (*maestō*). Cette occurrence était d'autant plus intéressante qu'elle constitue un ajout de Claudien à un hypotexte virgilien commenté par J.-L. Charlet dans son édition des poèmes politiques datés entre 399 et 404. Ajoutons qu'une autre interprétation qui en ferait le complément d'agent du verbe principal au passif (*cogitur*) est plus malaisée pour un agent animé, où est attendu un syntagme prépositionnel introduit par *ab* et l'ablatif. Certes, la langue poétique de Claudien s'accompagne en bonne partie de l'élimination de certaines prépositions dans des syntagmes nominaux comportant un noyau nominal et un adjectif en fonction d'épithète (*uacuis tectis* en lieu et place de *sub uacuis tectis*), mais l'hypothèse semble hardie pour un complément d'agent animé.

Il était bienvenu de signaler que la classe des adjectifs est hétérogène, comme l'atteste le test de coordination des adjectifs : il n'est ainsi pas possible de coordonner deux adjectifs de type différents : si nous pouvons trouver *mortis erilis* et *rūmōre falsō*, il n'est pas envisageable d'avoir **mortis erilis* et *falsae* par exemple. En contrepartie, dans le groupe *in ūnō uirō*, il serait possible avec un adjectif numéral (ici, cardinal) d'avoir un autre adjectif en fonction d'épithète : *in ūnō tristi uirō*.

Enfin, il était certes envisageable d'évoquer les emplois substantivés d'adjectifs au neutre pluriel, qui peuvent occuper les différents rôles syntaxiques du substantif comme *infanda* compl. d'objet de *iubebat* (v. 377), mais cette remarque devait être faite en toute fin de composition, et surtout en rendant compte d'un procédé morphosyntaxique dynamique de transcatégorisation des adjectifs. Elle pouvait ainsi plus volontiers constituer une ouverture à la fin de la conclusion.

Plan proposé :

1. Fonctions de l'adjectif : attribut, épithète et apposé.
2. Compléments de l'adjectif.
3. Indices syntaxiques relatifs à la cohérence et à l'hétérogénéité de la classe adjectivale.

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.

Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.

Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.

Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.

Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.

Nougaret Louis, *Traité de métrique latine classique*, Paris, Klincksieck, 1963.

Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Väänänen Veiko, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963 ; 3^e éd. 1981.

Pour aller plus loin, en lien avec les questions posées lors du concours 2023 :

Fruyt Michèle, *Problèmes méthodologiques de dérivation à propos des suffixes latins en ...cus*, Paris, Klincksieck, 1986.

Kicher-Durand Chantal (éd.), *Grammaire fondamentale du latin*, tome IX : *Création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain Paris, Peeters, 2002.

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Cécile Rochelois

Maîtresse de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

et

Véronique Magri

Professeure à l'université Côte d'Azur, CNRS, BCL

Première partie : ancien français (*rapporteur* : Cécile Rochelois)

On invite les candidats à se reporter dans ce même rapport aux références bibliographiques et aux conseils de méthode donnés pour chacune des cinq questions posées pour l'épreuve de l'option A.

Texte : Eustache Deschamps, *Anthologie*, éd. Clotilde Dauphant, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 2014, 37, p. 128-130.

1. Traduction [4 points]

Traduire l'extrait, du début au vers 16 (« Chascun meschant de lui dit et raisonne, / S'il ne l'est hui, qu'il le sera demain. »).

Cilz qui s'attent au blef de son voisin	1
Et au mangier d'une estrange personne,	
Et qui se veult vivre de l'autrui vin	
Et qui rien n'a et cuide qu'om lui donne,	4
Et sur autrui edifice maisonne	
Pert ce qu'il fait et se travaille en vain ;	
Se povres n'est, povreté le sermonne,	
S'il ne l'est hui, qu'il le sera demain.	8

Proposition de traduction du vers 1 au vers 8 :

Celui qui compte sur le blé de son voisin
et sur les vivres d'un étranger,
qui entend vivre du vin d'autrui,
qui ne possède rien et s'imagine qu'on va lui donner,
qui construit sur la maison d'un autre,
il perd son temps et s'active en vain.
S'il n'est pas pauvre, pauvreté le presse :
s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.

Remarques sur les vers 1 à 8 :

En français médiéval, l'adjectif *estrange*, issu du latin *extraneus*, a le sens de « venu d'un autre pays, étranger », mais aussi plus spécialement, ce qui convient mieux ici, le sens de « étranger par rapport au cercle étroit de la famille, des proches ».

La construction *se vouloir quelque chose* est attestée en moyen français au sens de « souhaiter quelque chose pour soi-même ». C'est ainsi qu'elle est employée au vers 3 (littéralement : « qui souhaite pour lui-même vivre du vin d'autrui »). La préposition « de » devant « l'autrui » régit après « vivre » le complément de moyen « l'autrui vin ». On observe ici une construction directe de « l'autrui », complément du nom « vin », et l'on remarque que le déterminant précède le déterminé. Cet ordre des mots hérité du latin demeurerait en français médiéval dans quelques cas, notamment avec *autrui* (G. JOLY, *Précis d'ancien français*, p. 236 ; C. BURIDANT, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, p. 195, § 157 ; C. MARCHELLO-NIZIA, p. 394). On retrouve d'ailleurs la même construction directe avec le pronom indéfini *autrui* complément déterminatif antéposé au vers 5 « *autrui edifice* » qui signifie « la construction de quelqu'un d'autre ».

La forme *cuit* (v. 4) est la P3 du présent de l'indicatif de *cuidier* qui signifie « croire, s'imaginer à tort ». En moyen français, le verbe *maisonner* (v. 5) est employé au sens de « construire, bâtir ». L'absence d'article devant *pauvreté* pouvait être conservée afin de renforcer la valeur générale du propos (à la manière d'une maxime) et surtout la référence allégorique, suggérée également par le verbe de parole *sermonne* ainsi que la référence à *oiseuse* au vers 11, et souvent présente dans la poésie d'Eustache Deschamps. Néanmoins, l'ajout d'un article défini était également un choix acceptable. Certains candidats ont préféré remplacer la virgule placée à la fin du vers 7 par deux points. Ce changement de ponctuation paraît judicieux. Rappelons que la ponctuation des textes médiévaux est un choix de l'éditeur du texte et qu'il est autorisé d'en proposer une autre en fonction de l'interprétation du texte.

Il faut penser et regarder la fin,	
Et que chascun pour sa vie maçonne	
Et qu'om ne soit d'oiseuse trop afin.	
Car qui oiseus sanz labour s'abandonne	12
Povre se voit, et quant il pluet ou tonne	
Se recept n'a, bien doit gesir a plain ;	
Chascun meschant de lui dit et raisonne,	
S'il ne l'est hui, qu'il le sera demain.	16

Proposition de traduction du vers 9 au vers 16 :

Il faut réfléchir et prendre en considération la fin :
Chacun est le maçon de sa propre vie
et doit se garder de trop fréquenter oisiveté.
En effet, l'oisif qui se laisse aller sans travailler
se retrouve pauvre, et quand il pleut ou tonne,
s'il n'a pas d'abri, il est bien obligé de se coucher à découvert.
Chacun dit de lui qu'il est misérable et conclut
que s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.

Remarques sur les vers 9 à 16 :

L'adjectif *afin* (v. 11) peut prendre en français médiéval les sens de « allié », « parent », « proche » ou « ami » (Godefroy, s. v. *afin* ; DMF, s. v. *affin*). Le verbe *gesir* signifie « se coucher, être étendu » et la locution *a plain* « aux champs, à découvert ». L'image d'un homme couché sans protection évoque la grande vulnérabilité de celui qui a manqué de prévoyance.

Le verbe *raisonner* au vers 15 peut redoubler le sens de *dire* ou ajouter l'idée d'une argumentation.

Sur l'adjectif *meschant*, voir le traitement de la question de vocabulaire.

2. Phonétique [4 points]

Retracer, du latin au français moderne, l'histoire phonétique du mot *voisin* (v. 1 ; étymon : *vicinum*).

Cette question de phonétique historique est abordée dans le *Précis de phonétique historique* de Noëlle LABORDERIE (p. 49) et traitée intégralement dans l'ouvrage de Geneviève JOLY, *Fiches de phonétique* (p. 284-287). On attend une reconstitution étape par étape de l'évolution phonétique avec la date de chaque étape, sa transcription entre crochets et des éléments de description ou d'explication du phénomène phonétique.

Les phénomènes les plus importants à étudier étaient d'une part la palatalisation au III^e siècle de l'occlusive dorso-vélaire sourde [k] intervocalique devant la voyelle palatale [i], qui donne d'abord l'affriquée [ts], qui se sonorise en [dz] au IV^e siècle et se réduit au XIII^e siècle à [z]. Au début de la palatalisation, un [y] de transition s'est dégagé à l'avant. Lorsqu'il se vocalise en [i] au VII^e siècle, il forme une diphtongue par coalescence avec la voyelle initiale [e]. L'évolution de cette diphtongue [ei] en [oï] puis [wa], avec le maintien de la graphie conservatrice *oi* était bien sûr attendue. L'autre phénomène phonétique notable dans l'histoire du mot *voisin* était la nasalisation relativement tardive de la voyelle tonique [i] en syllabe fermée, qui provoque son ouverture, ce qui explique qu'au moment de l'allègement de nasalité survenu au XVII^e siècle avec la disparition de la prononciation de la consonne nasale finale, la voyelle tonique en fin de mot soit [é].

3. Morphologie [4 points]

Expliquer depuis le latin jusqu'en français moderne la formation et l'évolution du paradigme de *tient* (v. 22).

Quelques phrases d'introduction sont utiles pour identifier à partir de la forme de P3 *tient* le présent de l'indicatif de *tenir*, pour rappeler que le présent de l'indicatif français est issu du latin et que le présent de l'indicatif latin présente, en l'occurrence, une alternance entre des personnes fortes, c'est-à-dire accentuées sur la base aux P1, P2, P3 et P6 (base *téne-*), et des personnes faibles, accentuées sur la désinence avec une base atone aux P4 et P5. Le jury attend que les candidats donnent le paradigme latin complet en l'accentuant et qu'ils en fassent le point de départ de leurs analyses pour parvenir au paradigme en français médiéval. Les évolutions du Moyen Âge à nos jours font également partie des attendus.

Paradigme médiéval à 3 bases		Paradigme latin	Paradigme moderne
<i>tieng</i>	B3	<i>téneo</i>	tiens
<i>tiens</i>	B2-s	<i>ténes</i>	tiens
<i>tient</i>	B2-t	<i>ténet</i>	tient
<i>tenons</i>	B1-ons	<i>tenémus</i>	tenons
<i>tenez</i>	B1-ez	<i>tenétis</i>	tenez
<i>tiennent</i>	B2-ent	<i>ténent</i>	tiennent

Pour traiter de manière rigoureuse cette question de morphologie, il convenait de s'appuyer sur quelques connaissances de phonétique historique. C'était indispensable en particulier pour expliquer l'alternance en français (médiéval et moderne) entre la base *tien-* et la base *ten-*. Dans le cas de la base tonique, la voyelle accentuée a subi une diphtongaison spontanée romane, puis

une nasalisation, alors que la voyelle initiale de la base atone s'est affaiblie, ce qui a mené à une alternance vocalique [y^é] / [e̞]. Cette alternance s'est maintenue jusqu'en français moderne, car le verbe *tenir* fait partie des quelques verbes de haute fréquence qui ont échappé à la tendance générale à l'uniformisation par réfection analogique en moyen français.

Le jury a accepté différentes manières de traiter les alternances de bases. La plupart des grammaires de l'ancien français distinguent à la P1 une troisième base marquée par une palatalisation, liée à la fermeture en [y] de [ě] en hiatus dans *téněo*, ce qui donne une base palatalisée [ty^éŋ], que l'on retrouve au subjonctif présent. Toutefois, cette base palatalisée n'est notée qu'une fois dans l'œuvre d'Eustache Deschamps au programme (B. 139, v. 31 *tieng*) et, s'il valait mieux mentionner son existence dans l'histoire du paradigme, on pouvait aussi proposer un paradigme médiéval à deux bases avec une P1 en *tien*. C'est bien cette B2 *tien-* que l'on relève dans la majorité des occurrences de la P1 de *tenir* à l'indicatif présent sous la forme *tien* (B. 40, v. 6 ; B. 60, v. 13 ; B. 63, v. 46 ; etc.) ou *tiens* (B. 20, v. 25). On aurait pu aller plus loin dans l'analyse de cette P1 : l'évolution phonétique régulière de *téneo* aurait donné **ting* et c'est donc l'analogie des autres personnes fortes qui explique son vocalisme. Cette remarque que l'on trouve par exemple dans l'ouvrage d'André LANLY, *Morphologie historique des verbes français* (p. 316, note 1) aurait été valorisée par le jury. On pouvait par ailleurs affiner l'analyse du paradigme moderne en observant que le verbe *tenir* présente trois bases, puisque la base de la P6 présente un vocalisme en [y^é] qui l'oppose aux P1, P2 et P3 en [y^é], cette différence datant seulement de la dénasalisation, au XVII^e siècle. Différentes analyses du nombre des bases sont donc possibles ; le plus important est que le candidat sache justifier celle qu'il a choisie.

Une partie du barème de cette question portait par ailleurs sur l'étude des désinences personnelles, qui devait s'appuyer sur des connaissances phonétiques, mais aussi rendre compte des phénomènes d'analogie à l'œuvre dans ces évolutions morphologiques, notamment, pour expliquer les désinences *-ons* et *-ez* aux P4 et P5 (sur le modèle des verbes du premier groupe) et l'ajout d'un *-s* à la P1, déjà bien attesté dans l'œuvre au programme.

4. Syntaxe [4 points]

Étudier l'expression et la non expression de l'article du vers 17 (« Or faisons donc com saige pelerin ») au vers 24 (fin du passage).

La question a été traitée de manière très inégale. Il est bien inquiétant de voir certains candidats y renoncer ou proposer une réponse incomplète, car cela trahit une lacune grave pour quelqu'un qui souhaite devenir professeur de français. Le jury apprécie évidemment de lire des copies qui savent analyser les spécificités du français médiéval et développer des analyses de détail convaincantes, mais avant tout, il faut savoir définir l'article en le situant dans la classe des déterminants, puis relever et classer les occurrences selon un plan pertinent. L'extrait comportait neuf formes à relever et présentait trois constructions où l'absence de déterminant appelait un commentaire.

1. Les articles indéfinis

L'article indéfini actualise un nom dont il n'a pas encore été question, qui n'est pas présenté comme identifié.

- v. 20 *un* *recept* : cas régime masculin singulier

L'article indéfini ne renvoie pas dans ce contexte à un référent spécifique, mais a un référent qui a une existence virtuelle ou notionnelle (Cécile NARJOUX, *Le Grévisse de l'étudiant*, p. 176).

Cet emploi est caractéristique d'une évolution propre au moyen français, période pendant laquelle *un* devient « un marqueur du singulier comptable et de l'indéfinitude », apte à « traduire une interprétation référentielle non spécifique sans qu'il y ait reprise anaphorique dans le contexte » (*Grande Grammaire Historique du français*, partie 7, p. 1557-1558).

- v. 21 *des* *pois* : cas régime masculin pluriel

Là aussi, l'article indéfini a une valeur intermédiaire, c'est-à-dire ni générale, ni spécifique. Il renvoie à « une pluralité indéterminée appartenant à une catégorie déterminée », ce qui était rare en ancien français, comme le souligne Philippe MENARD dans la *Syntaxe de l'ancien français* (p. 28-29). En moyen français, cet emploi grammaticalisé de *des* comme pluriel de *un* s'installe progressivement (C. MARCHELLO-NIZIA, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 145).

2. Les articles définis

- v. 18 *du moien* : enclise de la préposition *de* et de l'article défini masculin singulier au CR
le
- v. 19 *au moulin* : enclise de la préposition *de* et de l'article défini masculin singulier au CR
le
- v. 20 *la tonne* : cas régime féminin singulier
- v. 22 *au certain* : enclise de la préposition *a* et de l'article défini masculin singulier au CR
le

Les articles définis renvoyaient ici à des référents supposés connus de l'énonciateur et du destinataire de l'énoncé, qu'il s'agisse d'objets du quotidien (*le moulin*, *la tonne*) ou d'idées abstraites (*le moien* [« le juste milieu »], *le certain*).

3. Les articles partitifs

- v. 19 *du blef*
- v. 20 *du vin*
- v. 21 *du lart*

L'article partitif masculin singulier *du* est employé devant trois noms qui désignent des substances concrètes non comptables pour indiquer qu'une quantité indéfinie de ces substances est prélevée. Comme l'explique Christiane MARCHELLO-NIZIA (*La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 148-149), l'emploi du partitif cesse d'être exceptionnel à partir du XIV^e siècle, en particulier pour déterminer des noms désignant une nourriture ou une boisson. Ces trois exemples illustrent bien cette évolution.

4. L'absence d'article

Dans les cas suivants, l'absence de déterminant peut s'interpréter comme l'effacement d'un article qui existe dans la structure profonde de la phrase. La traduction en français moderne conduit d'ailleurs dans certains cas à l'ajouter.

- v. 17 *com Ø saige pelerin*

Le groupe nominal *saige pelerin* se trouve ici dans le contexte virtualisant d'une proposition comparative : le comparant n'a pas de référent déterminé, car il exprime seulement le support des propriétés sur lesquelles porte la comparaison, à la manière d'un adjectif (G. JOLY, *Précis d'ancien français*, p. 257).

- v. 21 *Qui Ø maisnage y foisonne*

Le substantif *maisnage* a une valeur générale dans le contexte de cette relative substantive qui entre dans la construction d'un énoncé proverbial.

- v. 22 *sanz Ø peril*

Le nom *peril* forme ici avec la préposition *sanz* une locution adverbiale qui exprime la manière et il a dès lors une valeur très générale. Cette locution s'est d'ailleurs conservée jusqu'en français moderne sans article.

Les cas à étudier ne présentaient guère de différence notable avec les usages syntaxiques du français moderne, à l'exception des cas où l'article n'est pas exprimé, encore plus nombreux en moyen français qu'en français moderne. Ainsi, au vers 17 *com Ø saige pelerin* ; on ajoute un article en traduisant. L'écart par rapport à l'ancien français était en revanche sensible dans la mesure où l'on observe des emplois relativement étendus et fréquents des articles indéfinis et de l'article partitif.

5. Vocabulaire [4 points]

Étudier le mot *meschant* (v. 15).

Le jury a été surpris de constater que la grande majorité des candidats n'avaient pas compris cet adjectif, alors qu'il est représenté en plusieurs occurrences de l'œuvre au programme avec la même acception (B. 120, v. 22 « essilliez, dolereus et meschans » ; B. 129, v. 25 « Povre meschans » ; B. 152, v. 35). Les candidats qui ont commenté cette occurrence de *meschant* comme si l'adjectif avait le sens moderne ont commis un contresens et ont été contraints de traiter une question qui ne présentait guère d'intérêt du point de vue de l'histoire du lexique.

Si la préparation du texte au programme ne leur avait pas permis de retenir le sens ancien pris par *meschant* ici, une analyse de la formation du mot aurait pu les mettre sur la voie d'une interprétation plus satisfaisante. En effet, l'adjectif *meschant* vient par conversion du participe présent du verbe *mescheoir*, formé par dérivation du verbe *cheoir*, lui-même issu de *cadere* (« tomber » en latin), avec le préfixe *mes-*, qui signifiait donc littéralement « mal tomber » et qui a pris en français médiéval plusieurs sens liés à l'idée de malheur. *Meschoir* peut ainsi signifier « tomber dans l'infortune », et surtout, en construction impersonnelle, « arriver malheur ». C'est pourquoi l'adjectif verbal *mescheant* entre en français au XII^e siècle avec le sens de « malchanceux, misérable », qu'il avait encore ici. Il pouvait être rapproché dans le contexte de la ballade de l'adjectif *povre* (v. 13) : les deux termes sont appliqués à l'homme oisif qui, en se reposant sur les autres et en s'abandonnant à la paresse, est l'artisan de son propre malheur.

Comment expliquer l'évolution sémantique de ce mot de l'ancien français au français moderne ? Dès l'ancien français, *meschant* s'applique à des objets au sens de « sans valeur, chétif », puis en moyen français à des choses abstraites et à des personnes au sens de « mauvais, malfaisant ». Ce dernier sens supplante le premier à partir du XVI^e siècle. Cette évolution permet de comprendre l'histoire des deux substantifs dérivés par suffixation de *méchant* : *mescheance*, qui signifiait « chute » ou « malheur, infortune », avant d'être supplanté par son concurrent *malchance*, et *méchanceté*, formé plus tard, au XV^e siècle, par suffixation en *-ité* sur le même adjectif *méchant*, mais pris cette fois au sens de « mauvais ». Ce nom désignera alors « une parole ou une action malveillante », puis à la fin du XVI^e siècle, « un penchant pour faire le mal ».

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Véronique Magri)

Texte de référence : Marcel Proust, *Le Temps retrouvé* [1927], Paris, Gallimard, n° 2203, 1990, p. 228-229.

Voir les recommandations générales données pour l'option A

1. Lexicologie (4 points)

Faites l'étude des mots : « invraisemblable » (l. 3), « hautaine » (l. 8).

« **invraisemblable** » (l. 3) : « une extraordinaire barbe d'une invraisemblable blancheur ».

L'adjectif est épithète liée antéposée au mot « blancheur ». Il a été formé par ajout du préfixe négatif « in » qui inverse le sens du terme de base à l'adjectif « vraisemblable ». Cet adjectif a lui-même été composé par la coalescence de deux mots, « vrai » et « semblable » (sur le modèle du lat. *verisimilis* « vraisemblable », de *verus* « vrai » et *similis* « semblable » ; voir *TLFi*). On peut rajouter que l'adjectif « semblable » est formé par suffixation à partir de la base verbale d'un verbe intransitif ; le suffixe *-able* construit alors un adjectif de sens actif qui signifie « qui ressemble à ».

Au sens premier, « invraisemblable » signifie « qui ne semble pas vrai ». Par extension, il dénote quelque chose qui dépasse la commune mesure, qui n'est pas dans les normes, voire qui surprend par son aspect extravagant ou ridicule.

Dans le texte, le syntagme « une invraisemblable blancheur » duplique syntaxiquement le syntagme « d'une extraordinaire barbe », qu'il complète ; l'allitération initiale entre « blancheur » et « barbe » renforce cet effet de symétrie. L'effet d'exagération est ainsi redoublé par une structure à tiroir qui joue le renchérissement hyperbolique. La macrostructure de la phrase va dans le même sens de l'hyperbole avec la construction symétrique « non seulement... mais encore », sur le modèle « *non solum... sed etiam* », qui, sous couvert d'une dynamique adversative, développe un effet d'accumulation et instruit la charge contre le personnage. Le sens du mot « invraisemblable », qui prend une valeur hyperbolique, se colore d'une nuance ironique en corrélation avec d'autres termes dans la phrase, en particulier l'adjectif verbal « affublé » connoté péjorativement, qui régit les compléments subséquents emboîtés.

« **hautaine** » (l. 8) :

Adjectif épithète apposé à « figure », modifié par l'adverbe « habituellement ». La mise entre virgules du groupe adjectival « habituellement hautaine » permet de le mettre en valeur et de mieux marquer l'opposition temporelle entre un « avant », vivant dans le souvenir de l'énonciateur, et un « aujourd'hui », en contraste. L'adjectif est formé par suffixation (ajout du suffixe *-ain*) sur la base adjectivale *haut* (voir l'adjectif « prochain » par exemple pour une formation similaire).

Dans un sens poétique, « hautain » reste proche du sens du mot « haut » pour être un synonyme d'« élevé », en parlant d'une chose. Qualifiant une personne ou un trait physique ou psychologique, il garde un sens mélioratif pour équivaloir à « qui montre de la noblesse, de la grandeur d'âme ». Ces emplois non dépréciatifs sont considérés comme vieillissés ou littéraires par le *TLFi*.

Le sens de l'adjectif a glissé vers une idée dépréciative pour renvoyer à un comportement dédaigneux et arrogant.

Dans le texte, rapporté à la figure d'Argencourt, l'adjectif dénote une propriété du personnage dans le monde d'autrefois, connoté par l'adverbe « habituellement ». Cette

arrogance est tournée en dérision par le contraste qui s'établit entre le mépris affiché du personnage et sa décrépitude actuelle. Plusieurs termes pourraient être relevés, en particulier l'adjectif verbal « détendue », qui s'oppose au réseau lexical de la rigidité dont fait partie l'adjectif « hautaine » : « la solennité, la raideur empesée » ; au « plus fier visage » et au « torse le plus cambré » (l. 15), qui sont d'autres manifestations physiques de cette « figure hautaine », répond un corps « en bouillie » ou « ramolli » ; la remarque la plus assassine est sans doute cette absence de respect pour ce vieillard ; le mépris autrefois manifesté envers les autres par le personnage est maintenant subi par ce dernier. L'adjectif « hautaine » trouve un écho dans le substantif « hauteur », l. 17. « Sa hauteur » prend le sens abstrait qui en fait un synonyme d' « arrogance ». La critique de cette posture se lit dans le verbe « tempéraient », qui souligne le caractère excessif du nom complément d'objet direct.

2. Grammaire (8 points)

Analyser et classer les indéfinis dans le texte.

Les exposés sont quelquefois lacunaires (oubli du pronom « on » en particulier) ou fautifs quand on confond par exemple numéral et indéfini, ou encore quand « aucun » ou « quelques » sont analysés comme épithètes. Le style télégraphique est à proscrire ; est-il besoin de rappeler, pour finir, que l'orthographe doit être parfaite ?

Les indéfinis constituent une classe mouvante circonscrite tantôt de manière négative, par opposition aux catégories de pronoms et de déterminants, tantôt de manière positive en prenant en compte deux notions : l'une qui concerne la quantification puisque de nombreux indéfinis fonctionnent comme quantificateurs (de l'ensemble vide, de la singularité, de la pluralité, de la totalité) et s'opposent à ceux qui sont distributifs et identificateurs ; l'autre prend en compte la notion d'extension : les indéfinis permettent l'exploration d'un ensemble en explicitant les relations entre ses éléments et l'ensemble ; l'ensemble tout entier peut être désigné (*tous les élèves de cette classe*), ou désigné négativement (*aucun élève de cette classe*), ou encore désigné de manière indéterminée (*plusieurs élèves de cette classe*), ou enfin par opposition interne (*les autres élèves de cette classe*). On rappellera qu'une classe est définie en extension par l'énumération des éléments qui la composent (*vs* en intension ou en compréhension si une définition est donnée, valable pour tous les éléments).

Le classement peut suivre les deux principales catégories grammaticales des indéfinis : les pronoms et les déterminants. Certains sont uniquement déterminants comme « quelques », d'autres uniquement pronoms, comme « personne », et d'autres formes sont transversales comme « nul ». On pouvait croiser une approche sémantique avec ce classement fondé sur une approche grammaticale.

1. Les pronoms indéfinis : sont regroupés sous cette dénomination des pronoms hétérogènes sur le plan sémantique, morphologique et syntaxique. Ils partagent la notion d'indéfinition référentielle ; autrement dit, leur référent – ce à quoi ils renvoient ou ce qu'ils représentent – n'est pas identifiable. On peut les opposer entre eux selon qu'ils contiennent le trait sémantique humain ou non animé.

« **tous** » (l. 1), « **quelque chose** » (l. 9), « **on** » (l. 17) sont les trois occurrences du texte, qui assurent une fonction syntaxique de groupe nominal : « de tous » est complément du superlatif « le plus extraordinaire » ; « quelque chose » est attribut du sujet « l'art du déguisement » ; « on » est le sujet postposé de « pouvait ».

Sur le plan morphologique, seul « quelque chose » est une locution pronominale, formée avec le nom générique « chose » précédé du déterminant « quelque ». Elle renvoie au non-animé

et s'oppose à la locution pronominale « quelqu'un ». « Tous », employé seul, ne peut être que pronom et peut renvoyer à un animé ou un non-animé.

On rappellera le fonctionnement référentiel des pronoms en général : certains sont représentants, autrement dit remplacent une autre unité dans la phrase, mais d'autres peuvent directement désigner un référent hors-texte ou objet du monde en renvoyant au contexte situationnel. Cette capacité de représentation et de désignation est un critère définitoire du fonctionnement sémantique et référentiel du pronom. Les pronoms sont des symboles dits incomplets, qui font appel à trois modes de référence : la référence déictique quand le référent du pronom est identifié par le contexte d'énonciation ; la référence anaphorique quand cette identification nécessite le recours au cotexte et en particulier à un antécédent (on parle de référence cataphorique quand le pronom renvoie à un groupe subséquent) ; la référence par défaut ou générique (en particulier avec les pronoms indéfinis tels « chacun », « on » par exemple).

Le pronom « **on** » dit *pronom personnel indéfini* correspond à la référence par défaut. Dérivant du substantif *homo* en latin, il conserve quelquefois à sa gauche un « l' » que l'on qualifie d'euphonique parce qu'il évite un hiatus. Il est toujours sujet ; « il renvoie à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable, que le locuteur ne peut ou ne veut pas identifier de façon plus précise » (*Grammaire méthodique du français*). Cette indétermination le rend apte à remplacer tous les autres pronoms personnels. Dans le texte, la valeur de « on » peut hésiter entre une valeur de substitut du pronom « je » – auquel cas il serait purement déictique – dans la phrase où le « je » est sujet d'autres verbes et une valeur strictement indéfinie qui permet d'élargir le point de vue de l'énonciateur à un point de vue général invitant au partage de l'impression décrite.

« **Quelque chose** » prend une valeur de nominal renvoyant à un effet non défini complété par l'adverbe « plus ». Le syntagme nominal qui suit, « une transformation complète de la personnalité », en apposition à l'énoncé « quelque chose de plus », en explicite le contenu.

« **Tous** » : le pronom a un rôle de représentant renvoyant à un référent explicité dans le texte avant l'extrait, l'assemblée des invités. Dans le contexte de la description menée à la première personne du singulier, on peut ajouter que ce pronom cumule une valeur de déictique.

2. Les déterminants indéfinis

« **Tant de** » (l. 4), « **aucun** » (l. 6), « **telle** » (l. 7), « **quelques** » (l. 10), « **certains** » (l. 16).

Ces déterminants indéfinis sont des déterminants quantifiants sauf « telle », occurrence qui sera discutée en fin d'étude.

✓ Les déterminants-quantifiants

- L'indéfini de la quantité nulle : « **aucun** » : « qui n'inspirait plus aucun respect » (l. 6-7).

Il s'emploie seul devant le nom et construit ici une négation partielle avec le discordantiel « n' ».

- Les indéfinis de la pluralité : « **tant de** petits changements » (l. 4) ; « **quelques** riens » (l. 10) ; « **certains** sourires » (l. 16).

« **tant de** » : déterminant composé qui note la quantité élevée ; il peut s'appliquer à des réalités comptables ou non. Dans le texte, le nom « changements » est comptable et « tant de » se colore d'une valeur intensive, dénotant le point de vue de l'énonciateur.

« **quelques** » et « **certains** » sont des déterminants de forme simple et notent une quantité limitée, supérieure à deux.

« **Quelques** » peut être utilisé en distribution complémentaire avec un déterminant spécifique – ce n'est pas le cas du texte où « quelques » est employé comme actualisateur. Il indique un nombre imprécis mais qui reste peu élevé. Au passage, observons qu'il actualise le pronom indéfini substantivé « riens ».

« **Certains** » dénote aussi un nombre limité d'objets qui partagent des propriétés particulières non explicitées.

On pouvait s'interroger enfin sur la locution « **combien de** » (l. 11) qui joue le rôle d'actualisateur du nom pluriel « états ». En vertu du paramètre du nombre, il peut en effet être analysé comme quantificateur exclamatif de la pluralité élevée.

✓ Le cas de « **telle** », « une telle vérité » (l. 7) : « tel(le) » peut être quantifiant-caractérisant dans des exemples du type « il déménagea à tel endroit », quand l'énonciateur ne veut pas préciser l'identité de l'endroit en question. « Telle » est ici postposé à l'article indéfini « une » et entre en corrélation avec « que » construisant un système consécutif. Ce cas est analysé comme adjectif épithète (*Grevisse de l'étudiant*, 2018, p. 215, chapitre *L'adjectif*) ; il est le premier élément de la corrélation consécutive et se colore d'une valeur intensive.

3. Étude de style (8 points)

Les procédés de la caricature

Le Bal de têtes est un sous-titre disparu de l'édition finale qui ouvrait la seconde partie de la matinée chez les Guermantes. Le narrateur retrouve les personnes qu'il a connues, « grimées » et « travesties » par le vieillissement, selon les termes employés juste avant l'extrait à étudier.

Celui-ci est consacré à M. d'Argencourt, présenté comme le comble du travestissement, personnage de bal costumé ou acteur d'une pièce de théâtre où les signes du temps comme incarnés dans son corps et son visage l'ont rendu méconnaissable.

« Sa bénévole caricature de lui-même » (p. 229) sera observée au travers des procédés de sa représentation burlesque. Étymologiquement, le mot « caricature » est emprunté à l'italien, *caricatura*, dérivé du participe passé de *caricare*, « charger » au sens propre et figuré. La charge portée contre le personnage se fonde sur des procédés d'emphase et d'amplification d'une part. La stratégie descriptive s'appuie d'autre part sur l'oscillation entre fragmentation du personnage et focus sur son visage et commentaires englobants portés sur le personnage. L'étonnement philosophique sous-tend ce portrait ; sous la satire du personnage se lit la prise de conscience de l'incarnation du temps.

1. Les procédés d'emphase et d'amplification

Ils sont observables aux niveaux lexical et syntaxique et développent la figure rhétorique de l'hyperbole. À l'emploi du superlatif relatif qui ouvre le texte, « le plus extraordinaire de tous », répond l'emploi de mots qui marquent le haut degré sur le plan lexical, comme l'adjectif « extraordinaire » (l. 1), dont le sens premier « qui sort de l'ordinaire » a glissé vers le sens de « étonnant » ou « choquant ». C'est une évolution similaire qu'on peut noter pour un autre adjectif placé dans la même phrase, « invraisemblable » (l. 3). Le sens négatif et premier induit par le préfixe négatif s'écluse au profit de l'expression de l'inattendu et du surprenant. Pour les deux occurrences, l'ordre des mots joue en faveur d'une expressivité accrue et d'une mise en évidence. Dans la première phrase, le commentaire axiologique occupe le poste de sujet et se trouve donc en tête de l'énoncé pour être ainsi mis en valeur ; dans le groupe nominal

« invraisemblable blancheur », l'antéposition de l'adjectif, alors même qu'il est plus long que le nom complété (ce qui devrait donc encourager sa postposition pour respecter la cadence majeure privilégiée en français), permet de le mettre en valeur et d'insister sur sa portée évaluative. Le point de vue du narrateur est mis au premier plan : la scène représente avant tout l'évocation du choc émotionnel qu'il subit. On rapprochera de ces occurrences un autre adjectif construit encore avec le préfixe *in-*, « inénarrable » (l. 11), qui, sous couvert de l'impossibilité à être décrit, est encore associé au champ lexical de l'étonnement. On peut également relever l'expression « la dernière extrémité » (l. 14) qui prend un sens superlatif tout en inscrivant le changement dans la progression chronologique. L'expression familière « sans en crever » (l. 14), qui détonne dans le contexte, accentue l'effet d'hyperbole en décrivant cet état comme la dernière étape avant la mort et la disparition définitive.

La syntaxe est également au service de l'exagération et de la caricature. Elle mime la surenchère à plusieurs reprises. La deuxième phrase ample, qui se déroule sur près de 8 lignes, recèle plusieurs structures syntaxiques qui permettent la relance et l'emphase. Le parallélisme syntaxique porté par la locution adverbiale « non seulement... mais encore » rehausse la satire du personnage. Celle-ci est encore renforcée par la phrase à modalité emphatique, par extraction, « c'était un vieux mendiant [...] qu'était devenu cet homme » (l. 5-6) qui permet de mettre en valeur l'attribut du sujet à valeur axiologique, en opposant deux états de l'individu. Des morphèmes grammaticaux sont aussi au service de l'hyperbole : les indéfinis « tant de » (l. 4), « aucun » (l. 5), qui jouent sur la modulation de la quantité, ou encore la locution adverbiale « bien plus » (l. 4), notant la gradation. Les superlatifs se retrouvent vers la fin du texte pour décrire le passé du personnage : « le plus fier visage, le torse le plus cambré » (l. 15), comme manifestations corporelles de l'attitude arrogante du personnage.

La stratégie descriptive repose sur une dynamique qui cible le visage du personnage tout en permettant sa vision globale et dépréciative.

2. Fragmentation et point de vue englobant

La description de M. d'Argencourt oscille entre la poétique du fragment, avec un focus sur le visage, et une vue englobante. Syntactiquement, la dénomination « M. d'Argencourt » (l. 2) se trouve encadrée dans la première phrase par deux commentaires axiologiques, l'attribut « mon ennemi personnel » et l'apposition « le véritable clou de la matinée », deux cas de prédication seconde – comme si le personnage était exposé, tel un objet d'étude particulier. L'emploi figuré du mot « clou » peut à ce titre être commenté plus précisément. C'est un terme qui est employé aussi de manière ironique pour Madame de Forcheville qui semble avoir « refléuri » avec l'âge et qui « eût été, dans une exposition végétale d'aujourd'hui, la curiosité et le clou » (p. 256). Par référence au clou en tant qu'objet servant à accrocher, le clou a pris un sens figuré et lexicalisé pour désigner un élément remarquable. L'ajout de l'adjectif « véritable », identifié comme enclosure par certains linguistes et synonyme possible de l'épithète modale « vrai », permet de suspendre en discours l'incompatibilité sémantique éventuelle entre un nom support et un adjectif métaphorique. Ici, le sens de « clou » étant lexicalisé dans l'acception figurée, l'adjectif « véritable » ne sert pas à réduire une quelconque incompatibilité sémantique mais remotive paradoxalement peut-être d'autres acceptions du terme, le sens premier à relier à l'adjectif « pittoresque » (l. 11) ou le sens d'objet sans importance et usagé, associé au mot « clou » en langue argotique.

Le focus sur le visage du personnage est spécifique du genre de l'extrait. À ce bal, où chacun semble s'être « fait une tête » (p. 225), deux éléments du visage concentrent les observations du narrateur : la barbe et le sourire. Les deux occurrences du mot « barbe » signalent le changement : la première est déterminée par le déterminant possessif « sa » qui paraît désigner un attribut indissociable du personnage ; la seconde est simplement actualisée

par l'article indéfini « une » qui mime la découverte. La couleur est la seule propriété notée par le narrateur ; la blancheur, en opposition à la formule « poivre et sel » modulée par la locution « à peine », est une manifestation de la vieillesse.

Le sourire est l'autre point où se rejoignent en s'opposant passé et présent. La métonymie permet de faire des « traits » le sujet de la périphrase « cessaient de sourire » et de qualifier péjorativement ce geste, « avec une niaise béatitude » (l. 9). L'emploi substantif au pluriel du terme « certains sourires » (l. 16) renvoie à quelques éclairs de bienveillance chez le personnage du passé, tandis que le texte se clôt sur une condamnation sans appel contenue dans l'énoncé déictique « ce sourire de vieux marchand d'habits ramolli ».

Les périphrases dénominatives redésignent le personnage de manière satirique : « vieux mendiant » (l. 5), « vieux gâteux » (l. 7), « vieux marchand d'habits ramolli » (l. 18). La récurrence de l'adjectif « vieux » relie ces trois énoncés en établissant un écho entre eux et martèle les ravages de la vieillesse.

La silhouette tout entière du personnage subit la charge du narrateur : du côté du passé, c'est le champ lexical de la rigidité qui est développé (« la solennité », « la raideur empesée », l. 6, « le torse le plus cambré » l. 15) ; du côté du présent, c'est un champ antinomique et dévalorisant qui décrit le personnage (« une loque en bouillie », l. 15, « ramolli », l. 18) ; un personnage chez lequel les mouvements incontrôlés s'opposent encore à la rigidité passée (le verbe au mode de procès itératif « tremblotaient » (l. 8) se charge d'une valeur dysphorique ; l'expression « agitée de-ci de-là » (l. 15) affiche une désinvolture bien cynique sous couvert d'imprécision).

L'interprétation de l'extrait dépasse la description d'un personnage pour déceler sa portée philosophique.

3. L'étonnement philosophique

L'extrait se laisse lire en deux mouvements : jusqu'au mot « béatitude » (l. 9), il s'agit du coup de théâtre produit par la vision de M. d'Argencourt ; le second volet prend une allure plus réflexive, marquée par des articulations logiques. L'emploi du temps présent, déjà manifeste dans la parenthèse des lignes 4-5, se retrouve dans cette phrase qui assure la transition entre les deux volets : « devient » (l. 9). Ce présent de l'indicatif qui traduit les réflexions du narrateur s'associe plus nettement à des marques argumentatives dans le second volet du texte : le connecteur « en effet » (l. 10), l'interrogation rhétorique (l. 12) qui se termine d'ailleurs comme une exclamation, l'adverbe « évidemment » (l. 14). La concession « avait beau me certifier » (l. 10) continue d'insister sur l'incrédulité du narrateur devant ce spectacle. Le verbe « comprendre » à la fin de l'extrait (l. 18) signale la reprise en main du raisonnement logique après la surprise initiale.

Une opposition en filigrane parcourt l'extrait qui associe le passé à la vérité – celle du narrateur et de sa mémoire – et le présent à la fiction d'une pièce de théâtre, au jeu masqué des acteurs. Le terme « affublé » (l. 3), déjà employé avant l'extrait pour un autre personnage, se colore d'une nuance péjorative tout en dénotant l'univers du déguisement. D'autres termes viennent développer ce champ lexical : les noms « personnage » (l. 7), « spectacle » (l. 11), tous deux déterminés par le déictique démonstratif, à interpréter comme emprunts au vocabulaire théâtral, et bien entendu le syntagme nominal « l'art du déguisement » (l. 9) à la charge ironique. L'inversion, caractéristique de l'entreprise carnavalesque, est à l'œuvre ici. L'ironie du narrateur est perceptible quand il utilise un système corrélatif consécutif feignant de poursuivre la métaphore du personnage théâtral : « une telle vérité que... » (l. 7). Le brouillage des époques, la superposition du souvenir à la réalité du présent concourent à représenter le trouble du narrateur. Ce n'est qu'à la fin du texte que « l'Argencourt vrai » coïncide avec l'état présent du personnage – comme prise de conscience du narrateur et finalement révélation, quoique celle-ci

soit mise à distance par l'emploi du terme « la possibilité » et par l'emploi du subjonctif imparfait qui virtualise l'énoncé, « existât » (l. 18).

Le jeu des tiroirs verbaux et des adverbes temporels permet de confronter deux époques. À l'adverbe « habituellement » (l. 8), s'oppose la périphrase aspectuelle « ne cessaient de sourire » ; l'aspect accompli du plus-que-parfait note à la fois l'antériorité et le caractère irrémédiable de la transformation : « était devenu » (l. 6), « avait pu » (l. 14). La locution adverbiale qui utilise le forclusif « plus » est encore un indice de la fin d'un état antérieur (l. 5 et 15) et du contraste entre le présent de la mémoire et le présent actuel.

La modulation du nom propre du personnage joue sur l'opposition : « Argencourt » (l. 11) reprend la formule plus respectueuse « M. d'Argencourt » (l. 2), avant que la détermination complète du nom propre ne pointe la figure du passé et du souvenir comme personne définitivement disparue : « l'Argencourt que j'avais connu » (l. 12-13), la relative étant déterminative.

Au-delà des détails du personnage, c'est « le temps incorporé » (p. 351), au sens propre du terme, qui est visible dans cet extrait. Le narrateur vit ici une expérience sensible du temps et ce glissement de l'abstrait au concret opéré par les marques du temps imprimées sur les corps. La concession « tout en n'ayant à sa disposition que son propre corps » (l. 13-14), met en valeur ce processus d'incorporation du temps. La trame du temps se lit dans des attributs symboliques comme la blancheur de la barbe ; les verbes « rapetisser », « élargir » (l. 4), associés à l'aspect inchoatif, s'allient à l'expression claire de la transformation exprimée avec le polyptote, « changer » (l. 5), « changements » (l. 4). Le parcours à rebours du temps est imagé par cet itinéraire à l'envers qui reconstitue la progression de la vieillesse (l. 11-12 : « les états successifs ») pour retrouver le passé évoqué, au sens premier du terme, par les adverbes « jadis » (l. 16) et « autrefois » (l. 19).

Le lien entre l'aspect physique et la modification psychologique est sans cesse maintenu, même quand l'ironie est encore perceptible dans la phrase l. 9 qui évoque « l'art du déguisement » et son incidence sur la personnalité.

Conclusion

Sous couvert d'un bal de têtes, dont la description burlesque de M. d'Argencourt n'est qu'un exemple, c'est une réflexion plus générale et philosophique qui se lit au travers de cet extrait. La découverte des corps vieillissants renvoie bien sûr à la vieillesse même du narrateur et à celle du lecteur, et, au-delà, à la vanité de toute entreprise humaine. Au travers de ces « poupées » qu'il faut lire sur plusieurs plans – celui de la mémoire, celui du spectacle visuel immédiat – c'est le temps qui est rendu visible ; ces poupées extériorisent le Temps (p. 231) et le physique transformé traduit une évolution psychologique, qui n'est pas toujours négative d'ailleurs.

Version latine

Rapport établi par

Marie Dallies

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, Lycée Fustel de Coulanges,
Strasbourg

Le texte de la version latine était cette année tiré du livre I des *Satires* d'Horace (l, 4, v. 25-70) et présentait une réflexion métapoétique sur le genre de la satire et son inscription dans le domaine poétique.

Le jury a corrigé 19 copies, notées de 01/20 à 18/20. Quatre copies ont obtenu une note égale ou inférieure à 07/20, dix copies une note supérieure à 10/20, dont cinq ont été évaluées entre 15 et 18/20 ; la moyenne de l'épreuve s'établit à 10,61/20. Il convient de louer ici la pugnacité des candidats qui, à l'exception d'un seul dont la copie, restée très largement inachevée, a été lourdement sanctionnée, ont accepté de se confronter à un texte difficile et ont cherché à en offrir une traduction qui en élucide le sens. Le jury a ainsi pu lire de très bonnes versions, logiquement récompensées par des notes élevées, mais tient à rappeler que la maîtrise de la langue française est expressément évaluée, et que les manquements en matière d'orthographe et de syntaxe sont systématiquement sanctionnés. En particulier, la présence d'un certain nombre de monstruosité (**ces vers élégique, *pourvu que cela lui fasse rire, *si tu les défaisaient, *des mains sans tâche*, etc.) nous incite à redire ici l'importance d'une bonne gestion du temps, permettant de garder plusieurs minutes avant la fin de l'épreuve pour se livrer à des relectures ciblées de son travail. De même, la maîtrise de la grammaire latine (morphologie et syntaxe) est considérée comme un présupposé incontournable. C'est par la fréquentation régulière et assidue des textes latins, mais aussi par l'apprentissage raisonné d'une grammaire latine que l'on parviendra à ce résultat. Les candidats s'exerceront avec profit à l'exercice de version latine en pratiquant du « petit latin », mais aussi en mettant en fiches, de manière systématique, leur grammaire latine – les plus usuelles étant celles de L. Sausy (*Grammaire latine complète*) et de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier (*Précis de grammaire des lettres latines*).

Texte majeur des *Satires* d'Horace, l'extrait soumis cette année à la sagacité des candidats présentait un certain nombre de difficultés, que l'on pouvait cependant en partie élucider en comprenant le mouvement de l'argumentation. Au début du passage (v. 1-14), le poète, s'adressant à un interlocuteur fictif, pointe l'animosité qu'éprouvent, d'une manière générale, les hommes contre la satire et les satiristes. Il entreprend alors, dans un deuxième temps, de répondre à leurs accusations, en récusant d'abord, pour lui-même, l'appellation de poète (v. 15-20) puis en s'interrogeant sur l'appartenance ou non de la comédie à la poésie, en raison de son usage du *sermo*, langage de tous les jours (v. 21-39). Enfin, il revient à son intention initiale – celle de montrer combien la satire est en réalité inoffensive (v. 40-46).

Ce texte permettait de vérifier la maîtrise par les candidats de l'hexamètre dactylique, mais aussi d'évaluer leur connaissance des points de grammaire suivants : emploi des pronoms-adjectifs démonstratifs et indéfinis, syntaxe du subjonctif, syntaxe de l'interrogative indirecte, syntaxe des propositions relatives et syntaxe des systèmes hypothétiques.

La traduction du texte proposée ci-dessous reprend dès que possible les meilleures « trouvailles » des candidats – manière de rappeler aux futurs postulants à l'agrégation de

grammaire qu'une traduction élégante et judicieuse du texte est tout à fait accessible, pourvu que l'on se fie à la grammaire.

Proposition de traduction

Choisis n'importe qui au milieu de la foule ; c'est par cupidité ou par une misérable ambition qu'il se donne de la peine. L'un perd la raison à cause de son amour des femmes mariées, un autre à cause de son amour pour les jeunes garçons ; un troisième est captivé par l'éclat de l'argent, Albius demeure interdit devant le bronze. Un autre encore échange ses marchandises depuis le soleil du levant jusqu'au soleil qui tiédit les contrées du couchant ; bien plus, il est emporté, tête la première, au milieu des malheurs, comme la poussière prise dans un tourbillon, craignant de perdre une partie de son capital ou pour augmenter ses revenus. Toutes ces personnes craignent les vers, haïssent les poètes.

« Il a du foin sur la corne, fuis au loin ; pourvu qu'il s'arrache un rire à lui-même, il n'épargnera aucun ami, et dès qu'il aura barbouillé quelque chose sur ses papiers, il sera impatient que le connaissent tous ceux qui reviennent du four et de la fontaine, jeunes garçons et vieilles femmes. »

Allons ! Écoute ces quelques objections. D'abord, moi, je me retirerai du nombre de ceux auxquels je suis prêt à donner le nom de poètes. En effet, tu ne dirais pas qu'il suffit d'achever un vers régulier, et si quelqu'un écrivait, comme moi, des vers assez proches du parler quotidien, tu ne saurais le considérer comme poète. Mais à un homme qui aurait du talent, un esprit presque divin et une bouche faite pour faire entendre de grandes paroles, tu pourrais donner l'honneur de ce nom. Pour cette raison, certains se sont demandé si la comédie était ou non un poème, parce que l'inspiration vive et la force n'y résident ni dans le fond, ni dans la forme, et, si l'on omet le fait qu'elle diffère de la conversation par un pied fixe, elle est pure conversation.

« Mais un père enflammé de colère se montre cruel, parce que son fils prodigue, fou d'amour pour une courtisane qui est son amie, refuse une épouse pourvue d'une grande dot et, ivre, se promène avant la tombée de la nuit avec des torches, ce qui constitue un grand déshonneur. »

Est-ce que Pomponius entendrait des paroles plus frivoles que celles-là, si son père était en vie ? Donc, il ne suffit pas d'écrire tout un vers avec des mots purs : si tu le disloquais, rien ne distinguerait du premier venu le père de comédie qui se met en colère. Si à ces vers, que je compose aujourd'hui, que Lucilius composa autrefois, tu enlevais les temps et les rythmes fixés, si tu mettais à la fin le mot qui, dans l'ordre, vient en premier, en faisant passer les derniers mots en premier, comme si tu défaisais ces vers : « Après que la noire Discorde eut brisé les montants en fer et les portes de la guerre », tu ne trouverais pas même les membres du poète désarticulé. En voilà assez : nous verrons une autre fois si c'est un vrai poème ou non ; à présent, je me demanderai seulement si c'est à juste titre que ce genre d'écrit t'est suspect. Les terribles Sulcius et Caprius se promènent, fortement enrôlés et, avec leurs carnets de notes, tous deux objets d'une grande crainte de la part des brigands ; mais quiconque vivant honnêtement, les mains innocentes, les mépriserait l'un et l'autre. Supposons que tu sois semblable aux brigands Caelus et Birrius : pour ma part, je ne saurais ressembler à Caprius et Sulcius ; pourquoi me craindre ?

Difficultés rencontrées

v. 1-2 : Ces vers ne présentaient pas de difficulté particulière, à condition de ne pas confondre la forme conjuguée *uis* avec le substantif *uis, f.*, « violence ». Il convenait également de donner à *laborat* tout son sens et de ne pas se contenter d'un trop plat « il travaille ».

v. 3-4 : Sur le plan de la syntaxe, le jury a été surpris de la méconnaissance, chez un certain nombre de candidats, de l'emploi itératif du démonstratif *hic* dans une énumération : l'utilisation anaphorique de ce pronom, ici et au v. 5, permettait de mettre en lumière différents types de personnages vilipendés par le poète. Par ailleurs, *amoribus* était un pluriel poétique, au contraire de *nuptarum*, qui ne pouvait en aucun cas désigner « l'épouse » du personnage : les liens conjugaux ne sont pas ici remis en cause ! Quant à *puerorum*, sa traduction par « jeunes garçons » a été valorisée. Enfin, le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent savoir faire preuve d'esprit critique par rapport aux traductions proposées dans le Gaffiot et s'en détacher quand elles paraissent peu adaptées, voire loufoques : traduire *stupet Albius aere* par « Albius reste béant devant des vases d'airain » n'a pas grand sens !

v. 5-6 : Ces vers ont donné lieu à de nombreux contresens et non-sens, faute d'une attention suffisante portée au lexique et à la syntaxe. *Merces* désignait nécessairement « les marchandises » et ne pouvait se référer au « salaire » (on aurait alors eu la forme *mercedem*), tandis que *tepet* marque l'idée de « tiédir », et non de « s'échauffer ». Plus grave, l'expression *surgente a sole* ne pouvait en aucun cas être considérée comme un ablatif absolu, en raison de la présence de la préposition ; en mettant en relation celle-ci avec la suite du texte, et notamment avec la préposition *ad*, on comprenait aisément que ces compléments circonstanciels délimitaient un laps de temps allant « du lever du soleil » (*surgente a sole*) « au soleil... » (*ad eum...*) couchant. De même, la scansion aurait permis de déterminer que *uespertinā* était au nominatif et donc épithète de *regio*.

v. 6-8 : *Quin* ne pouvait ici se comprendre que comme un adverbe, emploi très classique que les candidats se doivent de connaître. L'on peut également rappeler que si la poésie favorise quelques licences, elle ne saurait s'affranchir des règles grammaticales. Ainsi, l'expression *per mala* ne peut être considérée comme le complément d'agent de *fertur*, **mala praeceps* ne peut constituer un syntagme nominal, tandis que *pulvis* (> *pulvis*, *-eris*, n.) ne sera jamais le complément du nom *turbine* : une attention plus scrupuleuse permettrait d'éviter ces fautes grossières. Aux v. 7-8, il convenait de repérer la construction *metuens ne* + subj., sans vouloir faire dépendre de *metuens* la conjonction *ut* : cette dernière introduisait une proposition finale proposant une alternative à *metuens ne* + subj. Le pronom indéfini *quid* a généralement été bien compris, tout comme la fonction de *summa*, que la scansion identifiait obligatoirement comme un ablatif.

Le v. 9 a été bien traduit.

v. 10-14 : Si, se référant à ce passage, le Gaffiot proposait la traduction « faire rire quelqu'un » pour *risum alicui excutere*, celle-ci se révèle un peu fade au regard de l'image portée par le verbe *excutio* et le jury aurait apprécié un peu plus d'inventivité de la part des candidats. Il regrette par ailleurs les mauvaises interprétations de *sibi* qui, parce qu'il est réfléchi, ne peut que renvoyer au sujet de la proposition, et non à une tierce personne. De même, la syntaxe de l'indéfini *quisquam*, employé dans une proposition négative ou de sens négatif, mérite d'être revue. Rappelons également qu'il convient de prêter attention aux temps verbaux : *parcet* et *gestiet* sont des futurs, *illeuerit* du futur antérieur, et il était nécessaire de les traduire comme tels. Enfin, il appartient aux candidats de tenir compte des notes qui leur sont proposées : cela aurait évité nombre de contresens de construction sur *gestiet*, qui était suivi d'une proposition infinitive, dont le sujet était articulé autour des mots *omnis redeuntis*, et dont le COD était constitué par la relative introduite par *quodcumque*. Mais pour ce faire, encore fallait-il se rappeler que les noms et adjectifs de la troisième déclinaison ayant un génitif pluriel en *-ium* avaient primitivement un accusatif pluriel en *-is*, et que les poètes privilégient souvent cette forme : *omnis* et *redeuntis* devaient s'analyser ainsi.

v. 14-18 : L'on ne peut que déplorer la confusion, due à une lecture trop hâtive, entre *agedum* et *agendum* : l'interjection, ici, servait à relancer l'argumentation, en introduisant la réponse du poète.

La relative *dederim quibus esse poetis* a engendré des erreurs de construction assez inattendues. Pour rappel, l'ordre des mots en poésie est plus libre qu'en prose, et il ne faut pas s'étonner de l'antéposition du verbe par rapport à la relative ; celle-ci ne peut fonctionner sans verbe conjugué, et il est tout à fait aberrant de considérer comme tel *esse* ! De même, l'antécédent de *quibus* ne pouvait qu'être *illorum*, dont la valeur emphatique, loin d'être systématique, ne doit être convoquée qu'à bon escient. Enfin, *dederim* (auquel on ne saurait donner le sens de « dire » !) devait être ici analysé comme un subjonctif parfait, tout comme *dixeris* au vers 17. Quant aux formes *scribat* et *putes*, elles étaient au subjonctif présent, dans un système conditionnel potentiel tout à fait classique. Le jury ne peut qu'encourager les candidats à la plus grande rigueur dans l'analyse des temps et modes verbaux, toute erreur étant systématiquement sanctionnée.

Enfin, il convient de préciser le sens rhétorique qu'Horace donne au *sermo*, pour désigner le « langage de tous les jours », le « parler quotidien ».

v. 19-20 : L'emploi du subjonctif dans la relative a semblé induire en erreur un certain nombre de candidats. Pourtant, il pouvait être rendu en français par l'usage soit du conditionnel (« à un homme qui aurait... »), soit d'un indéfini (« si quelqu'un a... »). *Diuinior* devait se comprendre comme un comparatif absolu (qui marque l'intensité « assez », « trop », d'où, ici, « un esprit presque divin », la traduction « un esprit plus divin » n'ayant guère de sens), tandis que la création du syntagme **os magna* constitue une erreur de construction évitable.

v. 21-24 : La proposition interrogative indirecte double introduite par *quaesiuere* n'a, le plus souvent, pas été identifiée ; pourtant, la forme *neque*, qui sert à exprimer une alternative négative dans l'interrogation indirecte (« ou non »), aurait pu guider les candidats. De même, la fin de la phrase a été l'objet de nombreuses méprises syntaxiques. Rappelons que le tour *nisi quod* forme une locution signifiant « excepté le fait que », « si ce n'est que » : il servait ici à introduire une restriction dans la définition de la comédie, et à souligner, précisément, en quoi elle différait de la « conversation pure » – *sermo merus* –, qu'il fallait comprendre comme une proposition à part entière dépendant de *quod*.

v. 24-28 : Ces vers ont dans l'ensemble été bien compris, malgré des confusions temporelles (*recuset* et *ambulet* sont des subjonctifs présents, qui ne peuvent donc marquer l'antériorité ou la postériorité) et des fautes d'identification de cas. Sur le plan lexical, la traduction de *nepos* par « petit-fils » posait des problèmes généalogiques sans fin quand on le mettait en regard de *fillius*, auquel il était apposé.

v. 28-29 : Il fallait ici veiller à rendre correctement l'irréel du présent dans le système conditionnel.

v. 29-32 : Là encore, la présence d'un système au potentiel (*si dissoluas... stomachetur*) n'a pas toujours été perçue, entraînant des erreurs de mode ou de temps. De même, la syntaxe de *idem* (que l'on ne saurait confondre avec *ipse*) n'est pas toujours maîtrisée : « le même que... » se traduit par *idem ac* (ou *atque*) ou, comme c'est le cas ici, par *idem* suivi d'une relative : *eodem pacto quo...* Sur le plan lexical, il convenait de rendre la nuance d'achèvement introduite par le préverbe dans *perscribere* et de mettre l'emploi de l'adjectif *personatus* en lien avec l'évocation, dans les vers précédents, de la comédie et plus précisément du personnage du père irrité contre son fils : la traduction de *pater personatus* par « père de comédie », d'ailleurs proposée dans le Gaffiot, s'imposait alors.

v. 32-38 : Ce passage constituait l'écueil majeur du texte et a suscité la mansuétude du jury, bien conscient de son caractère ardu. Ont cependant été valorisées les copies qui, malgré quelques

maladresses parfois dans l'expression, se sont confrontées à la difficulté et ont cherché à traduire en se fiant à la grammaire. Le passage débutait par un balancement entre *ego... nunc* et *olim... Lucilius* : le second *quae* ne constituait donc qu'une reprise du premier, qui régissait un verbe *scribo* sous-entendu. La conjonction de subordination *si* introduisait un système au potentiel tout à fait classique, comprenant dans la protase les verbes *eripias* et *facias*, dans l'apodose le verbe *inuenias*. Au v. 34, l'antécédent de *quod* est bien entendu *uerbum*, qui est attiré dans la relative ; Horace cherche ici à montrer que la rupture, possible en poésie, de l'ordre logique des mots dans la phrase ne suffit pas pour faire de l'écrivain un poète – ce qu'il explicite dans l'apodose : *non* au v. 36 porte, comme y invitait la ponctuation, sur *inuenias* et non sur *ut si* (quelle fonction alors accorderait-on à *inuenias* ?).

Sur un plan littéraire, la citation des vers 36-37, tirée des *Annales* d'Ennius (VII, 225-226 Skutsch), constitue une allusion au temple de Janus et à la réouverture, en 235 av. J.-C., de ses portes, qui avaient été fermées à l'issue de la première guerre punique. Quant à l'expression *disiecti poetae*, elle renvoie bien entendu à la légende d'Orphée, mis en pièces par des Ménades ou des femmes thraces, selon les sources ; le jury a valorisé les traductions heureuses de *disiectus* (« désarticulé » ; « disloqué »).

v. 39-41 : Le caractère elliptique de la tournure *hactenus haec* a dérouté un certain nombre de candidats, malgré son caractère assez fréquent. Elle servait ici à renvoyer à plus tard (*alias*) la question ouverte au v. 21, reprise ici par l'interrogative indirecte *iustum sit necne poema*. *Nunc* au v. 40 introduit la dernière partie de l'argumentation présentée dans cet extrait de la quatrième *Satire*. Là encore, l'interrogative indirecte n'a pas toujours été vue. Enfin, le gérondif *scribendi* ne pouvait qu'être complément du nom *genus*.

v. 41-46 : La fonction et la valeur de *male* dans l'expression *male rauci* n'ont pas toujours été perçues, amenant à des non-sens de construction : l'adverbe modalisait simplement l'adjectif. Quant à *cumque*, il fallait l'analyser comme la préposition *cum* + conjonction de coordination : s'il est vrai que ce terme peut être adverbial, cet emploi est assez rare et on le trouve plutôt associé à un relatif (comme dans *quicumque*).

Au v. 43, *magnus timor* constituait une apposition à *uterque* : ce sont Sulcius et Caprius qui inspirent ironiquement une grande crainte aux brigands, non l'inverse ! Quant à *siquis*, il a souvent la valeur d'un pronom indéfini (« quiconque »). Par ailleurs, il fallait être scrupuleux dans l'analyse des modes et temps verbaux : *uiuat* et *contemnat* sont des subjonctifs présents.

Cette remarque vaut également pour les deux derniers vers de l'extrait : la confusion entre *sim* et *sum* constitue une erreur difficilement acceptable pour des candidats à l'agrégation de grammaire ! Enfin, une dernière difficulté résidait dans l'analyse de *ut*, qui marquait ici la supposition. Le jury a apprécié la précision des candidats qui se sont souvenus de ce sens moins fréquent.

L'ensemble de ces remarques doit convaincre les futurs candidats que l'épreuve de version latine est loin d'être insurmontable, à condition de se montrer précis et rigoureux. Nous ne pouvons, pour finir, que rappeler quelques principes qui ont fait leurs preuves. La maîtrise des outils fondamentaux est essentielle : savoir se servir à bon escient de son dictionnaire et posséder la grammaire latine, par un apprentissage sans relâche des règles qui la régissent, sont indispensables. C'est également par la fréquentation quotidienne des textes, par le biais du « petit latin », que l'on se familiarise le mieux avec l'histoire, la culture et la civilisation latines et que l'on acquiert de la rapidité pour la traduction. Enfin, il convient de redire ici que le bon sens et la cohérence textuelle doivent guider tout exercice de traduction : prohiber absurdités et non-sens en s'appuyant sur la structure et la syntaxe du texte évite bien souvent de sombrer et de perdre tout fil directeur dans ce qu'on traduit. Nous espérons ainsi, par ces quelques conseils, encourager les futurs candidats à aborder l'épreuve de version latine avec une certaine sérénité.

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Laure de La Tour

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, lycée Bertran de Born,
Périgueux

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage issu d'une des œuvres au programme et prépare pendant deux heures son explication. La longueur de l'extrait tient compte de la spécificité du texte et dépend de la cohérence d'ensemble que le jury cherche à maintenir. Elle correspondait cette année, pour tous les textes, à une bonne trentaine de vers ou de lignes dans les éditions au programme.

L'épreuve dure cinquante minutes. Le candidat présente d'abord son exposé pendant trente minutes puis, lors d'un entretien avec le jury, répond à des questions de grammaire pendant une dizaine de minutes avant d'être interrogé sur la portée littéraire de l'extrait pendant une dizaine de minutes aussi. Ces trois temps distincts de l'oral exigent donc de la part du candidat une concentration importante et une certaine souplesse d'esprit.

La note attribuée est globale et tient compte des trois moments de l'épreuve.

Voici les textes proposés et tirés au sort par les candidats (la pagination renvoie aux éditions au programme) :

Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil*

- Chap. IX, p. 250-252 (« Cependant il faut noter [...] se font peu souvent entr'eux »)
- Chap. XI, p. 288-290 (« Il y a toutesfois encores [...] donné aux sorciers »)

Tristan L'Hermite, *Les Tragédies*

- *La Mort de Sénèque*, Acte I, sc. 2, v. 213-244 (« Les traits de ton esprit [...] user modérément »)
- *Osman*, Acte V, sc. 4, v. 1568-1603 (« Ô brutale furie ! [...] que d'un coup de ma main »)

Diderot, *La Religieuse*

- p. 46-47 (« Cependant les cloches sonnèrent » [...] n'en ont aucune mémoire ».)
- p. 182-183 (« Je prévois, Monsieur le marquis » [...] quelle abominable femme ! ... »)

Marceline Desbordes-Valmore, *Les Pleurs*

- « Les Trois Barques de Moore », LIX, p. 210-211 (en entier)
- « À M. Alphonse de Lamartine », v. 71 à la fin du poème, p. 137-139

Proust, *Le Temps retrouvé*

- p. 29-30 (« Je rentrais alors » à « de rappeler à des Françaises »)
- p. 65-66 (« Je dis avec humilité à Robert [...] pour qu'on puisse entendre du Wagner à Paris »)

- p. 246-247 (« La transformation que les cheveux blancs [...] un passé plus que lointain, presque invraisemblable »)
- p. 322-323 (« Le vieux duc de Guermantes ne sortait plus [...] de la proximité de la mort »)

Résultats et choix des extraits

Les notes obtenues par les douze candidats admissibles s'échelonnent de 06 à 17/20. La moyenne est de 09,6/20. Quatre candidats seulement ont obtenu une note égale ou supérieure à 10. Le bilan est décevant et en deçà des années précédentes. Le jury a regretté de ne pas entendre davantage d'explications brillantes (les trois meilleures notes sont 17, 15 puis 13). Les notes les plus basses sont la plupart du temps associées à des exposés très courts (moins de vingt minutes) qui ne peuvent rentrer dans le détail de l'analyse et laissent parfois de côté des phrases ou des vers complets, témoignant surtout d'un manque de préparation. Le respect du temps imparti est un critère d'évaluation important pour tout épreuve.

Malgré le petit nombre de candidats, tout le programme, dans sa diversité historique, thématique et générique, a été représenté dans les sujets proposés. Le jury a choisi ces extraits en fonction de leur intérêt et ne s'est pas interdit de proposer quelques textes relativement connus, comme le portrait du vieux duc de Guermantes ou la description des avions dans le ciel nocturne de Paris en guerre chez Proust. La difficulté des passages retenus peut sembler inégale : la poésie de Marceline Desbordes-Valmore paraît ainsi à première vue plus accessible que le récit de Jean de Léry. Mais le jury a tenu compte de la spécificité de chaque extrait et les résultats montrent que les difficultés étaient de nature différente d'un texte à l'autre : on ne constate en effet pas de résultats nettement supérieurs pour un auteur en particulier. Le texte de Diderot a donné lieu à la fois à la note la plus basse et à la meilleure de la session (6 et 17). Les candidats qui ont été interrogés sur un extrait de Tristan L'Hermite ont obtenu 7 et 13 ; de Marceline Desbordes-Valmore, 6 et 9 ; de Jean de Léry, 10 et 8 ; de Proust, enfin, 15 et 8.

Difficultés observées et conseils généraux pour l'exposé

Les lignes qui suivent ont pour but de rassurer les prochains candidats en soulignant simplement des points de vigilance : elles s'inscrivent dans la continuité des rapports précédents auxquels nous leur conseillons de se référer aussi.

L'explication de texte, amenée à devenir le quotidien du professeur de lettres (quand elle ne l'est pas déjà, pour les candidats qui enseignent), doit permettre avant tout de montrer au jury des connaissances et des compétences acquises lors de la formation et de l'année de préparation au concours. Surtout, elle doit révéler chez le candidat une appropriation des textes au programme, acquise par une lecture personnelle, précise et renouvelée de ceux-ci. Il s'agit en outre de faire partager au jury cette lecture lors de l'épreuve orale : on attend, bien entendu, des qualités oratoires et une véritable « présence » du candidat, parfaitement compatibles avec une forme de sobriété. Il est donc fondamental de ne pas concevoir l'exercice comme une simple oralisation du brouillon, mais bien comme une prise de parole semi-improvisée à partir de notes préparatoires. Si l'introduction et la conclusion peuvent être partiellement rédigées en tant que « lieux » fondamentaux de l'exercice, un brouillon trop rédigé aboutit le plus souvent à un oral terne et surtout à un exposé expéditif.

Un volume et une articulation adaptés, ainsi qu'un vocabulaire choisi, sont donc attendus. Le lexique de l'analyse littéraire est nécessaire, mais doit être utilisé avec précision et parcimonie. La qualité de la langue doit être irréprochable. Il est ainsi dommage de parler à plusieurs reprises de « la » *furor* (à propos d'un extrait d'*Osman*) au lieu d'utiliser comme il se doit le mot au

masculin. Il faut veiller aussi à ne pas multiplier les modalisateurs et autres scories qui traduisent le plus souvent un manque d'assurance : pourquoi évoquer ainsi « une petite pointe d'ironie tragique » plutôt que l'ironie tragique (toujours à propos d'un extrait d'*Osman*) ?

La lecture est un passage clé pour permettre au candidat de poser sa voix, trouver son rythme et manifester déjà une intelligence du texte. Attention aux liaisons malheureuses et aux alexandrins escamotés, qui n'échappent pas aux oreilles du jury ! Il est recommandé non seulement de préparer intérieurement la lecture pendant le temps de préparation, mais aussi de pratiquer la lecture à voix haute toute l'année. L'œuvre ayant été étudiée pendant un an, aucune hésitation sur la lecture des noms propres, par exemple, ne peut être tolérée. Un candidat cette année a choisi de présenter son introduction debout, avant de s'asseoir pour le développement : si cela n'est pas interdit, encore faut-il qu'il y ait un intérêt à le faire et que l'expressivité de la lecture en soit renforcée, ce qui n'était pas vraiment le cas.

Le candidat dispose du livre sur lequel il est interrogé pendant la préparation et pendant l'épreuve, dans l'édition au programme. Il est donc recommandé de l'utiliser pour situer très précisément l'extrait, pour tenir compte des notes de l'édition et de l'ensemble du paratexte, mais aussi le cas échéant pour citer des passages qui feraient écho à l'extrait tiré au sort. Nous rappelons que les notes (de bas de page ou en fin de volume) sont bien sûr à considérer, mais qu'il n'est pas approprié de les reprendre telles quelles dans l'exposé : mieux vaut les reformuler.

Il est indispensable de relire rapidement les pages qui précèdent l'extrait pour le remettre dans le contexte du chapitre, de la scène, etc., dont il est tiré. Cet effort a souvent manqué et le jury a observé un certain nombre d'introductions expéditives. Par exemple, dans le texte de Diderot, il était nécessaire de donner suffisamment d'éléments de situation pour comprendre les références à des événements rapportés plus haut. Dans le récit des vœux forcés de Suzanne, il était ainsi utile de rappeler des points de chronologie interne, ainsi que les moments qui scandent la vie des religieuses : après un noviciat de deux ans au couvent de Sainte-Marie, initié par une prise d'habit, achevé en scandale, Suzanne doit prononcer ses vœux à Longchamp, notamment celui d'obéissance. La situation de l'extrait est un moment essentiel où le candidat peut manifester sa bonne connaissance de l'œuvre intégrale. Il faut ajouter que le paratexte fournit des éléments de commentaire parfois intéressants en introduction : dans le cas de Marceline Desbordes-Valmore, les titres et les épigraphes étaient à prendre en compte et permettaient de commencer à problématiser : pourquoi inscrire dans le titre le nom du modèle dans « Les Trois Barques de Moore », puis le citer sans le traduire ? Comment, dès les seuils, se jouent la démonstration d'un savoir-faire, d'une appartenance au romantisme, mais aussi l'*ethos* poétique de l'auteure ?

Il convient tout autant de faire attention aux préambules trop longs, qui font perdre du temps à certains candidats, pendant la préparation comme pendant l'explication : disposer de l'œuvre intégrale ne doit pas être un prétexte à la résumer ou à se noyer dans le détail de ce qui précède, au détriment de l'extrait proposé. Il est inutile, par exemple, d'entreprendre tout un résumé du *Temps retrouvé* pour en commenter un extrait. Un candidat ayant proposé un préambule un peu trop long sur un extrait de Proust a ainsi dû sacrifier le commentaire de la dernière phrase. De même, le développement détaillé de l'opposition entre Léry et Thévet a fait perdre inutilement du temps à une candidate, émoissant son introduction tout en la contraignant à une accélération finale qui laissait de côté des éléments du texte pourtant intéressants.

Les difficultés lexicales doivent être élucidées pendant le temps de la préparation (à l'aide, si nécessaire, des dictionnaires disponibles) et, le cas échéant, exploitées pendant l'explication. La compréhension littérale, en particulier pour les textes les plus anciens, fait partie de l'exercice. Si expliquer un texte, comme on le rappelle souvent, signifie étymologiquement le « déplier », il

s'agit bien de construire progressivement sa signification, sans oublier son sens propre. Un candidat a ainsi mal compris le sens de « réclamer », dans son emploi intransitif, dans le texte de Diderot : c'était, de fait, passer à côté de la dramatisation judiciaire du passage. La « cambure » du vieux duc de Guermantes méritait aussi un éclaircissement. Inversement, une candidate a su préciser opportunément le sens de « vaisseaux » chez Léry. La compréhension immédiate du texte passe aussi par une connaissance précise de l'œuvre intégrale : on ne le dira jamais assez. Ainsi, « être de cœur », expression qu'on trouve chez Diderot et qui a posé difficulté à un candidat, renvoyait au fait que Suzanne, refusée partout, est acceptée pour sa belle voix à Longchamp (p. 37).

La principale difficulté de l'exercice consiste à croiser les approches du texte et à varier, en quelque sorte, la distance focale : l'explication doit non seulement repérer les mouvements et la cohérence structurelle de tout le passage, mais aussi analyser des détails signifiants, faisant alterner l'échelle du texte et celle du mot, en passant par l'étude du paragraphe et de la phrase. Le texte lui-même doit être replacé en perspective dans l'économie générale de l'œuvre, voire dans le contexte historique et littéraire. Il faut donc tenir l'équilibre entre la spécificité de l'extrait et la connaissance globale de l'œuvre et de l'auteur dans son temps.

Pour orienter l'étude du texte et donner un fil directeur au propos, il convient, après avoir situé et lu le texte, de commenter son organisation et de proposer une hypothèse de lecture. L'extrait d'une œuvre intégrale constituant un artifice non envisagé par l'auteur, il s'agit de s'interroger sur ses limites et son cadrage. Dans un passage de Proust par exemple (p. 246-247), pris à l'intérieur d'un long paragraphe, il était utile de repérer deux temps : le temps froid de l'analyse et de la réflexion puis celui, virtuose, d'une application de la théorie. Un effet d'encadrement associé à un connecteur marquant la conséquence (« La transformation que les cheveux blancs... » puis « Aussi, cette blancheur des cheveux... ») permettait de voir assez facilement les bornes du premier moment.

Il faut veiller à ne pas donner un tour général aux problématiques : ces dernières sont inopérantes dès lors qu'elles pourraient être appliquées à n'importe quel autre extrait du texte. Un projet de lecture insuffisamment clair ne permet pas d'appréhender l'extrait comme un tout cohérent, choisi pour son unité, et condamne l'explication à un morcellement des remarques. Il est recommandé de passer du temps à élaborer la problématique lors de la préparation, et éventuellement de la rédiger.

Une candidate s'est ainsi donné comme projet d'étudier « la démarche herméneutique » d'un extrait de Léry, ce qui ne pouvait permettre de rendre suffisamment compte de sa singularité. Pour orienter la lecture du passage sur les vœux forcés de Suzanne, un candidat s'est demandé de manière fort peu claire « comment la narration de la profession de foi conditionn[ait] le récit ». Il aurait été plus efficace de s'interroger sur le paradoxe et le tour de force que constituent, dans la stratégie rhétorique de Suzanne oscillant entre récit et discours, la narration et l'analyse d'une journée placée sous le signe de l'amnésie. Une candidate, interrogée sur la scène d'aveu final chez Diderot, a au contraire d'emblée organisé efficacement ses remarques autour des contradictions d'une Suzanne tentant de représenter l'irreprésentable. Elle a cherché à montrer que le passage, par le détour de remarques métalittéraires, présente comme une difficulté à écrire ce qui est une difficulté d'ordre moral, substituant au véritable péché (la relation homosexuelle avec la supérieure) le péché moins grave de la curiosité.

Lors du développement de l'analyse, plusieurs écueils ont été observés. L'un, majeur, consiste à convoquer des moyens d'écriture, des « outils » stylistiques, sans les relier à une intention ni à des effets. En se limitant à un simple relevé, le candidat court le risque de rester descriptif.

Ne pas tenir compte du genre du texte prouve aussi un manque de maîtrise de la méthode. Particulièrement sensible dans les explications sur Tristan L’Hermite et sur Marceline Desbordes-Valmore, l’absence de prise en compte, dans la construction du sens, des effets de discordance ou au contraire d’accord entre le vers et la phrase, des mots situés à la rime et dont l’association mériterait un commentaire, des mots placés à la césure ou dans une position particulière, etc., a frappé le jury. Une candidate a, à juste titre, souligné la musicalité de Marceline Desbordes-Valmore – dont on pouvait rappeler aussi qu’elle était l’auteure d’un poème intitulé « L’âme de Paganini » – sans pour autant donner d’autres éléments que le choix formel du sizain hétérométrique. L’influence de la chanson, forme populaire et connotant l’enfance, pouvait être mieux mise en valeur dans cette pièce d’une fausse simplicité. Dans les pièces de Tristan L’Hermite, la dimension théâtrale, avec ses contraintes, s’ajoutait à la métrique et n’a pas toujours été appréciée de manière efficace. On pouvait pourtant montrer dans *La Mort de Sénèque* que la forme contraignante de la tirade en vers, dont l’enjeu, sur le plan de l’écriture, était de conjurer le statisme, devenait le lieu privilégié d’une éloquence stoïcienne associant à la rime, notamment, « fortune » et « importune », et faisant résonner le mot « luxe » à l’hémistiche. La question de la représentation théâtrale a été insuffisamment soulevée et l’une des explications s’est restreinte à une approche psychologique du personnage.

L’analyse des registres a également été insuffisante dans l’ensemble. Dans « Les Trois Barques de Moore », la question du lyrisme – y compris d’un lyrisme de l’effacement – se posait devant ce récit excluant le « je ». Le comique de certains textes, plus ou moins marqué, a particulièrement échappé aux candidats. Même si l’on conçoit parfaitement que ces derniers y soient moins sensibles en situation de concours, il est regrettable que certains extraits aient été expliqués avec trop de sérieux, perdant une partie de leur saveur. Chez Proust en particulier, la dimension humoristique de plusieurs passages participait de la complexité de l’écriture, comme du rapport au temps. La jeune danseuse disparue sous les traits d’un « vieux maréchal ventripotent », le recours à l’architecture pour évoquer le temps qui passe sur les silhouettes (la « flèche » devenant « dôme »), mais aussi « la belle chose romantique » qu’est devenu le vieux duc de Guermantes, ne relevaient pas du tragique, mais bien d’une forme de comique et de légèreté savamment combinée au motif de l’*ubi sunt*. La vieillesse, même saisie dans ses ravages physiques, n’est pas que tragique chez Proust : transfigurée par une vision particulière, elle est œuvre d’art. La virtuosité de la phrase proustienne, soulignée avec sincérité et justesse par tous les candidats, passe donc aussi par l’entremêlement des registres. Chez Léry également, le comique était présent, dans l’extrait où le narrateur rapporte l’anecdote d’une chauve-souris suçant le sang « au gros orteil » et pratiquant la saignée, cocasse et lointain écho aux buveurs de sang catholiques et aux négociants, évoqués au chapitre XIII, qui sucent le sang de leurs prochains ; mais aussi dans le récit du « caouïnage », où l’on pouvait commenter plus en détail le statut du narrateur et les modalisations du texte.

Rappelons pour finir que, comme pour l’écrit, le recours à la critique littéraire n’est pas obligatoire mais peut toutefois, lorsqu’il est utilisé à bon escient, soutenir très efficacement une analyse.

L’entretien

Cette partie de l’épreuve n’a pas pour but de déstabiliser le candidat, mais de parvenir à un échange véritablement littéraire avec le jury. Les questions dépendent bien sûr de la teneur de l’explication, qui est toujours le point de départ de l’entretien : approfondissement et développement, mise en perspective dans l’œuvre intégrale, nuancement, voire rectification de propos tenus dans l’explication, sens d’un détail... On a ainsi, parmi de nombreux exemples possibles, demandé aux candidats d’expliquer plus clairement une phrase difficile d’un texte (par

exemple « je me suis trouvée religieuse aussi innocemment que je fus faite chrétienne », dans *La Religieuse*), de revenir sur les registres d'un texte de Proust, sur la composition d'une description, de faire des liens significatifs entre un poème des *Pleurs* et d'autres pièces du recueil, d'approfondir la réflexion sur le statut du narrateur dans Léry, etc.

Il ne s'agit en aucun cas pour le candidat de répéter ce qui a été dit, et il doit savoir sortir, le cas échéant, de la logique qui a été la sienne dans l'exposé pour s'ouvrir à d'autres interprétations.

Le jury salue pour conclure la réactivité et même la pugnacité avec laquelle certains candidats ont mené l'exercice jusqu'au bout. Libre et contrainte à la fois, l'explication de texte est un exercice d'équilibre que tous les candidats peuvent réussir en se préparant et en s'impliquant suffisamment, sans oublier, malgré les conditions du concours, que le plaisir du texte est la première chose à tenter de transmettre pour un enseignant.

Complément : **questions de grammaire française associées à** **l'explication d'un texte français tiré du programme**

Rapport établi par

Cécile Rochelois

Maîtresse de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

et

Véronique Magri

Professeure à l'université Côte d'Azur, CNRS, BCL

Après l'explication littéraire, le candidat répond à des questions de grammaire. Il s'agit le plus souvent de questions ponctuelles qui portent sur des identifications morphologiques, des analyses syntaxiques ou lexicales sans difficulté particulière, des points de versification ou d'histoire de la langue : sont ainsi vérifiées la solidité des connaissances grammaticales et les capacités de réaction et d'improvisation du futur enseignant. Le candidat peut prendre un court temps de réflexion avant de répondre aux questions ou même faire part de ses hésitations. En cas d'erreur, un échange avec le jury permet de rectifier l'analyse le cas échéant. Le jury apprécie particulièrement la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour compléter un point trop vite traité et, d'une manière générale, à améliorer sa prestation.

On renvoie à la même bibliographie que pour l'épreuve écrite.

Exemples de questions posées aux candidats :

Extraits de Jean de Léry : le mot *que* ; analyse des subordonnées dans une phrase complexe ; les valeurs du subjonctif.

Extraits de L'Hermite : les déterminants ; l'ordre des mots dans une phrase ; l'expression de la concession.

Extraits de Diderot : les valeurs des tiroirs verbaux ; les pronoms

Extraits de Proust : le démonstratif ; les formes en – ant ; les emplois de l'infinitif ; l'adverbe *pesamment* (analyse morphologique et histoire).

Les recommandations qui peuvent être adressées aux candidats sont les mêmes au fil des années : consolider les connaissances grammaticales, gagner en rigueur dans la terminologie, problématiser l'analyse. Les questions possibles forment une liste fermée et il est tout à fait possible de ne pas se laisser surprendre le jour du concours en travaillant régulièrement à partir d'un ouvrage de base et en ne faisant pas d'impasse.

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Nadine Le Meur
Professeure à l'université Paris Nanterre

et

Bénédicte Delignon
Professeure à l'université Paris Nanterre

Première partie : grec (*rapporteur : Nadine Le Meur*)

Rappel du déroulement de l'épreuve : les candidats disposent de 2 heures de préparation (avec dictionnaire), à l'issue de laquelle ils présentent pendant 30 minutes la traduction et le commentaire d'un texte issu de l'une des quatre œuvres au programme. Le jury leur pose alors des questions de grammaire normative (pendant 10 minutes) et engage avec eux un entretien consacré à l'ensemble de l'épreuve (pendant 10 minutes).

Six candidats ont tiré au sort l'épreuve de grec sur programme : les notes se sont échelonnées de 02/20 à 16/20, avec une moyenne de 12,5/20. La meilleure prestation a porté sur Pindare, la moins bonne sur Platon. Les auteurs réputés « difficiles » ne sont donc pas les plus redoutables, au contraire, à condition de s'être bien préparé.

L'épreuve débute par une introduction qui situe le passage dans l'œuvre et en expose rapidement les particularités.

Suit la lecture du texte : les candidats doivent éviter d'annoncer et montrer au contraire qu'ils comprennent ce qu'ils lisent. Un entraînement au cours de l'année est absolument nécessaire pour parvenir à un résultat convaincant.

La traduction procède ensuite par groupes de mots, lus en grec, puis traduits en français : elle doit être précise, proche du texte, et, dans la mesure du possible, élégante. Il est important de ne rien omettre, de faire attention au temps, à la voix et à la personne des verbes, au nombre des noms et, surtout, aux constructions des phrases. Une telle traduction ne s'improvise pas, quel que soit le sentiment de familiarité que peuvent produire les textes : c'est ainsi l'explication sur Platon qui a suscité le plus grand nombre de contre-sens, tandis que les textes poétiques ont donné lieu à de meilleures prestations dans l'ensemble, l'une de celles portant sur les *Olympiques* de Pindare ayant même obtenu la meilleure note du concours.

Le commentaire est, au choix, linéaire ou composé, mais ce choix doit être annoncé dès le départ et un/des axe(s) de lecture proposé(s) dans tous les cas. Il convient également d'explicitier le mouvement du texte. L'explication se doit de prêter attention au ton, au rythme, aux éventuelles répétitions lexicales, au type de vocabulaire, aux champs lexicaux, à la place des mots, etc. Les candidats ont en général montré une bonne connaissance des œuvres, malgré quelques erreurs surprenantes (Pitané est la grand-mère d'Iamos et non sa mère, *in* Pind., *Ol.* 6 ; le chant 23 de l'*Iliade* ne constitue l'intertexte d'aucune ode de Pindare : il suffit de le lire pour

mesurer au contraire tout ce qui les sépare ; Clytemnestre n'est pas la fille d'Agamemnon, mais son épouse, etc.). Les prestations portant sur Euripide ont en général bien mis en lumière la stratégie argumentative de l'héroïne et la dimension pathétique des passages proposés. Le jury s'est en revanche étonné de n'entendre aucune référence à la métrique de ces vers : il est indispensable de savoir scander le trimètre iambique ! L'éloge du chef idéal composé par Diodore a été bien analysé dans l'ensemble, mis en réseau avec d'autres portraits de dirigeants dans l'œuvre.

Savoir gérer son temps au cours de l'épreuve est d'autre part essentiel. Les candidats disposent de 30 minutes : il est dommage de ne pas les utiliser complètement, mais il n'est pas possible de dépasser le temps imparti. Au cas où le temps de préparation n'a pas permis de préparer un commentaire fourni du texte, il ne faut en aucun cas renoncer, mais, au contraire, s'efforcer d'improviser un commentaire devant le jury.

Une fois leur présentation terminée, les candidats doivent continuer à mobiliser toute leur attention et leur énergie pour répondre aux questions de grammaire normative qui leur sont posées, et s'engager dans un entretien avec le jury. Les questions de grammaire, pourtant très classiques, ont révélé un certain nombre de lacunes étonnantes, aussi bien en morphologie qu'en syntaxe : on ne saurait trop répéter qu'il est indispensable de savoir décliner noms et adjectifs, conjuguer les verbes principaux, et être capable de proposer des fiches rapides sur des points de syntaxe simples comme la proposition infinitive ou les emplois de αὐτός. L'entretien avec le jury, qui précède ou suit les questions de grammaire selon les cas, ne doit pas être redouté, il a au contraire pour but d'aider les candidats à corriger d'éventuelles erreurs de traduction ou approfondir leur commentaire.

Un registre de langue soutenu est attendu des candidats durant toute l'épreuve.

Textes proposés et questions de grammaire associées

Pindare, *Olympique 6*, v. 29-63.

Βασιλεύς (v. 47) : décliner le mot (singulier et pluriel).

πέμπουσ' (v. 32) : analyser la forme, donner l'infinitif correspondant et les temps primitifs du verbe (à l'actif).

Analyser la construction de la proposition suivante ἴων ξανθαῖσι καὶ παμπορφύροις ἀκτίσι βεβρεγμένος ἄβρόν / σῶμα (v. 55-56), et expliciter le mot ἔα (v. 60).

Exposer la syntaxe de la proposition infinitive (en donnant des exemples pris dans le texte si possible).

Pindare, *Olympique 10*, v. 43-77.

σαφανές (v. 54b) : décliner l'adjectif aux trois genres.

παρέσταν (v. 52) : analyser la forme et conjuguer le verbe (mêmes voix, mode et temps), puis donner l'infinitif et le participe correspondants, le futur (actif) et l'aoriste transitif du verbe simple.

Τίρυνθα (v. 68) : indiquer la fonction du mot dans la phrase.

Syntaxe de αὐτός.

Euripide, *Médée*, v. 230-266.

ἄλγιον (v. 234) : quelles sont les constructions du complément du comparatif en grec ?

ἀφιγμένην (v. 238) : quel est le temps de ce participe ? Conjuguer ce verbe à l'indicatif à ce temps.

μαθοῦσαν (v. 239) : décliner le singulier de ce participe aux trois genres.

ἔπαυσε (v. 245) : quelle est la valeur du thème verbal ?

Euripide, *Médée*, v. 764-802.

εἰς ὁδόν (v. 766) : quels sont les cas utilisés en grec pour les compléments de lieu ?

ὡς... κτάνω (v. 783) : quelle est la valeur de la proposition ? quels sont le mode et le temps du verbe ?

ἔξειμι (v. 795) : conjuguer cette forme verbale.

ἀνδρός (v. 801) : décliner ce substantif.

Platon, *République III*, 392c-393c (de Τὰ μὲν δὴ λόγων... ἄ... διήγησις γεγονυῖα εἴη).

Donner les temps primitifs de λέγω.

λέγεται (392d) : comment construit-on le complément d'agent d'un verbe passif en grec ?

Donner les différentes possibilités offertes par la langue.

ἱερέα (393b) : décliner ce substantif.

ὥ ἄν τις ὁμοιοῖ (393c) : quelle est la valeur du mode utilisé ?

Diodore de Sicile, *Bibliothèque universelle XI*, 26, 3-8.

νεῶν (§ 7) : décliner ce substantif.

ἐπισχών (§ 5) : analyser la forme, donner l'infinitif correspondant et indiquer les temps primitifs de ἔχω.

τοσοῦτον ἀπειῖχε ... καὶ βασιλέα (§ 6) : expliquer la syntaxe.

Exposer la syntaxe de αὐτός (en donnant des exemples pris dans le texte si possible) ; justifier le cas de αὐτῶ dans τῶν πεπραγμένων αὐτῶ (fin du § 5).

Seconde partie : latin (*rapporteur : Bénédicte Delignon*)

La commission de latin a entendu six explications latines sur programme, notées de 03 à 15. La moyenne de l'épreuve s'établit à 09,16/20.

Rappelons que le candidat dispose de 2 heures de préparation, d'un dictionnaire latin-français et d'ouvrages usuels. L'explication, d'une durée de 30 minutes, comporte une brève introduction, une lecture du texte, sa traduction par groupes de mots organiques, un commentaire linéaire ou composé. Elle est suivie d'une interrogation de grammaire normative de 10 minutes et d'une reprise qui, par souci d'équité, n'excède jamais 10 minutes, que le candidat ait, ou non, épuisé son temps de parole. Le jury peut choisir de poser les questions de grammaire dès que le candidat a terminé d'expliquer le texte ou bien après la reprise : il ne faut en tirer absolument aucune conclusion.

L'introduction doit situer efficacement l'extrait dans l'œuvre et le présenter brièvement. La lecture, que le jury est libre d'interrompre ou non, doit être expressive et contribuer à rendre le texte intelligible. En poésie, on ne marquera les élisions qu'à condition d'être capable de le faire sans nuire à la fluidité de la lecture. La traduction doit être aussi exacte et précise que possible. Les contresens les plus importants et les plus lourdement pénalisés proviennent d'erreurs élémentaires : le jury de l'agrégation de grammaire s'attend, par exemple, à ce que les candidats identifient correctement les cas (*foedera* ne peut pas être un datif), sachent traduire un adjectif verbal et repérer un ablatif absolu, ne confondent pas une relative au subjonctif avec une interrogative indirecte. Le commentaire peut être linéaire ou composé. Il répond à une problématique qui, rappelons-le, doit être précisément exposée. Une mauvaise gestion du temps lors de la préparation a conduit plusieurs candidats à improviser une paraphrase plus ou moins problématisée ou un commentaire indigent : il est difficile d'expliquer les *Philippiques* sans analyser précisément la rhétorique cicéronienne ou le poème 63 de Catulle sans montrer l'originalité du traitement de la figure d'Attis. Le jury a noté en revanche que la plupart des candidats étaient assez bien informés sur les principaux enjeux des œuvres au programme : ils semblent les avoir fréquentées plus assidûment que d'autres années et l'on ne peut que s'en féliciter.

La reprise ne doit pas effrayer. Elle ne vise jamais à pénaliser le candidat, mais au contraire à lui permettre d'améliorer sa performance.

Les questions de l'interrogation de grammaire normative portent à la fois sur la morphologie et la syntaxe latines. Pour les textes poétiques en hexamètres ou en distiques élégiaques, le jury peut demander la scansion d'un vers. Les questions ne sont pas données à l'avance au candidat, qui doit donc être capable de répondre spontanément. Cela suppose un apprentissage régulier de la morphologie, jusqu'à l'automatisme, et une solide connaissance de la syntaxe. On ne saurait trop conseiller à ceux dont les acquis sont fragiles d'étudier inlassablement et quotidiennement un ouvrage de grammaire comme le *Précis de grammaire des lettres latines* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier ou la *Grammaire latine complète* de L. Sausy.

Comme chaque année, le jury a été sensible à la qualité de l'expression orale des candidats, généralement soignée, mais parfois fautive (« la dévotion dont il va manifester ») ou relâchée (« pour le coup »).

L'épreuve d'explication d'un texte latin au programme n'est pas insurmontable, mais requiert un travail régulier sur les œuvres, qu'il faut lire et relire le plus tôt possible dans l'année.

Les textes proposés cette année comportaient tous environ 35 lignes ou vers, la longueur variant selon la difficulté. En voici la liste, assortie de questions de grammaire qui ont été soumises aux candidats.

Tite-Live V, 23, 1-11.

Questions : 1) décliner *diei illius* au singulier et au pluriel ; 2) analyser *deferret*, donner ses temps primitifs, le conjuguer au présent actif et passif de l'indicatif, au subjonctif et à l'impératif ; 3) justifier le cas de *Romam*, rappeler la syntaxe des compléments circonstanciels de lieu ; 4) donner la valeur de *ut* au paragraphe 10, rappeler la syntaxe des complétives.

Tite-Live V, 40, 2-10.

Questions : 1) décliner *sine ullo duce aut consensu* (§ 6) ; 2) analyser *poterat*, donner ses temps primitifs, le conjuguer à la 2^e personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif, et à l'impératif présent et futur ; 3) analyser *ad minuendam inbellem multitudinem* (§ 4), donner les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal ; 4) analyser *cum*, rappeler tous ses emplois.

Cicéron, *Phil.* II, 85-87 (de *sedebat* à *constitueretur*)

Questions : 1) décliner *Caius Caesar* ; 2) analyser *attuleras*, donner ses temps primitifs, le conjuguer au présent, à l'imparfait et au futur de l'indicatif, au présent et à l'imparfait du subjonctif ; 3) Analyser *Romae*, rappeler la syntaxe des compléments circonstanciels de lieu ; 4) analyser *ut*, donner tous ses emplois.

Catulle, poème 10.

Questions : 1) décliner *nullus* au singulier ; 2) donner les temps primitifs de *uolo* et le conjuguer au présent et au futur de l'indicatif, à tous les temps du subjonctif ; 3) analyser les propositions *quo modo se haberet, ecquonam mihi profuisset aere* aux vers 7-8 ; 4) analyser *quod* au vers 28, donner tous ses emplois.

Catulle, poème 63, v. 39-73.

Questions : 1) analyser *abiit*, donner ses temps primitifs, le conjuguer au présent à tous les modes, donner son gérondif ; 2) décliner *quod genus* au singulier et au pluriel ; 3) analyser *dum* au vers 57, donner tous ses emplois ; 4) analyser *linquendum* au v. 67, donner les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal.

Claudien, *Panegyrique pour le sixième consulat d'Honorius*, v. 280b-319.

Questions : 1) scander le vers 284 ; 2) analyser *tulerit* (v. 283), donner ses temps primitifs, le conjuguer au subjonctif parfait et imparfait, à l'indicatif futur actif et parfait passif ; 3) justifier l'emploi du subjonctif aux vers 318-319, rappeler toutes les valeurs de la relative au subjonctif ; 4) justifier le temps et le mode de *uiderem* au vers 295.

Leçon de linguistique

Première partie : option A – ancien français et français moderne (rapporteurs : Cécile Rochelois et Véronique Magri)

Cette question est similaire à la question de grammaire de synthèse proposée à l'écrit. Les recommandations sont identiques. Les exposés témoignent le plus souvent d'un manque de préparation de l'épreuve. On recommandera, comme pour l'écrit, la lecture des ouvrages de grammaire cités en bibliographie et l'établissement de fiches préalables qui aident à l'assimilation des connaissances. Des erreurs d'analyse grossières pourraient ainsi être évitées.

On rappellera que l'étude des occurrences au fil du texte est proscrite et qu'est attendue, au contraire, une analyse classée et argumentée. Après une introduction qui définit la notion à étudier et établit le corpus en discutant d'éventuels cas problématiques, l'exposé doit annoncer le plan d'étude et le justifier. Pour cette épreuve de leçon, le jury est aussi particulièrement attentif à la clarté de l'exposé, au cours duquel les candidats ont la possibilité, s'ils le jugent opportun, d'utiliser le tableau mis à leur disposition.

Sujet 1

- Analyser et classer **les infinitifs** dans le texte suivant : « À vrai dire cette raison... chez la princesse de Guermantes ». Marcel Proust, *Le Temps retrouvé* [1927], Paris, Gallimard, n° 2203, 1990, p. 163.
- Commenter l'emploi des subjonctifs : « fût-il » (l. 17), « eussent repris » (l. 26).

Sujet 2

Analyser et classer **les déterminants du nom** des vers 76 à 100 : « Et tu chantas l'amour... le monde et ses aspects divers ». Marceline Desbordes-Valmore, *Les Pleurs* [1833], Paris, Flammarion, GF, n° 1613, 2019, p. 156-157.

Sujet 3

Analyser et classer **les propositions subordonnées** dans le texte suivant : « La transformation que les cheveux blancs ... presque invraisemblable ». Marcel Proust, *Le Temps retrouvé* [1927], Paris, Gallimard, n° 2203, 1990, p. 246-247.

Sujet 4

La fonction sujet dans la ballade 42 d'Eustache Deschamps (« Balade a double entendement »), *Anthologie*, éd. C. Dauphant, Paris, Le Livre de poche, « Lettres gothiques », n° 32861, 2014, p. 138-140.

Sujet 5

La négation dans la ballade 31 (« Riens ne se puet comparer a Paris ») et le rondeau 32 (« Paris sanz per, qui n'os onques pareille ») d'Eustache Deschamps, *Anthologie*, éd. C. Dauphant, Paris, Le Livre de poche, « Lettres gothiques », n° 32861, 2014, p. 118-120.

Sujet 6

Les phrases complexes dans la ballade 44 d'Eustache Deschamps (« Renart jadis que grant faim destraignoit »), *Anthologie*, éd. C. Dauphant, Paris, Le Livre de poche, « Lettres gothiques », n° 32861, 2014, p. 142-144.

D'une manière générale, les définitions de telle partie de discours se précisent par analogie et comparaison avec d'autres catégories.

Pour **les infinitifs**, on attend que les candidats commencent à replacer ce mode dans la catégorie des modes en les distinguant entre eux et en affinant progressivement les distinctions. Les modes non personnels et non temporels s'opposent aux modes personnels (indicatif et subjonctif). La comparaison entre infinitif et participe doit conduire à poser que l'infinitif est associé à des propriétés verbales et nominales.

L'examen des occurrences du texte peut alors se servir de ce fonctionnement de l'infinitif et porter attention en particulier aux cas de périphrases verbales, à définir précisément. Il est attendu que cette notion soit parfaitement maîtrisée par les candidats à l'agrégation de grammaire. De même, la fonction de l'infinitif doit être précisée pour chaque occurrence, qu'il s'agisse d'un infinitif en emploi nominal ou en emploi prédicatif.

Pour **les déterminants**, le jury attend plus qu'un relevé mécanique des occurrences auxquelles on affecte tant bien que mal une nature spécifique. Il s'agit de construire un exposé organisé autour de propriétés définitoires des déterminants : on peut prendre en compte la problématique référentielle du déterminant, servant l'actualisation voire la détermination du nom. Le choix de tel ou tel déterminant doit être justifié par le recours au contexte ou à l'extra-textuel ; on peut choisir le classement sémantique qui repose sur la notion de quantification, permettant de distinguer les déterminants quantifiants stricts des quantifiants-caractérisants et d'établir un continuum jusqu'aux caractérisants. On pouvait ainsi analyser d'abord les quantifiants stricts du texte (le déterminant minimal qu'est l'article qui actualise le nom et précise le caractère accessible du référent du groupe nominal et l'article indéfini) ; les quantifiants-caractérisants ensuite, qui ajoutent à la notion de quantification une propriété caractéristique (le déterminant possessif et le déterminant démonstratif de valeur déictique dans le texte).

La rigueur attendue de l'analyse doit proscrire les classements vagues qui se terminent par une classe fourre-tout de « cas particuliers » et les approximations : en particulier, on évitera d'employer les notions d'extension et d'extensité si leur sens précis n'est pas connu, de même qu'on ne confondra pas les notions de « sens » et de « référence ». On n'oubliera pas le traitement de l'absence d'article.

On attend pour **les subordonnées** que divers classements soient proposés et discutés avant d'en choisir un. L'analyse des différentes subordonnées doit être précise et ne pas omettre la justification du mode employé, quand il s'agit d'un subjonctif. L'introduction pourra poser ici les distinctions entre phrase simple et complexe et envisager les différents modes de liaison possibles entre propositions (juxtaposition, coordination, subordination, corrélation) afin de mettre en évidence les particularités de la subordination qui établit un rapport de dépendance hiérarchique. Les sous-parties, comme celle qui traite des propositions subordonnées relatives, devront encore être organisées en sous-types et ne pas suivre l'ordre d'apparition des occurrences du texte ; pour les relatives adjectives, le critère sémantique de l'apport à l'antécédent, déterminatif ou restrictif d'une part, accessoire d'autre part, ne doit pas être oublié et peut être utilisé comme critère de classement.

Pour traiter la question sur la fonction sujet, il convenait, après avoir proposé une définition de cette fonction en introduction, d'identifier tous les sujets grammaticaux du texte, en précisant

systématiquement leur nature, mais aussi de réfléchir à la place du sujet dans la proposition et de porter une attention particulière aux cas où le sujet n'est pas exprimé, en particulier dans un texte en moyen français qui présentait des décalages intéressants de ce point de vue avec le français moderne. Parmi les sujets exprimés, on pouvait distinguer d'abord sujets antéposés et sujets postposés, en analysant le contexte de cette postposition : ainsi, dans un contexte assertif où l'on attendrait en français moderne un sujet antéposé, on peut relever les éventuelles marques de flexion du cas sujet et étudier le constituant qui sature la position préverbale. Pour affiner l'organisation de ces deux parties, les sujets pouvaient ensuite être regroupés selon leur catégorie grammaticale. Les cas d'omission du sujet s'expliquaient soit par la syntaxe de l'impératif, comme en français moderne, soit par l'état de la langue à l'époque d'Eustache Deschamps : si l'expression du pronom personnel sujet tend à se développer au XIV^e siècle, elle n'est pas encore systématique. Comme en ancien français, un élément tonique autre que le sujet occupe alors en général la place 1.

La différence entre moyen français et français moderne permettait aussi de mettre en perspective de manière stimulante l'étude de la négation : ce sujet donnait au candidat l'occasion de s'intéresser aux cas, dont la fréquence est plus élevée dans l'ancienne langue, où l'adverbe de négation *ne* est employé seul, en cherchant à déterminer le contexte qui a pu favoriser cet emploi de la négation simple (par exemple la négation d'un verbe de modalité comme *pouvoir*) ; de préciser la valeur de termes de renforcement comme *mie*, *rien* ou *onques*, en l'éclairant par l'histoire de ces formes ; de distinguer la conjonction de coordination *ne*, étape équivoque entre le latin *nec* et la forme moderne *ni*. Encore fallait-il que la définition de la négation comme forme de phrase soit au point, que la différence d'emploi entre *non* et *ne* soit correctement présentée, que la distinction entre négation partielle et négation totale ne soit pas confondue avec l'opposition entre négation simple (par *ne* seul) et négation renforcée et que les corrélations négatives soient identifiées comme telles, même lorsque le terme qui renforce *ne* est placé avant lui. Comme dans l'épreuve écrite, l'absence d'un travail régulier et attentif sur le texte tout au long de l'année, qui doit passer entre autres par une traduction complète et personnelle de la partie au programme de langue, se fait cruellement sentir lorsqu'il s'agit d'analyser précisément la syntaxe.

Le jury a été satisfait d'entendre un exposé clair, construit et solide sur les phrases complexes. La candidate a su opposer en introduction la phrase complexe à la phrase simple, puis expliquer les différences entre parataxe, coordination et subordination pour justifier sa progression. Le relevé des occurrences du texte était nourri d'une analyse systématique de chaque proposition et des liens établis par la ponctuation, les conjonctions de coordination ou de subordination ou encore les pronoms relatifs. La terminologie et les identifications étant maîtrisées, l'entretien qui a suivi la leçon a permis d'approfondir certaines analyses qui se prêtaient à une discussion et de revenir sur une caractéristique des œuvres médiévales : la ponctuation des textes édités sur lesquels travaillent les candidats est établie par l'éditeur et certains de ses choix engagent une interprétation. Comme la plupart des manuscrits ne sont pas ponctués et que les manuscrits ponctués ne le sont pas selon les règles et les usages que nous connaissons, il est toujours stimulant de s'interroger sur les choix de l'éditeur, que ce soit pour les justifier ou pour proposer une alternative.

Pour les trois derniers sujets, qui portaient sur l'œuvre médiévale au programme, toute mise en perspective diachronique, qu'elle structure l'ensemble de la leçon ou qu'elle concerne l'analyse d'une forme (par exemple un point sur l'histoire du pronom *on* pour le sujet 4 ou des emplois de *rien* pour le sujet 5), était bienvenue et valorisée, même si la rigueur des définitions, de la terminologie et du classement choisi demeure un critère d'évaluation prioritaire.

Seconde partie : option B – grec et latin **(rapporteurs : Pedro Duarte et Julien du Bouchet)**

NB : Concernant la présentation de l'épreuve orale, les attentes du jury ainsi que quelques conseils, le jury se permet de renvoyer au rapport du concours 2022.

Le jury a entendu cette année six prestations en linguistique grecque et en linguistique latine. Les notes s'établissent entre 02/20 et 13/20, avec une moyenne à 8,33/20. Deux prestations ont été notées 02/20 ; les quatre autres candidats ont reçu une note supérieure ou égale à la moyenne : respectivement, 10, 11, 12 et 13.

La liste des sujets donnée à la fin du présent rapport doit permettre de constater que tous les sujets sont parfaitement abordables, même si certains peuvent être un peu moins fréquents, comme les désinences personnelles en morphologie grecque, ou encore la notion de sujet sur un passage de Tite-Live. Si un sujet comme « Les caractéristiques de la langue de Pindare » peut paraître plus exigeant au regard des particularités phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicologiques de la langue de ce poète et par la pluralité des domaines linguistiques à embrasser, un tel sujet est, du reste, très attendu. Les candidats à l'agrégation de grammaire doivent être conscients qu'un intérêt particulier est prêté à l'état de langue des auteurs du programme, *a fortiori* quand la langue que ces auteurs emploient présente plusieurs faits linguistiques notables. En outre, un tel sujet a le mérite de permettre aux candidats de briller en démontrant leurs compétences et connaissances dans les différentes branches de la linguistique.

Le jury a pu se féliciter de voir assez fréquemment les candidats utiliser convenablement le tableau, ce qui constitue un point d'autant plus appréciable que le tableau constitue un outil pédagogique quotidien du futur enseignant. Le tableau peut être utilisé pour présenter le plan qui sera suivi durant l'exposé et pour indiquer les formes les plus complexes. Il va sans dire que toutes les formes commentées ne méritent pas d'être écrites au tableau. Un entraînement durant l'année de préparation doit permettre d'acquérir une certaine aisance dans l'utilisation du tableau et dans l'organisation des informations qui y figurent : à titre de conseil, il peut être bienvenu de réserver une partie du tableau au plan pour le préciser au fur et à mesure de la progression de l'exposé, tandis que le reste du tableau servira à écrire les mots ou courts énoncés plus complexes. Il ne s'agit pas de saturer l'espace du tableau, mais de savoir utiliser de manière claire cet espace disponible.

Si dans leur majorité, les prestations ont été tout à fait honorables, les notes obtenues cette année ont été plus timides que lors de précédentes éditions du concours. Cela est pour partie lié à certains manques, notamment l'incomplétude du corpus d'étude établi par les candidats, dont le degré de gravité est corrélé au type d'oubli. À titre illustratif, pour le sujet portant sur l'étude de l'ablatif, la forme remarquable *queis* avait été omise, ainsi que la forme du participe présent qui offre les désinences *-i* et *-e* au singulier. Dans la leçon portant sur les désinences personnelles, les désinences actives de P3 *-ει* et de P6 *-ουσι* ainsi que la désinence moyenne de P2 *-ου* ont donné lieu à un commentaire trop succinct, voire pas de commentaire. Plus substantiellement, une leçon sur la subordination en grec avait omis d'analyser les propositions circonstancielles, ce qui constitue une lacune plus lourde. Bien entendu, le temps d'échange qui suit l'exposé des candidats doit permettre précisément de contrebalancer, voire de compenser, ces oublis : il est donc essentiel que les candidats ne se laissent pas saisir d'effroi à l'idée qu'ils ont oublié telle ou telle occurrence quand le jury leur indique une occurrence, voire des occurrences. Ils doivent ne pas perdre leurs moyens, mais réagir et saisir l'opportunité offerte par le jury de compléter leur exposé et de glaner ainsi de précieux points supplémentaires.

Parfois des candidats semblent un peu pris de court pour réfléchir à un plan, ce qui rend leur exposé plus malaisé. Nous tâcherons de rappeler ici quelques principes et de donner certains conseils :

- une approche morphologique et/ou phonétique implique de distinguer synchronie et diachronie, plutôt en partant de la synchronie (en morphologie, il est important de réfléchir aux points suivants, sans exclusive : description du paradigme, contrastes possibles entre des formes, économie du système, rendement de ce système).
- une approche syntaxique implique deux grands principes :
 - o favoriser l'approche synchronique dans l'étude des faits. Il n'est pas utile de vouloir développer une approche historique, sauf si le sujet et le corpus sont plus restreints et si la perspective historique (notamment la question de la genèse d'une construction) peut être éclairante. À titre d'exemple, il peut être intéressant de revenir sur quelques hypothèses liées au développement de la proposition infinitive (hypothèses concernant son origine ; développement historique de la proposition infinitive, voire coexistence et concurrence de différentes structures associées à des différences diastématiques et diaphasiques : *dico* + prop. inf. vs *quia* + ind.).
 - o hiérarchiser les faits syntaxiques. À titre d'exemple, une étude consacrée à la subordination en grec ancien implique d'opérer un choix dans l'analyse des différents types de subordonnées (complétives, circonstancielles et relatives), en partant plus volontiers des complétives, qui constituent des propositions subordonnées essentielles, pour réserver le cas des propositions relatives en fin d'exposé. Il va sans dire que la formulation du sujet est importante : un sujet intitulé « La subordination » implique de considérer certes les types de subordonnées et leurs caractéristiques, mais également leur rapport avec la proposition principale.

Liste des sujets proposés :

1. Grec ancien

EURIPIDE, *Médée*, 321-349 (de Ἀλλ' ἔξιθ' ὡς τάχιστα... à πολλὰ δὴ διέφθορα) : les désinences personnelles : synchronie et diachronie.

PINDARE, *Olympiques*, I, 59-87 (de Ἔχει δ' ἀπάλαμον βίον... à ἀκάμαντας ἵππους) : les caractéristiques de la langue de Pindare.

PLATON, *La République*, II, 368a-d (de πάνυ γὰρ θεῖον... à εἰ τὰ αὐτὰ ὄντα τυγχάνει) : la subordination.

2. Latin

CATULLE, *Poésies* 63, vers 37-59 (de *Piger his labante langore...* à *genitoribus abero?*) : Morphologie (études synchronique et diachronique) et syntaxe de l'ablatif.

CLAUDIEN, *De bello Getico*, vers 77-103 (de *Aspice, Roma...* à *tanti deprendere regni*) : Le graphème *i* : étude synchronique et diachronique.

TITE-LIVE, *Histoire romaine* V, 4, 5-12 (de *Molestae antea ferebat...* à *perferre piget*) : La fonction sujet. Approches morphosyntaxique, énonciative et sémantique.

Explication improvisée d'un texte grec ou latin

Rapports établis par

Nadine Le Meur
Professeure à l'université Paris Nanterre

et

Bénédicte Delignon
Professeure à l'université Paris Nanterre

Première partie : grec (*rapporteur : Nadine Le Meur*)

Rappel du déroulement de l'épreuve : les candidats disposent de 45 minutes de préparation (sans dictionnaire), à l'issue de laquelle ils présentent pendant 15 minutes la traduction du texte, précédée de sa lecture. Le jury leur pose alors des questions de grammaire normative (pendant 5 minutes), avant d'engager avec eux un entretien consacré à l'ensemble de l'épreuve (pendant 10 minutes), l'ordre de ces deux derniers moments pouvant être interverti.

Six candidats ont tiré au sort l'épreuve de grec hors-programme : les notes se sont échelonnées de 03/20 à 16/20. La moyenne s'établit à 8,83/20, elle est plus faible que les années précédentes (10 en 2020, 11,4 en 2021, 12 en 2022) – ce qui n'entraîne aucune conclusion au vu des effectifs.

Les textes proposés cette année étaient extraits de l'*Hermotime* de Lucien ; ils comptaient une vingtaine de lignes (« Budé »). Des éclaircissements contextuels et quelques mots de vocabulaire étaient fournis, quand le texte le nécessitait.

Pour réussir cette épreuve improvisée, il est important de s'y préparer tout au long de l'année. Une lecture régulière en « petit grec » des grands auteurs est indispensable pour acquérir un certain nombre d'automatismes et savoir repérer sans hésiter des tournures aussi courantes que λέγω ταῦτα πρὸς σε « je te dis cela » (et non « devant toi »), ἄτε + participe marquant la cause, ἔχω + infinitif « pouvoir » (οὐκ ἔχω εἰπεῖν ne saurait signifier « je n'ai pas l'habitude de boire », mais a bien le sens de « je ne peux pas dire »), ou ἀξιόω-ω + infinitif « juger bon de ». La conjugaison des verbes contractes doit impérativement être revue (ἀξιόω n'est pas un participe au datif « pour ceux qui en sont dignes » !). Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent le sens de tous les mots, mais il a eu la surprise d'entendre certains candidats traduire l'expression très courante εἰ ἔλεγες par « si tu choisis », ἕκαστος ὑμῶν par « chacun d'entre eux », confondre le participe παρείς et la préposition πάρος, prendre l'imparfait ἐύρων pour un subjonctif, ignorer le sens de δέδορκα ou traduire ἀκήκοας par « tu connais ». Outre la lecture cursive, la mémorisation régulière de vocabulaire est, elle aussi, nécessaire. Il peut d'autre part être utile d'apprendre les hellénismes répertoriés à la fin de la *Syntaxe grecque* de Bizos. La consultation régulière de cet ouvrage est d'ailleurs très conseillée, à la fois pour pouvoir répondre aux questions de grammaire normative posées à l'issue de la traduction et en vue du thème.

Enfin, il faut avoir conscience de l'esprit des questions posées lors de l'entretien et savoir les mettre à profit : elles visent toujours à améliorer la prestation des candidats, en faisant retrouver le sens d'un mot, corriger un temps verbal, un mode, une construction fautive, etc.

Textes proposés et questions de grammaire associées

Lucien, *Hermotime*, § 16-7 (du début du § 16 à ἐπαινοῦσι τὰ αὐτῶν, première phrase du § 17).

ἀμείνω : analyser la forme et décliner l'adjectif aux trois genres.

Ἐώρων : analyser la forme, donner l'infinitif correspondant et les temps primitifs du verbe.

τῶν Ἐπικουρείων : justifier le cas.

Syntaxe du participe.

Lucien, *Hermotime*, § 20 (de Ὁ γοῦν Μῶμος... à πότερος ἀμείνων ἢ χείρων).

ἄπινα : décliner aux trois genres.

προείλοντο : analyser la forme et donner les temps primitifs du verbe simple.

εἰδέναι : justifier le mode.

Syntaxe de la proposition infinitive.

Lucien, *Hermotime*, § 24 (de Ἔλεγε δ' οὖν περὶ τῆς πόλεως... à la fin du § 24).

κάλλους : analyser la forme.

ἐντυγχάνοντα : analyse morphologique et syntaxique. Donner les temps primitifs du verbe simple.

Étudier les négations du texte.

Analyser la construction de la première phrase, en justifiant le mode des verbes.

Lucien, *Hermotime*, § 58-9 (de Εἰ δὲ δὴ ἔλεγες προσελθῶν... à δολώσαντες καὶ κακομετροῦντες).

ἀφανῶν : décliner cet adjectif.

πρίασθαι : analyser la forme et conjuguer ce verbe à l'indicatif (même temps).

μάθοιμι : analyser la forme et justifier le mode.

ἀμείνω τὸν οἶνον : expliquer la place de l'adjectif dans cette expression.

Lucien, *Hermotime*, § 66-7 (de Ὡστε, ὦ Λυκῖνε.. à la fin du § 67).

ἰδιώτην : décliner ce mot.

ζῆν : conjuguer ce verbe au présent de l'indicatif actif.

ἀκριβῆς ἂν γενέσθαι : quelle est la valeur ici de cet infinitif accompagné de ἂν ? Expliquer.

Μὴ ἐρώτα : comment exprime-t-on la défense en grec ?

Lucien, *Hermotime*, § 73.

γυνή : décliner ce mot.

ἐνεδώκατε : conjuguer ce verbe à toutes les personnes (sans changer le temps, le mode, la voix).

τὰς Χάριτας αὐτάς : emploi et valeur de l'élément pronominal ici ? autres valeurs possibles ?

Μῆδειαν ... ἐρασθῆναι τοῦ Ἰάσονος : quelle est la valeur du temps de l'infinitif qui a été choisi ?

Quelles sont en général les valeurs des différents thèmes d'infinitif dans les propositions infinitives ?

Seconde partie : latin (*rapporteur : Bénédicte Delignon*)

La commission de latin a entendu 6 explications latines hors programme, notées de 06 à 17. La moyenne de l'épreuve, qui s'établit à 12,66/20, est sensiblement supérieure à celle de l'an dernier : les candidats ont paru mieux armés et mieux entraînés, ce dont le jury ne peut que se féliciter.

La préparation s'effectue en 45 minutes, sans dictionnaire ni usuels. Le sujet comporte un titre explicite ou un chapeau et, éventuellement, la traduction de quelques mots jugés rares ou dont le sens est inhabituel. L'explication, d'une durée de 15 minutes, comporte la lecture du texte et sa traduction par groupes de mots organiques. La reprise n'excède pas 10 minutes. Le jury dispose de 5 minutes pour l'interrogation de grammaire normative, qui peut avoir lieu indifféremment avant ou après la reprise.

L'absence de dictionnaire ne semble pas avoir posé de difficultés majeures cette année. Le jury s'étonne néanmoins qu'un mot aussi courant qu'*agmen* puisse être ignoré ou que *lineamenta* ne soit pas spontanément rattaché à « linéaments ». On rappelle qu'en analysant les morphèmes qui composent un mot, on parvient souvent à en élucider le sens (il était intéressant, par exemple, d'identifier la racine *uirus* dans *uirulentus*).

La traduction doit se faire vite, mais bien. Le peu de temps de préparation dont disposent les candidats n'excuse ni la multiplication des erreurs de temps et de mode, qui finit par rendre le texte parfaitement obscur, ni les constructions hasardeuses (un réfléchi traduit comme un non-réfléchi), voire aberrantes (un ablatif coordonné à un génitif).

La reprise est une étape particulièrement importante de l'explication improvisée. Un candidat peut améliorer significativement sa prestation s'il fait preuve de réactivité et parvient à corriger efficacement ses fautes. Il faut rester combatif jusqu'à la toute dernière minute.

Comme chaque année, on conseillera aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve en étudiant méthodiquement et régulièrement un ouvrage de grammaire comme le *Précis de grammaire des lettres latines* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier ou la *Grammaire latine complète* de L. Sausy. Il peut être également très profitable, pour acquérir du vocabulaire et de bons réflexes, de lire des textes latins dans des éditions bilingues.

Les textes proposés, qui comportaient tous environ 165 mots, étaient extraits cette année des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. En voici la liste, assortie de questions de grammaire qui ont été soumises aux candidats.

Aulu-Gelle I, 3 (de *ego quidem* à *dubitauit*).

Question : 1) décliner *casum ancipitem* au singulier et au pluriel ; 2) donner les temps primitifs de *progredi*, le conjuguer au présent, à l'imparfait, au futur et au parfait de l'indicatif ; 3) analyser *-ne ... an* (l. 2) et rappeler la syntaxe de l'interrogation totale ; 4) analyser *quod* (l. 8) et donner tous ses emplois.

Aulu-Gelle III, 15 (de *cognito* à *exanimataque est*).

Questions : 1) décliner *eodem die* au singulier et au pluriel ; 2) donner les temps primitifs de *allato* et le conjuguer au présent, à l'imparfait et au futur de l'indicatif actif et passif ; 3) donner la valeur de *cum* (l. 3) et rappeler tous ses emplois ; 4) analyser *positis* (l. 7), puis rappeler les emplois du participe passé et du participe futur.

Aulu-Gelle IV, 1, 1-5

Questions : 1) décliner *uox et uultus* ; 2) analyser *loquor*, donner les 1^{ère} et 2^e personnes du singulier à l'indicatif imparfait, futur, plus-que-parfait et au subjonctif imparfait, donner le participe présent au génitif pluriel ; 3) scander l'hexamètre dactylique de la citation de Lucilius ; 4) analyser *quo* et donner tous ses emplois.

Aulu-Gelle IV, 2, 1-5

Questions : 1) décliner *homo morbosus* ; 2) analyser *differret*, donner ses temps primitifs, l'indicatif présent et futur, le subjonctif présent actif et passif ; 3) analyser *uendundis*, rappeler la syntaxe du gérondif et de l'adjectif verbal ; 4) analyser *quod*, donner tous ses emplois.

Aulu-Gelle, XVI, 11

Questions : 1) décliner *hac eadem ui* ; 2) analyser *petitum*, donner ses temps primitifs, le conjuguer à la 2^e personne du singulier à tous les temps de l'indicatif passif ; 3) justifier les modes des verbes des lignes 2-4 et 7-14 ; 4) analyser *superuictis* et justifier son cas, donner tous les emplois du participe passé passif.

Aulu-Gelle XVII, 10, 1-7

Questions : 1) décliner *rudi facie et imperfecta* ; 2) analyser *solitum*, donner ses temps primitifs, le conjuguer à la 2^e personne du pluriel de tous les temps de l'indicatif et à la 3^e personne du singulier de tous les temps du subjonctif ; 3) analyser *aestu*, rappeler la syntaxe des compléments circonstanciels de temps ; 4) analyser *quod* (l. 6) et donner tous ses emplois.